

GUSTAVE DU PUYNODE

DE L'ESCLAVAGE
ET DES COLONIES

(1847)

Préface par Benoît Malbranque

Paris, 2023
Institut Coppet

PRÉFACE.

Ce qu'écrire contre l'oppression veut dire.

Gustave du Puynode fait partie des figures marginales qui ont donné de la consistance et de la résonance aux principes de la liberté en France, à une époque où Frédéric Bastiat, Gustave de Molinari et quelques autres attireraient sur eux la lumière, par des productions originales que des générations de libéraux continuent de lire et de commenter.

Au sommaire des numéros du *Journal des économistes*, au catalogue des éditions Guillaumin ou au programme des réunions de la Société d'économie politique, son nom se laisse apercevoir, puis aisément oublier, d'autant qu'il a d'abord signé Dupuynode, avant d'assumer Du Puynode.

Mais la droiture de sa démarche et de ses intentions, et son attention pour la cause des misérables, lui a inspiré des travaux qu'on peut encore consulter avec fruit. Sur le prolétariat, il repousse les systèmes d'assistance publique et les rêves du socialisme, qui n'aboutissent qu'à des déceptions et des misères plus grandes encore que celles qu'il s'agit de guérir. À la Société d'économie politique, il formule un avis sur les questions les plus diverses, et c'est d'habitude celui d'un libéralisme complet et exigeant, hérité de Bastiat.

De même, en écrivant sur la double question de l'esclavage et des colonies, Puynode fit une œuvre intéressante, éclairante. Car certainement, pour un libéral, combattre l'oppression va de soi, défendre la liberté humaine est aussi facile que de respirer. Mais de quels moyens pratiques peut-on se satisfaire pour cesser la violation de la liberté ? Dans quel espace de temps doit-on travailler ? C'est ce qu'on est en droit de demander, plus encore qu'une démonstration des mérites de la liberté sur l'esclavage, avec conclusion catégorique et la formule sacramentelle que *c'est ce qu'il fallait démontrer*. Or, sur ce point, Gustave du Puynode se place résolument parmi les partisans de l'émancipation intégrale et immédiate, contre les modérés ou les timides, qui voudraient une période et des mesures transitoires.

Mais comme la tradition libérale peut être contradictoire ! Car cet audacieux libéral sur la question de l'esclavage des noirs, qui n'adopte aucun des préjugés raciaux, va-t-il, sur la question coloniale, se faire le partisan courageux de la décolonisation, comme Amédée Desjobert, par exemple, à la même époque, dans le *Journal des économistes* ? Non. S'il condamne le système colonial, ses monopoles et ses proscriptions, ses règlements et sa démarche guerrière,

Puynode ne rejette pas complètement le « rôle civilisateur de la colonisation », et voudrait que l'Algérie, désormais conquise, devînt un département français.

Aussi, c'est une sensibilité libérale profonde, mais pas toujours rigoureusement appliquée, qu'on retrouvera dans ce petit livre, comme un témoin de temps troublés qui ne sont plus, mais dont on peut se servir, pour faire et parfaire la liberté au XXI^e siècle.

Benoît Malbranque
Institut Coppet

DE L'ESCLAVAGE ET DES COLONIES

INTRODUCTION.

Voici le troisième livre que je sou mets au public ; ce sera le dernier conçu dans de pareilles proportions. Ces trois livres ne sont d'ailleurs que des parties détachées d'un même ouvrage, dont je m'occupe depuis que j'ai commencé à écrire sur l'économie politique. Et que mes lecteurs ne s'effraient pas trop, si j'ai des lecteurs, je ne suis encore qu'à la moitié de ma tâche.

Par ces diverses publications, j'ai voulu me préparer à accomplir cette tâche, faire mon apprentissage d'auteur. Avant toute œuvre de longue haleine, il est bon d'essayer ses forces ; et je crois que rien ne forme autant à écrire et à penser, que le travail long, soutenu, qu'entraîne l'impression de premiers travaux. Mêlé en outre, par les sujets que je traitais, aux controverses journalières de la presse, apercevant à l'occasion de chacun d'eux des réformes pressantes à accomplir, des tentatives insensées à combattre, je n'ai pu me tenir écarté de la lutte.

Il n'y a pas encore deux ans, j'examinais les lois du travail et la condition des classes ouvrières ; aujourd'hui, je parle des colonies et des esclaves. C'est le même sujet continué. L'état économique des colonies, leurs rapports avec les métropoles, résultent, cet état en grande partie, ces rapports en entier, de la violation de la première, je pourrais dire de l'unique loi du travail, la liberté. Et les esclaves sont aussi des ouvriers, seulement les plus misérables de tous. Ils travaillent péniblement, mais sans salaire, sans espoir. Leurs services n'ont pour récompense que l'infamie et d'horribles souffrances.

Il m'est inutile de montrer l'importance des deux questions que j'envisage ici. Dans l'une apparaissent de nombreuses institutions à détruire, un ordre nouveau à fonder, et cela quand nous avons à choisir la direction de l'Algérie. Dans l'autre, il y a toute une transformation sociale à étudier, pour ensuite l'accomplir. C'est de ces deux questions que M. Gustave de Beaumont disait : Ce sont les deux plus grandes affaires qui pèsent sur le gouvernement français : et ce ne sont pas seulement les plus graves, ce sont aussi les plus épineuses et les plus délicates à traiter.

Elles avaient d'ailleurs pour moi un intérêt particulier. Avec l'attrait d'imagination et de réflexion, si je puis ainsi parler, qui s'attache à ces terres magnifiques écloses au sein des mers, et toujours odieusement exploitées, avec la sympathie qu'on ressent pour les classes serviles dans leur grande infortune, j'y rencontrais une nouvelle conquête à préparer aux idées, aux principes de notre temps. Les siècles, comme l'a dit M. de Humboldt¹, dans lesquels se révèle la vivacité du mouvement intellectuel, offrent le caractère distinctif d'une tendance invariable vers un but déterminé. Après qu'ils ont commencé à travailler sur quelque grande espérance, ils ne se reposent pas qu'elle ne soit accomplie, selon le beau langage d'un autre homme mûri dans l'étude de l'histoire et le maniement des affaires publiques². Or, qui nierait que la liberté et l'égalité pour tous et en tout ne soient le double but, les deux grands espoirs de notre époque ? Sa tendance est si fortement marquée vers la réalisation de ces deux principes, qu'il me semble insensé de vouloir lutter contre elle. Formé comme il l'est, n'essayez pas de résister à un pareil courant. Il n'est pas d'obstacle qu'il ne brise. Tout homme, au contraire, doit, à mon sens, aider dans la mesure de ses forces à cette réalisation, à ce progrès, à cette conquête. C'est comme la voie qui reliera le présent à l'avenir. Il n'importe qu'on se sente incapable de beaucoup la prolonger ; il faut y contribuer au moins pour son mince labeur. Les efforts aussi bien s'apprécient plutôt par la cause qui les détermine, et la peine qui les accompagne, que par les résultats qu'ils produisent.

Pour moi, je m'estimerais heureux si je pouvais seulement, par cet ouvrage, exciter davantage l'opinion contre les cruelles injustices que souffrent les terres et les populations coloniales. Les unes et les autres ont été déclarées esclaves ; parce qu'elles sont faibles, on les opprime.

Je ne reviendrai pas en ce moment sur la question de la liberté de la production et des échanges. L'attention publique est assez vivement sollicitée sur ce droit, qui, pour n'avoir pas encore été reconnu, n'en est pas moins un droit naturel. Je n'entreprendrai pas non plus de prouver l'iniquité de la servitude. Le temps est passé où il fallait démontrer que la couleur de la peau, le lieu de la naissance, ne doivent pas décider du rang qui nous appartient dans la société. Les honorables scrupules de Fernand Cortès, à l'heure de la mort, sur la légitimité de l'esclavage, nous paraîtraient eux-mêmes misérables et

¹ *Histoire de la géographie du nouveau continent, Préface.*

² M. Villemain, *Mélanges historiques*, t. I, p. 458.

ridicules¹. Descendants de la race noire, de la rouge ou de la blanche, « la morale nous regarde tous du même œil, reconnaît dans tous un droit égal au bonheur », pour me servir des belles expressions que Turgot prononçait dans une autre occasion ; cela n'est plus contesté. Au moins, ce ne l'est plus que par quelques gens à qui le temps n'apprend rien, qui répètent, sans jamais y penser, ce qu'ils ont d'abord entendu dire, et par quelques autres un peu moins innocents. Et pour ceux-là, de nouvelles preuves ne changeraient pas leur conviction ; pour ceux-ci, il ne s'agit point de conviction. Mais ce qui reste encore à persuader aux peuples comme aux gouvernements, et c'est à ce propos que je veux ajouter ici quelques considérations à celles que j'ai émises dans le cours de ce livre, c'est qu'il est utile, indispensable que l'émancipation soit promptement réalisée. La servitude est un crime ; c'est aussi une faute. Elle entraîne des maux énormes, des périls terribles, et chaque jour accroît ces maux et ces périls, tout en multipliant les difficultés de l'affranchissement.

Considérez l'état présent des colonies, lisez les lettres, si pleines d'inquiétude, qui nous arrivent des Antilles, de Bourbon ou de la Guyane, et vous verrez les dommages de la servitude, les dangers qu'elle fait craindre. Un planteur, que j'avais toujours entendu soutenir la nécessité de l'esclavage sous les tropiques, et les bienfaits qu'en retirent les noirs, écrivait dernièrement de Cayenne : Ici, nous en sommes réduits maintenant à désirer l'émancipation. Personne, en réfléchissant, ne peut en douter, la moindre prévoyance exige qu'on prenne une détermination énergique, beaucoup trop tardive déjà, pour libérer les noirs. En toute matière grave d'ailleurs, comme le disait à ce sujet M. de Rémusat, l'indécision et l'ajournement ne sont pas des procédés de gouvernement.

À part même l'intérêt, si fortement engagé en cela, cependant, quand on sait ce qu'est l'esclavage, on est vraiment confondu de le voir subsister encore, et dans toutes les parties du monde. C'est là assurément une des choses qui puissent le plus étonner, et je ne sache rien qui doive autant abaisser l'orgueil humain. En Orient, c'est le pauvre paria qui, sans lois, sans religion, sans cité, est foulé aux pieds, traité comme une brute. En Amérique, en Afrique, des masses innombrables de nègres, après avoir été capturés comme du

¹ « Comme il est resté douteux si, en bonne conscience, un chrétien a pu se servir comme esclaves des indigènes qui ont été faits prisonniers de guerre, et comme jusqu'à ce jour on n'a pu tirer au clair ce point important, j'ordonne à mon fils don Martin et à tous ceux de ses descendants qui posséderont mon majorat et mes fiefs après lui, de prendre toutes les informations possibles sur les droits qu'on peut légitimement exercer sur les prisonniers. » Testament de Fernand Cortès.

gibier et livrés à la merci d'acheteurs avides, impitoyables, se voient refuser jusqu'à ce qui semble inséparable de la nature humaine. En Europe, des serfs, estimés à la façon du bétail, se vendent avec la terre, et passent leur vie à travailler pour des maîtres. En Océanie, ce sont des déportés qu'on a faits ilotes. Triste légende que celle de tous ces malheurs, qui en engendrent tant d'autres, et dans l'esprit, et dans la moralité, et dans le bien-être des peuples dominateurs eux-mêmes. Elle est écrite avec des larmes, du sang bien souvent. Pourquoi les continents peuvent-ils toujours, en la poursuivant, se la redire les uns aux autres ? Pourquoi cette exclamation de Rousseau est-elle vraie encore : L'homme est né libre, et partout il est dans les fers ?

La servitude, qui est une cruauté si affreuse, est aussi un contre-sens, non seulement avec ces principes de liberté et d'égalité dont je parlais il y a un instant, et qui sont déjà vieux dans le monde, mais encore avec le principe tout nouveau de la solidarité entre les hommes. Cette solidarité était bien annoncée, à la vérité, par la philosophie ancienne. On sait la belle maxime stoïcienne : rien d'humain n'est étranger à l'homme. Elle a été aussi proclamée par le christianisme. Mais elle n'est réellement comprise et enseignée d'une façon large, complète, que depuis ces derniers temps. Auparavant, elle se traduisait tout au plus en respect en bas, en charité en haut. Les esprits les plus éclairés eux-mêmes ne pensaient pas que ce qui intéressait l'un importât vraiment à l'autre, que le préjudice de celui-ci fût un dommage réel pour celui-là, que tous dussent s'inquiéter, ne fût-ce que par égoïsme, du sort de chacun. La solidarité véritable des avantages et des maux est restée, je le répète, méconnue jusqu'à nous ; et c'est ce qui explique en partie que les institutions aient consacré si longtemps le régime du privilège et de l'oppression ; que la force se soit autant exercée à la spoliation. Sous l'empire de l'erreur où l'on se trouvait, et grâce aux défauts de notre nature, il était naturel en effet que les lois et l'opinion répétassent contre les faibles le cri sauvage de Brennus : *Væ victis*. Mais aujourd'hui les idées n'étant plus les mêmes, les faits aussi doivent changer. La philosophie et l'économie politique ont montré jusqu'à l'évidence que la solidarité est entière, réelle, matérielle, entre tous les hommes, comme entre tous les temps ; ce n'est pas là une vérité dont le sort soit de rester dans le domaine de la théorie.

Or, c'est la France surtout qui a propagé cette vérité ; c'est donc à elle qu'il appartient principalement d'en vouloir l'application, de chercher à la réaliser. Pour abolir la servitude, elle a, de plus, un motif tout spécial : c'est elle aussi, par sa philosophie du dix-huitième siècle, qui, cédant seulement aux principes de justice, d'équité,

d'humanité, a soulevé dans le monde les pensées abolitionnistes. Elle ne saurait enfin l'oublier, maintenant qu'elle est libre, les aïeux du peuple qui la couvre ont été des serfs. C'est au courage et aux labeurs de ces artisans asservis des villes, de ces paysans corvéables des campagnes, qu'elle doit ses loisirs et ses premiers droits. Comment abandonnerait-elle ceux qui, sur des portions de son territoire, sont encore dans une condition pire que ces anciens ilotes ?

Hâtons-nous donc d'affranchir nos esclaves. Il n'est pas une considération qui ne nous y engage, considération de justice, de droit, de raison, ainsi que d'intérêt. Notre exemple, tout à la fois, influera beaucoup sur la conduite des autres États. Et, de nos jours, la servitude est dans le monde un des plus grands obstacles qui s'opposent au cours de la civilisation. Comme toute institution funeste, comme toute grande difficulté, elle en entrave, elle en retarde la marche.

Il est vrai, lorsqu'on considère chacun des progrès accomplis dans ces cinquante dernières années, qu'on remarque quelle distance sépare la génération présente de la génération passée, on calme aisément ses désirs, on pense au repos. Mais on devient aussi facilement impatient quand on considère combien d'améliorations restent à effectuer. Et les États, comme les individus, tout en se souvenant du passé, ne doivent jamais perdre de vue l'avenir. La même voix leur crie à tous de marcher. S'ils n'avancent d'ailleurs, ils rétrogradent. Sans doute, la route qu'ils ont à suivre est pénible ; bien des sueurs doivent la baigner encore. Mais qu'importe ? Le but est magnifique. L'âge d'or, on l'a dit souvent déjà, je l'ai moi-même répété ailleurs, n'est pas derrière nous ; il est en avant. Notre barque est encore battue par les flots, jetée au milieu des écueils ; prenons courage, n'amointrissons pas nos efforts ; bientôt, bientôt peut-être les vents nous porteront aux plaines brillantes du bonheur. Si cet espoir est une illusion, au moins est-elle belle et noble ; et quant à moi, je la tiens pour une vérité.

Non, je ne saurais en douter, l'humanité n'est pas condamnée à toujours souffrir. L'homme est né pour le plaisir, a dit Pascal¹ ; et ses progrès dans le passé et le présent me semblent suffisants pour garantir ceux qu'il a à réaliser dans l'avenir. Longtemps avant la découverte de l'Amérique, les navigateurs croyaient apercevoir, du haut des rivages des Canaries ou des Açores, des terres situées à l'occident. Christophe Colomb a abordé à ces terres. Des sommets de la pensée, on voit de même s'élever à l'horizon un nouveau monde, où l'ancien ordre moral, intellectuel, matériel des sociétés,

¹ *Discours sur les passions de l'amour.*

sera profondément modifié au profit de tous. Pourquoi ne serait-ce qu'un mirage trompeur ?

Je suis loin, on le sait, d'accepter les utopies des socialistes modernes, où l'homme, sans individualité, devient un rouage d'une vaste machine, où le bonheur n'est promis qu'au prix de la plus complète, de la plus abjecte des sujétions. Mais je croirais aussi ne rien comprendre à notre nature ni à l'histoire, et blasphémer Dieu, si je pensais que nous sommes sur cette terre pour rester toujours au milieu d'autant de privations et de souffrances. Nous ne pouvons goûter des félicités complètes ; mais combien notre sort serait déjà changé si l'oppression, les idées de spoliation et d'asservissement n'existaient plus !

La croyance à la perfectibilité humaine est au fond de toutes les réflexions, parce qu'elle est au fond de toutes les sciences. Et c'est là assurément la plus vive jouissance que procure l'étude. Le savant, au moins celui qui s'applique aux sciences, n'a pas ces élans de l'imagination, ces applaudissements du public, que sais-je ? cet encouragement des femmes, dont il est assurément permis de sourire, mais qui est pourtant un des plus doux charmes de la vie, que procure la culture des arts. S'il ne lui restait pas cette foi au progrès de l'humanité et la conviction qu'il la sert, comme il peut, par ses efforts, que lui reviendrait-il, sinon le désespoir de Faust ? Je ne veux pas ici m'engager dans la vieille querelle des arts et des sciences. On se trompe d'ailleurs, selon moi, quand on rabaisse les uns ou les autres. Bien que l'art, dans sa partie la plus élevée, serve surtout à propager les idées que la science découvre, ils sont tous deux aussi nécessaires, ils se valent, et de même, à mon sens, l'industrie les égale. Ces trois applications de notre intelligence et de nos forces répondent à des besoins pareillement innés chez l'homme, pareillement utiles à satisfaire. Le monde n'est qu'un vaste atelier, où nous avons tous notre travail à faire, sous les stimulants de l'intérêt individuel au profit de la communauté. Notre orgueil ne peut venir de la direction que nous choisissons ou que nous recevons du hasard. Je l'ai dit ailleurs, et je me plais à le répéter, tous ouvriers, nous sommes tous égaux : le plus méritant est celui qui fait le plus d'efforts et reste le plus honnête.

Aussi, sous ce rapport même, est-ce une épouvantable injustice, un crime affreux, que de retenir des masses innombrables de travailleurs dans une condition où, quel que soit leur mérite, ils ne peuvent rencontrer que l'opprobre et l'abrutissement, où ils ne sont considérés que comme du bétail humain.

Un mot encore, et j'ai fini. Sur la couverture de ce livre, je reprends la signature de ma famille. Après ce que je viens de dire, je

n'ai pas besoin d'ajouter que ce n'est là qu'un changement d'orthographe, rien autre chose. Toutes les signatures se valent. L'honneur, Dieu merci, même aux yeux du monde, ne résulte plus de la naissance, mais des œuvres. Petit-fils de baron émigré, je ne joue pas au bourgeois de Molière passant mamamouchi ; mais je ne veux pas non plus pour personne sembler jouer au Caton.

La Merci-Dieu, 1847.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'ESCLAVAGE.

L'ESCLAVAGE À SON ORIGINE. — OPINION DES ANCIENS SUR L'ESCLAVAGE. — CONSÉQUENCE DE LA SÉPARATION DES CLASSES. — L'ESCLAVAGE PERVERTIT LE MAÎTRE, AVILIT L'ESCLAVE. — IMPOSSIBILITÉ DE SE PRÉPARER AU RÔLE D'HOMME LIBRE DANS L'ESCLAVAGE. — DES RACES. — DIGNITÉ DE LA RACE AFRICAINE. — L'ESCLAVAGE DÉSHONORE LE TRAVAIL ; LE REND IMPRODUCTIF ; EMPÊCHE LA FORMATION DE LA RICHESSE. — PARTOUT L'ESCLAVAGE EST NUISIBLE. — DIFFÉRENCE ENTRE LES ESCLAVES ANCIENS ET LES ESCLAVES MODERNES. — MISÈRE MATÉRIELLE ET MORALE DES PLANTEURS ET DES NOIRS DES COLONIES. — L'ESCLAVAGE DÉPEUPLE. — NÉCESSITÉ DE L'AVILISSEMENT DES ESCLAVES ET DE L'ABSOLUTISME DES MAÎTRES. — L'ESCLAVE VEUT AVANT TOUT LA LIBERTÉ. — AMÉLIORATION APPORTÉE DANS L'ESCLAVAGE DE NOS JOURS. — LOIS ÉMANCIPATRICES. — NÉCESSITÉ DE L'ÉMANCIPATION.

Je ne pense pas qu'il se trouve dans l'histoire une autre institution aussi odieuse que l'esclavage, et cependant il a été, à l'origine, un progrès. Il fut le premier résultat de l'adoucissement des mœurs publiques ; l'esclave est d'abord un captif que le vainqueur renonce à égorger, à condition qu'il le servira. Il a seul permis aussi aux populations devenues sédentaires, mais encore sous le coup des préjugés sauvages, dont l'un est le mépris du travail, de commencer leurs perfectionnements industriels. Enfin, la civilisation très avancée des classes privilégiées de l'antiquité en dépend assurément pour la plus forte part ; l'état des arts utiles était alors si arriéré que, sans l'asservissement du plus grand nombre, tous eussent été obligés aux travaux manuels pour assurer leur existence.

Plus on remonte les âges de l'humanité, plus on la voit insoumise aux lois de l'équité, au véritable droit naturel. La raison seule, en se développant, lui montre le chemin qu'elle doit suivre, le but qu'elle a à atteindre, et ses conseils ne sont jamais suivis avant que de nombreuses facilités n'aient été apportées à la satisfaction des besoins matériels.

Ce n'est que pendant les derniers siècles qui précédèrent l'invasion, que les esprits les plus éclairés, sous l'influence des enseignements du stoïcisme et de la prédication chrétienne, rendirent hommage aux principes de liberté humaine et d'égalité. Aristote refusait

encore la moitié de l'âme aux esclaves, et prétendait que la nature les formait ainsi pour qu'ils servissent à la façon des animaux¹. Platon excusait le citoyen meurtrier de son ilote, pourvu qu'il se purifiât par des expiations ; tandis qu'il demandait qu'on traitât en parricide l'ilote qui, en se défendant, tuait un homme libre². Caton recommandait de se défaire de ses esclaves âgés ou malades comme de ses vieux bœufs, de ses vieux chariots ou des mauvaises brebis. Pourtant, chose remarquable, dès les premiers temps la conscience des peuples protestait contre la servitude. Ils se plaisaient, ainsi qu'on l'a observé, dans la tradition d'un âge d'or où chacun, maître de soi, n'avait ni supérieurs ni inférieurs.

Mais à aucune époque, l'antiquité ne conçut une société sans esclaves. Aussi ne fit-elle toujours qu'apporter des adoucissements à la servitude, en en respectant le principe. Ces adoucissements même restèrent dans de telles limites, que les maîtres n'en conservèrent pas moins jusqu'à la fin d'immenses pouvoirs, soit pour plier leurs esclaves à leur volonté, tant qu'ils les gardaient, ou pour s'en débarrasser quand ils leur devenaient inutiles. Seulement, à Rome, ils durent dans ce dernier cas se contenter de les exposer, en renonçant à l'homicide, depuis l'empereur Claude, obligé encore, pour imposer ce changement, de rendre un édit. Mais de notre temps aussi, n'a-t-il pas fallu aux États modernes interdire le meurtre des noirs dans leurs colonies ?

C'est le propre, en effet, de l'esclavage d'avilir tellement l'être qu'il atteint, que celui-ci perd, aux yeux des classes dominantes, sa qualité d'homme. Il devient uniquement pour elles un objet d'exploitation.

Dès qu'une grande distance, au reste, sépare deux classes, la supérieure méprise forcément l'inférieure. Qu'était le *plebs* pour les patriciens romains ? La loi³ qu'il avait lui-même commandée au milieu de sa victoire, maintenait la prohibition des mariages entre les personnes d'ordres différents. Qu'étaient les masses pour l'aristocratie féodale ? Qu'on se rappelle de quelle façon elle en parlait à la formation des communes, ce qu'on en disait parmi nous à la veille même de l'*Encyclopédie*, presque au soir de la nuit du 4 août. Qu'on voie encore de nos jours en Angleterre, malgré les institutions constitutionnelles qui y existent, les rapports hautains du seigneur avec ses ouvriers.

¹ *Politiq.* I. 1, ch. 3. Aristote disait cela en considérant les barbares comme des esclaves nés.

² *Des lois*, 1. 9.

³ La loi des XII tables.

Cette misérable vanité, due uniquement au hasard des positions sociales, et certainement un des signes les plus marqués de la faiblesse de notre esprit, est immense lorsqu'elle existe du maître à l'esclave. Quand il est loisible de faire d'un autre homme ce qui vous plaît, qu'on peut apprécier ses fautes et les punir, qu'on dispose selon son caprice de sa vie, sans que ce dernier, abruti d'ailleurs par le joug qu'il porte, soit à même de résister, on ne le prend bientôt, je le répète, que pour un objet d'exploitation, un outil, « une partie du capital de la famille¹. » Une créole répondait en souriant à un de mes amis, étonné qu'elle reçût dans son appartement un esclave nu : Un esclave n'est pas un homme pour nous ; c'est une chose, c'est comme un chien. Et cette créole était d'un naturel excellent.

Il est donc vrai que la servitude pervertit le maître autant qu'elle peut avilir l'esclave. Et comment en serait-il différemment ? Tout pouvoir absolu corrompt celui qui l'exerce. La puissance paternelle elle-même, quand elle est sans limites, devient une effroyable tyrannie. À Rome, le patricien faisait jeter quelques-uns de ses ilotes dans son vivier pour engraisser ses murènes², ou les livrait sans scrupule aux combats du cirque³. À Lacédémone, on avait imaginé la *chasse sainte*, pour développer l'adresse et la vigueur des jeunes citoyens. Les premiers conquérants de l'Amérique pariaient, dans leurs jeux, de couper adroitement un Indien d'un coup de taille⁴. En Orient, on mutilait les noirs pour rassurer une grossière jalousie. Dans les débats judiciaires des Antilles enfin, la violence des planteurs nous fait souvent aujourd'hui encore frémir d'horreur.

Et ce qui répugne, ce qui révolte le plus chez les maîtres, ce n'est peut-être pas leur cruauté, ce sont plutôt leurs excès de mollesse efféminée, leur ignoble débauche. Qu'on me laisse citer encore en exemple le patricien de Rome le mieux connu des maîtres de l'antiquité ; plus loin, je montrerai ce que sont les colons des îles et du continent de l'Amérique. À quel abaissement ce patricien ne descendit-il pas ! Ses longues orgies, ses scandaleuses passions ne lui suffirent bientôt plus, il lui fallut recourir aux recherches les plus viles pour satisfaire son paresseux libertinage. Le soir, couché nonchalamment pour son souper, et surchargeant son estomac blasé, il s'entourait de ses esclaves. L'un avait à essayer ses crachats, l'autre à recueillir les vomissements des convives pleins de vin ; un troisième veillait près du clepsydre et n'existait que pour crier les heures.

¹ Aristote.

² Senec., *De ira*, l. III, ch. 40.

³ La loi *Petronia* le défend aux maîtres.

⁴ Las Casas, *Hist. de Christ. Colomb.*, l. IV, ch. 3.

Tous, ils ne pouvaient faire le plus léger bruit ; le fouet punissait une toux, un éternuement, un hoquet, le plus faible murmure ; car la mollesse dispose toujours à la colère¹. Celui qui versait le vin était paré comme une femme ; l'âge voulait en vain le faire sortir de l'enfance, on l'y retenait de force. Son corps était épilé, et sa peau maintenue lisse comme celle d'un enfant. Il passait sa nuit entière entre l'ivrognerie et l'impudicité de son maître. *In cubilo vir, in convivio puer est*, dit Sénèque².

Fatigué de son oisiveté, le patricien romain cherchait des émotions et rien n'arrêtait ses désirs. Il ne connaissait pour passer son temps, quand il était loin des camps, que le sommeil, les plus folles extravagances, les jouissances passagères du luxe et de la dissipation, le libertinage sans plaisir. Les mœurs de la servitude le rendirent tel que le dépeint Tacite dans ses *Annales*, trafiquant des choses publiques, vendant les jugements, ne croyant ni à la religion ni à l'honnêteté, et le préparèrent à subir les ignominies de l'empire. La servitude, voilà la source de ce flux perpétuel de débauches qui entraînaient Rome, pour emprunter l'énergique expression d'Ammien Marcellin.

Dans la vie d'iniquité que mènent les maîtres, forcément leur cœur se dénature et leur âme s'altère. « Le commerce entre le maître et l'esclave, dit Jefferson³, est un exercice continu des plus violentes passions de la part de celui-là, et de la soumission la plus abjecte de la part de celui-ci... Le maître, exercé journellement à la tyrannie, demeure pour ainsi dire marqué de ses traits les plus odieux ; il serait un prodige s'il conservait la bonté de son caractère et de sa morale. »

Les défenseurs de la servitude disculpent les maîtres en accusant les esclaves. Ils se trompent. C'est moins les esclaves et les maîtres qu'il faut condamner, que l'esclavage. Chaque institution a ses conséquences. Il ne saurait se faire qu'avec l'exploitation de l'homme par l'homme, les uns ne fussent pas dépravés et les autres abrutis. Si le privilégié se pervertit par l'absolutisme, il ne peut non plus conserver sa dignité celui qui ne se sent plus libre de ses actes, qui connaît à peine l'usage de la pensée, chez qui restent confuses les

¹ Sénèque, *Epist.* 67. — Chose singulière ! bien des siècles après l'écrit de Sénèque, le *jus feudale allemanicum* posait ces deux questions : Est-il permis à un vassal de cracher, éternuer ou se moucher en présence de son seigneur ? Ne mérite-t-il pas une punition pour ne pas s'être tenu droit ou avoir chassé les mouches en sa présence ?

² Il faut lire dans Sénèque (*Epist.* 47) cette description du souper du maître, et à la fin de sa lettre les admirables pensées qu'il émet sur l'égalité des hommes. Nul apôtre chrétien n'est allé plus loin.

³ *Notes sur la Virginie.*

idées de responsabilité morale, les notions du mérite et du démérite, qui est passé à l'état de machine, qu'on cède en cadeau ou qu'on met aux enchères.

Et il serait malaisé d'imaginer jusqu'à quel degré d'abaissement la servitude amène parfois. On rencontre souvent aux Antilles des nègres, les *cravates*, tellement avilis qu'ils sont incapables de toute pensée, presque de tout mouvement volontaire et de toute sensibilité. On est obligé de les surveiller sans cesse, de leur donner leurs repas un à un, de découvrir le mal dont ils sont atteints lorsqu'ils souffrent. Les punitions comme les encouragements ne peuvent plus rien sur eux. C'est à peine s'ils présentent encore quelques signes de vie. Voilà ce que la servitude sait faire de l'homme !

Or, remarquez qu'il faut que le maître se persuade que ce ne sont pas de ses semblables qu'il dirige, mais des êtres dégénérés. Son autorité autrement serait un supplice. Aussi rien d'ordinaire ne lui fera-t-il défaut pour s'assurer cette croyance. L'excès du travail, la sévérité et l'injustice des punitions, la propagation de l'immoralité, le maintien de l'ignorance, seront ses moyens les plus habituels. Puis, moins les esclaves s'éloignent de l'état brut de nature, moins ils sont à craindre. Caton forçait les siens à dormir quand ils ne travaillaient pas. Les Lacédémoniens leur défendaient de réciter des vers. En Amérique, la loi de la Caroline du Sud condamne à cent livres sterling le maître qui apprend à lire à ses ilotes. La peine n'est pas plus grave quand il les tue. Et dans la Louisiane, le même fait est puni d'emprisonnement. Qui le croirait ? M. Whiteley¹ voyait, en 1832, fouetter un noir, à la Jamaïque, parce qu'il avait été aperçu priant Dieu. C'est que le serf n'obéit bien, comme le disaient les premiers colons d'Hispaniola, au rapport de Las Casas², qu'autant qu'il est ignorant et ne connaît pas la morale chrétienne, qui le fait raisonner. Tout ilote éclairé devient au moins dangereux. Le proverbe romain : *Autant d'esclaves, autant d'ennemis*, sera toujours présent à l'esprit des maîtres, pour leur faire dégrader, anéantir, autant qu'ils le pourront, ceux qu'ils redoutent.

Chose étrange et forcée ! l'esclave est traité plus durement que l'animal, parce qu'il est homme. Comme on a plus de difficulté et de répugnance à le dompter, et qu'une fois asservi, il peut se révolter, on emploie contre lui plus de violences et plus de précautions.

Aussi est-ce une bien grande erreur de croire que les esclaves se prépareront au rôle de personnes libres, et que des maîtres les assisteront dans cette transformation. Jamais cela n'aura lieu. La servi-

¹ *Trois mois à la Jamaïque.*

² Œuvres de Las Casas, t. 1, 2^e *Mémoire.*

tude règne depuis trois siècles aux Antilles, et quels progrès ont accomplis les esclaves ? quelle assistance leur ont fournie les colons ? Les premiers ne peuvent rien par eux-mêmes ; les seconds n'ont cessé de résister aux mesures d'humanité, de perfectionnement qu'ont voulu leur imposer les métropoles, et, par leur conduite, qui, je le montrerai, est obligée à cela, les ont toujours rendus illusoire. Il y a peu d'années encore, des hommes courageux, qui croyaient que les mots de charité et de civilisation avaient la même signification aux Antilles qu'en Europe, étaient partis pour porter quelque nourriture à l'intelligence des noirs, et leurs écoles sont partout restées désertes. Que parlez-vous de civiliser un esclave ? C'est un instrument de travail, voilà tout. Qu'attendez-vous de la charité des maîtres ? Dès leur enfance ils sont habitués à voir battre leurs inférieurs, jusqu'à la mort quelquefois, sans la moindre émotion. Leur charité, mais elle leur commanderait avant tout de n'avoir plus d'esclaves.

Chez les peuples modernes, la différence de race sépare même encore plus profondément que dans l'antiquité les maîtres des ilotes. La couleur, une partie de la conformation, les mœurs, les croyances de toute nature, sont autant de motifs d'éloignement des uns pour les autres. Il n'est pas jusqu'au christianisme qui n'ait longtemps procuré au pauvre Africain de nouveaux mépris et de nouvelles souffrances. La malédiction de Dieu pesait sur lui, aux yeux de l'Européen, et élargissait encore la distance qui les désunissait.

Le Dieu de la Bible a maudit la race noire, il est vrai¹ ; mais le Dieu de l'Évangile et de la raison répand sur tout le globe sa miséricorde et son amour, et enveloppe toute la race humaine dans les liens de la fraternité. La philosophie et l'Église véritablement considèrent les hommes, où qu'ils naissent, pour emprunter quelques paroles de Pascal, non seulement comme hommes, mais encore comme image du Dieu qu'elles reconnaissent². Quant à nous, ce ne sont guère les scrupules de la religion qui nous guident aujourd'hui ; nous ne pensons plus que les nègres soient voués à la haine de Dieu ; mais nous les tenons généralement, presque unanimement, pour nos inférieurs par leur propre nature.

¹ Chose curieuse, quelques artistes se sont plu à reproduire noire l'image de la mère de Dieu. Elle est ainsi à Naples, à Einsiedeln en Suisse. — « Je suis noire, mais pleine de charmes ; le soleil m'a brûlée. » (Cantique des Cantiques). — Je dois cette observation à M. Michelet, *Introduction à l'histoire universelle*.

² La phrase de Pascal, citée par M. Schälcher, est : L'Église considère les hommes non seulement comme hommes, mais comme image du Dieu qu'elle adore.

Je ne saurais discuter ici cette belle et difficile question de la différence des races ; je me contenterai de dire qu'elles n'ont pas toutes, à mon sens, les mêmes aptitudes, les mêmes penchants, la même vocation. Les climats sont divers, le sol change selon les zones et les latitudes, l'humanité seule n'est pas partout semblable. Que de différences même entre les peuples dont l'origine est commune ! Je reconnais donc que l'intelligence peut être, et je pense qu'elle l'est en effet, plus développée dans quelques races que dans d'autres ; mais je crois aussi qu'elles sont toutes susceptibles de se perfectionner par l'éducation, et qu'il n'y a pas de progrès qu'elles ne puissent, successivement à la vérité, mais également réaliser. De nos jours les dissemblances qui existent entre elles sont immenses assurément, semblent presque ineffaçables, mais aux influences d'origine se joignent, pour les séparer, les influences de climat et de territoire, et la contrariété des événements auxquels elles ont été soumises.

« Sans doute, dit M. de Humboldt, dans son dernier et magnifique ouvrage sur la *Description physique du monde*¹, il est des familles de peuples plus susceptibles de culture, plus civilisées, plus éclairées ; mais il n'en est pas de plus nobles que les autres. Toutes sont également faites pour la liberté, pour cette liberté qui, dans un état de société peu avancé, n'appartient qu'à l'individu, mais qui, chez les nations appelées à la jouissance de véritables institutions politiques, est le droit de la communauté tout entière. »

Pour la race africaine, au reste, la seule dont j'aie à m'occuper ici, elle n'est pas certainement aussi bas sur l'échelle de l'humanité qu'on se plaît à le dire. C'est de l'Éthiopie que l'Égypte ancienne a tiré le principe de sa civilisation, et l'Égypte a été la source où la Grèce a puisé les premiers éléments des sciences, des lettres, des arts, de la religion, qu'elle a versés, après les avoir développés au souffle de son génie, par flots abondants sur tout le midi du continent. Tout ensemble les voyageurs modernes qui ont parcouru le centre de l'Afrique, en ont tous trouvé la population active, industrielle, bonne et intelligente. Ce sont des peuples dans l'enfance, mais dignes et capables de s'élever, il faut le reconnaître, que ceux décrits par les Mungo-Park, les Mollien, les Caillé, les Bruce, les Lander, et tant d'autres publicistes². Les Germains de Tacite valent-ils mieux que ces tribus africaines ? Les Ibaros de Porto-Rico ne sont-ils pas mille fois plus insoucians et plus paresseux ? Ne sont-ce pas aussi de beaux témoignages pour les noirs que l'affranchissement

¹ *Cosmos*, t. 1, p. 430.

² V. *Abolition de l'esclavage*, etc., par M. V. Schœlcher, ch. 1. — Voyez aussi le dernier travail de cet auteur : *l'Égypte en 1845*, ch. VIII.

de Saint-Domingue, et la vie de Toussaint Louverture ? Comment croire à l'absence de l'intelligence chez le nègre après un tel homme ? Certes, il fallait plus de génie pour imaginer seulement ce qu'il a accompli qu'il n'est besoin d'application pour *comprendre les éléments d'Euclide*, ce que Jefferson prétendait impossible à tout noir. Voudrait-on d'autres preuves ? Dans les îles anglaises, les enfants nègres qui vont aux écoles ne le cèdent en rien aux enfants blancs, et les hommes de couleur s'y distinguent dès aujourd'hui lorsqu'on les appelle aux emplois publics ou dans les assemblées délibérantes. Il y a aussi dans diverses institutions de Paris et à l'école de Châlons plusieurs jeunes noirs qui savent se faire remarquer par leur travail et la justesse de leur esprit. Au Sénégal, comme autrefois dans notre armée d'Égypte, nos troupes nègres rivalisent, au dire des officiers, avec les soldats qu'y envoie la France. Et qui n'a lu les *Fables Sénégalaises*, dont quelques-unes sont si tristes, et quelques autres si charmantes ? Enfin, en Algérie, les noirs se montrent excellents ouvriers, et les personnes qui ont visité Liberia parlent avec une sorte d'admiration de l'industrie, de l'administration, du gouvernement de cette colonie d'affranchis, déserte il y a à peine quelques années¹.

On ne saurait juger les noirs aux Antilles : là ils sont asservis. Ceux qu'on y importe sont même pour la plupart d'anciens esclaves d'Afrique. Et encore une fois, quelles idées, quels sentiments peuvent rester sains chez ces malheureux dont l'esprit ne reçoit nulle lumière ; dont les passions n'ont aucun frein ; qui ne vivent que pour labourer chaque jour, de leur lever à leur coucher, sous le fouet d'autres hommes ; qui, réduits à l'état légal de meubles ou d'immeubles par destination, n'ont point de patrie, point de famille, point de foyer, point de droits ; qui ne connaissent l'ordre social que par les maux qu'il leur cause.

Les serfs polonais ou russes ne sont guère moins abrutis que les noirs de l'Amérique. Ils sont incapables, dit M. Czinski, de soutenir la moindre conversation, d'échanger même quelques phrases sur des sujets domestiques. J'ai vu cent fois de pauvres serfs, ajoute-t-il, suer sang et eau pendant une heure pour expliquer une commission dont ils étaient chargés, et qu'un enfant libre de cinq ans aurait rendue en une minute. Les Fellahs, stupides et misérables aujourd'hui que leur condition est si rapprochée du servage, sont les descendants de ces anciens Égyptiens qui firent de Thèbes et de Memphis les premières métropoles des sciences et des arts. Partout, en tout temps, le joug de

¹ V. des détails curieux sur Liberia dans le *Journal d'un croiseur africain*, par M. Nathaniel Hawthorne.

l'esclavage, comme le dit Homère, dépouille un mortel de la moitié de sa vertu.

D'ailleurs, les noirs fussent-ils aussi ineptes qu'on le suppose, cela ne justifierait pas leur servitude. L'exploitation du noir par le blanc sera un crime tant qu'on n'aura pas prouvé que c'est la couleur qui constitue l'essence de l'humanité, selon la spirituelle expression de Montesquieu.

L'effet le plus remarquable de l'esclavage, après la dépravation du maître et l'abrutissement de l'ilote, c'est l'indignité du travail. Où il se trouve, en effet, le travail, étant le lot d'êtres méprisés, devient la marque de la sujétion ; l'oisiveté, le signe de la supériorité, l'indice de la puissance, de l'honneur. Là, vivre noblement, comme autrefois chez nous, c'est vivre sans travailler. Ainsi, tandis que ce sont les efforts et les services qu'il faut honorer, l'esclavage fait estimer l'indolence et l'inutilité. Partant, il ôte aux principes de la morale leur base véritable, et tout ensemble enlève à la production sa fécondité. Il nuit encore à la production, en désintéressant ceux qu'il oblige à la peine. Si l'esclave, en effet, se fatigue, c'est uniquement pour éviter d'être battu ou mis aux fers ; s'il montre quelque habileté, c'est en cherchant à travailler le moins possible. L'ouvrier servile n'apparaît que comme une brute qui agit sous le fouet de son conducteur. En réalité, au reste, les seuls ouvriers sur une habitation à esclaves sont le propriétaire, le commandeur, les gérants, l'économe, les personnes libres enfin ; car pour qu'il y ait travail, il faut qu'il y ait liberté. Une force aveugle est un capital ; et l'esclave n'est qu'une machine, qu'un outil ; il ne sait qu'obéir, et obéit mal.

Aussi, sous l'esclavage, l'industrie ne tarde-t-elle pas à déchoir ou reste-t-elle très arriérée. Dès qu'il se fut propagé dans le monde romain, l'agriculture, le seul art utile qui y fut pratiqué, y dépérit. De nos jours, selon M. Storch, il a suffi à plusieurs propriétaires russes d'affranchir leurs serfs pour voir doubler et tripler le produit de leurs domaines¹. Dans les colonies, tout est demeuré stationnaire. Les procédés de fabrication y sont encore, au rapport de M. Lavollée², ce qu'ils étaient il y a cent cinquante ans. La division du travail y reste inconnue ; les machines y sont dans l'enfance. Par suite, bien que le monopole colonial fasse que tous les efforts des planteurs soient dirigés vers la production du sucre, là où la science indique qu'il y a une valeur en sucre de 28 francs, ils ne savent en retirer qu'une de 6 francs. Qui l'imaginerait ? la charrue qu'on emploie aux Antilles est

¹ M. Coxe (*Voyage en Pologne*) en dit autant de plusieurs seigneurs polonais et hongrois.

² *Notes sur la culture et la production de la Martinique et de la Guadeloupe.*

encore celle dont se servirent les premiers émigrés, et les nègres y portent toujours les fumiers des parcs aux champs dans des paniers posés sur leur tête. La brouette elle-même, cette curieuse invention de Pascal, n'y est pas mise en usage.

En comparant le nombre d'hectares cultivés dans nos quatre colonies agricoles avec celui des esclaves qui y sont employés, on voit que chaque esclave ne cultive que 75 ares, le nombre des hectares cultivés étant de 160 593, et celui des esclaves laboureurs de 213 934. À ce compte, la mise en rapport de nos 20 767 340 hectares cultivés, en France, exigerait une population de 41 millions et demi de personnes, travaillant toutes à la terre¹. Pour rappeler encore un fait, d'après M. Ward, envoyé d'Angleterre au Mexique, sur une habitation des environs de la Vera-Cruz où se trouvent 150 ouvriers, chacun d'eux donne 3 030 kilogrammes de sucre, tandis qu'à la Martinique, où la terre est infiniment plus fertile, un esclave en donne au plus 2 000 kilogrammes. En général, un homme libre accomplit en un jour ce qu'un esclave n'achève qu'en trois ; c'est la proportion admise. Et cette proportion était déjà établie par le docteur James Anderson, dans ses *Observations sur l'esclavage*, publiées en 1788, lorsqu'il comparait le travail des serfs employés dans les houillères d'Écosse à celui des mineurs libres payés à la journée. Il est donc certain, surtout en tenant compte des intérêts de la somme que représente l'esclave, des dépenses et des soins qu'il entraîne, qu'il y aurait partout profit à remplacer les ilotes par des travailleurs salariés². On sait que la société abolitionniste de Londres a toujours demandé, comme le moyen le plus efficace de forcer les colons à l'émancipation, qu'on laissât pour les productions tropicales le travail libre faire concurrence au travail esclave. Assurément, en effet, s'il en était ainsi, les colons devraient eux-mêmes, sous peine de ruine complète, renoncer à la servitude. Une expérience récente l'a prouvé. Aussitôt que la concurrence a été établie sur les marchés anglais pour l'indigo, les colonies à esclaves de la Grande-Bretagne ont dû renoncer à en produire.

« On calcule mal, comme l'observait J.-B. Say, lorsqu'on exclut toute considération de justice et d'humanité dans les relations d'homme à homme. Il n'y a de manière durable et sûre de produire que celle qui est légitime, et il n'y a de manière légitime que celle où

¹ M. Moreau de Jonnés, *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial*, p. 231 et suiv.

² « L'ouvrage fait par des esclaves, quoiqu'il ne paraisse coûter que leur subsistance, est au bout du compte le plus cher de tous. » Adam Smith.

les avantages de l'un ne sont point acquis aux dépens de l'autre. » Le précepte de la morale stoïcienne est vrai : l'honnête est le plus utile.

Mais c'est principalement appliquée à l'industrie manufacturière et commerciale que la servitude est funeste. Les récoltes de l'agriculture, ainsi que l'a remarqué le savant économiste russe que je citais il y a un instant, M. Storch, sont en grande partie l'ouvrage de la nature, qui agit toujours, quelque imparfait que soit le procédé du cultivateur. Dans les opérations manufacturières et commerciales, au contraire, l'ouvrage de l'homme apparaît presque seul. Elles ne commencent et ne se perfectionnent que grâce à son zèle, à son habileté et à ses efforts. Or, la contrainte fait bien travailler, mais elle ne rend pas inventif, industriel, intelligent. Aussi, dans les États à esclaves, l'agriculture, si arriérée qu'elle soit, est-elle encore l'art le plus avancé. Pour tout ouvrage un peu difficile même, ces États sont forcés d'avoir recours à des travailleurs étrangers.

La différence entre l'industrie servile et l'industrie libre, aussi bien qu'entre les mœurs des nations au sein desquelles se rencontrent des esclaves et celles des peuples qui ne comptent que des citoyens, s'aperçoit facilement lorsqu'on se laisse aller au courant d'un des grands fleuves de l'Amérique du Nord, de l'Ohio, la *belle rivière* des Indiens. À gauche, on côtoie l'État du Kentucky, qui a maintenu l'esclavage, à droite l'État libre de l'Ohio ; et tandis que dans celui-ci, fondé pourtant douze années après l'autre, la population est serrée, laborieuse, riche, morale, dans celui-là elle est clairsemée, oisive, nécessiteuse et dissolue. C'est que sur la rive gauche de l'Ohio, selon les paroles de M. de Tocqueville, le travail se confond avec l'idée de l'esclavage ; sur la rive droite, avec celle du bien-être et du progrès.

Cependant, c'est en invoquant les exigences du travail que les colons soutiennent principalement la servitude. Leurs deux arguments favoris sont que les noirs seuls peuvent travailler sous les tropiques, et qu'une fois libres ils se livrent tout entiers à leur fainéantise naturelle. Heureusement, ce sont là deux erreurs. Les colonies ont été défrichées, et exploitées pendant plus d'un siècle par des Européens¹. Ce n'est que vers 1738 que, la traite ayant fourni assez d'esclaves, les importations des travailleurs métropolitains cessèrent. Et si les engagés que les fondateurs des premiers établissements de la France et de l'Angleterre dans l'archipel américain amenèrent d'Europe, les *Trente-six mois*, comme on les appelait à cause de la durée de leur service, ne purent résister pour la plupart aux travaux qu'on leur

¹ On peut s'en assurer dans le père Dutertre et le père Labat.

imposait, c'est qu'ils subissaient un véritable et très dur esclavage. De nos jours on trouve encore dans les îles espagnoles un grand nombre de créoles qui cultivent eux-mêmes leurs champs. Il en est ainsi de plusieurs petits propriétaires, à Bourbon et à la Jamaïque, depuis l'émancipation¹. Écoutez les habitants des États méridionaux de l'Union Américaine ; ils prétendent, eux aussi, que le travail leur serait mortel ; pourtant la température sous laquelle ils vivent est la même que celle du sud de l'Espagne et de l'Italie, et dans l'Amérique du Sud l'esclavage a été aboli. Qu'il disparaisse des Antilles, de tous les pays tropicaux, et l'Européen s'y remettra à l'ouvrage, à côté de l'Africain. Son labeur sera seulement beaucoup plus facile qu'il n'était autrefois, grâce aux machines qui s'y propageront aussitôt que la liberté en aura chassé la torpeur et la routine qui y règnent aujourd'hui. Il en sera du travail agricole sous les tropiques, après l'affranchissement, selon la juste remarque de Montesquieu, comme il en a été en Europe du travail des mines.

Décrétez encore l'émancipation, si vous voulez ne plus voir les noirs engourdis dans leur paresse. Ce n'est pas parce qu'ils sont Africains, c'est parce qu'ils sont esclaves qu'ils sont fainéants². J'ai déjà montré que les serfs d'Europe ne sont pas moins inhabiles que les serfs des Antilles. Schulter dit que ceux de la Galitzie notamment ne travaillent qu'à coups de fouet³. Dans leur patrie, je l'ai dit aussi précédemment, les noirs sont actifs et industrieux ; dans nos colonies ils s'occupent de même avec courage le samedi, quand ils passent ce jour sur leur jardin⁴. Il y a au reste maintenant, à l'allégation de la paresse naturelle des nègres, une réponse péremptoire : le récit de leur vie présente dans les colonies anglaises. Ces émancipés d'hier sont déjà, quoi qu'on en ait dit, d'aussi bons, d'aussi prévoyants travailleurs qu'il était permis de l'espérer. Pauvres noirs ! on les taxe à présent de paresse pour les retenir en servitude, et autrefois, pour légitimer la traite, on invoquait leur industrie.

Une de leurs naïves traditions nous accuse de les avoir dépouillés, pendant leur sommeil, de toutes leurs richesses, ne leur laissant qu'un peu de poussière d'or et quelques dents d'éléphant. Nous leur

¹ M. Moreau de Jonnés rapporte qu'il a vu à Saint-Domingue, à la Guadeloupe et à la Martinique, au commencement de ce siècle, des corps de troupes blanches exécuter des fortifications de campagne aussi promptement et avec autant de succès que si elles eussent été sur le sol de l'Europe.

² « La servitude c'est presque la mort », dit Ulpien.

³ Schulter, Lettres sur la Galitzie (*Annales des Voyages*, t. 15).

⁴ « Le nègre, d'après une estimation qui n'est contestée par personne, travaille au moins deux fois plus quand il cultive son propre jardin. » M. Moreau de Jonnés, *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial*.

avons enlevé bien plus que leur fortune : leur liberté, et pour excuser notre crime, nous les calomnions¹. Cette calomnie, apparemment pour sembler plus vraisemblable, est même répétée surtout par les colons, qui se refusent à employer d'autres personnes, et sont certainement les plus insouciants dissipateurs de la vie. Mais je le répète, pour eux la servitude a flétri le travail, de même que les hommes qu'on y voue, et, ne sachant point s'occuper, ils ne poursuivent que l'agitation, le faste et le plaisir. C'est aussi parce que le travail est déshonoré aux Antilles que les affranchis y vivent dans l'oisiveté. Dans tous les pays serviles, travailler, c'est être esclave.

Ainsi, dans ces pays, à cause du mépris du travail, des dépenses excessives des uns, de la mollesse de tous, beaucoup de bras sont enlevés à la production ou sont mal employés, et il n'y a pas d'accumulation de capitaux. Là, en outre, ne se rencontrent point ces relations entre les gens d'intelligence et les gens d'action si fréquentes dans les ateliers libres et si profitables. Un patricien ne communique pas avec son ilote.

Tout y concourt donc à entraver les progrès de la richesse publique. Aussi est-ce en vain que la nature a versé sur les îles de l'Amérique ses plus précieuses faveurs, a déposé dans leur sein une inépuisable fécondité ; détériorées, surchargées de dettes, elles laissent leurs propriétaires languir dans la gêne, et ne peuvent même pas subvenir aux dépenses de leur propre administration. Il faut que les métropoles prélèvent ces dépenses sur leur budget.

En ce qui touche l'emploi des esclaves toutefois, une différence importante distingue le monde moderne du monde ancien. Aujourd'hui l'esclave est plutôt attaché au domaine qu'à la personne du maître ; c'est principalement un instrument de production. Dans l'antiquité le contraire avait lieu ; c'était avant tout un domestique ou un objet de luxe. C'est pour cela que le maître actuel, qui a d'ailleurs subi les conséquences de notre civilisation, ne se sert plus autant de ses esclaves pour satisfaire ses vices. Mais si les noirs sont moins dépravés que les ilotes d'Athènes ou de Rome, ils sont plus abrutis. Les modernes, bien plus en effet que les anciens, fondent la durée de leur pouvoir sur l'idiotisme des esclaves. Ainsi, dans l'antiquité, en dehors de leur rôle domestique, les esclaves remplissaient toutes fonctions industrielles ; ils devenaient même parfois entrepreneurs et affermaient les manufactures. C'étaient eux tout ensemble

¹ La première famille, dit une tradition des nègres, se composait de trois frères, un noir et deux blancs. Ceux-ci enlevèrent au noir, pendant son sommeil, toutes ses richesses ; ils ne lui laissèrent qu'un peu de poussière d'or et quelques dents d'éléphant.

qui le plus souvent exerçaient la médecine, enseignaient les belles-lettres et faisaient l'éducation des enfants des maîtres. Il pouvait, au reste, en être de la sorte, parce que les esclaves s'étaient, en général, développés pendant qu'ils étaient libres. Tel ilote avait autrefois occupé dans sa nation une place élevée. Voilà aussi pourquoi plus d'un affranchi a pu contribuer au gouvernement de l'empire romain, ou en commander les armées, assuré pour cela d'ailleurs de la protection des empereurs, qui se plaisaient à choisir des hommes chez qui la reconnaissance assurait la docilité. Mais lorsque dans la suite on ne conquit plus que des barbares, il en fut autrement. Alors la servitude montra pleinement ses effets naturels.

Au Moyen-âge des serfs, en Orient des esclaves, se sont pareillement, mais pour des causes en partie différentes, on le sait, mêlés à l'administration des affaires publiques. Il me suffira de rappeler, pour ces derniers, les Itch-Oglands du sérail et les janissaires. J'ajoute que la servitude domestique chez les peuples de l'islamisme, la seule qui y subsiste aujourd'hui, a encore beaucoup de ressemblance, quant à la nature des services, avec la servitude antique. Elle est, du reste, généralement assez douce pour les croyants, et beaucoup moins dure pour les infidèles que celle des colonies pour les noirs.

De la différence que je viens de rappeler entre l'esclavage moderne et l'esclavage ancien, il ne faudrait pas conclure toutefois que le premier n'ait pas aussi répandu à sa suite une extrême dissolution. Le noir de nos îles ne concevant pas l'association matrimoniale, et que vaudrait-elle pour lui qui ne peut avoir de famille ? court la nuit d'habitations en habitations, contenter ses brutales passions. Sa promiscuité est telle, que, bien que dans la population de couleur les femmes soient beaucoup moins nombreuses que les hommes, il vit au sein de la polygamie africaine. Dans les colonies espagnoles, c'est pis encore. À neuf heures du soir, on parque les esclaves, hommes, femmes et enfants, dans une même salle, garnie d'un lit de camp, où on les tient sous clef jusqu'au lendemain¹.

Et observez que le maître est intéressé à ce que son troupeau humain, en l'absence de la traite au moins, procrée comme son bétail, et à empêcher les unions légitimes entre les êtres qui le composent, afin d'en conserver la libre disposition. Les lois actuelles², en effet, ne lui permettent pas de séparer ses esclaves mariés ; mais aussi elles n'autorisent le mariage des esclaves qu'après qu'ils ont obtenu le consentement de leurs maîtres. Le code noir était encore

¹ V. M. Schœlcher, *Colonies étrangères et Haïti. — Îles Espagnoles.*

² C'est là notre législation.

plus brutal ; il interdisait complètement aux personnes non catholiques de s'épouser et déclarait leurs enfants bâtards¹. Toutefois ce changement de législation n'a certainement pas servi beaucoup les intérêts de la morale. En 1832, on n'a compté dans nos colonies que cent trente mariages. D'après les documents officiels, il n'y a qu'un mariage sur 6 880 noirs à la Guadeloupe, et sur 5 577 à la Martinique. Mais, je le répète, le mariage est sans valeur quand il n'est pas la base de la famille. Pour l'îlote, ce ne saurait être qu'un esclavage particulier au sein de la servitude².

À quelle dépravation ne sont pas de leur côté descendus les colons ! C'est un jeu pour eux d'enlever à la jeune esclave le seul bien qu'elle ait au monde, sa virginité, son honneur. Si elle refuse, battue et amenée de force, il faudra bien qu'elle cède. Mais la violence, hélas ! sera rarement nécessaire. L'esclave, loin de se révolter de sa honte, l'ambitionne d'ordinaire. Le père et la mère eux-mêmes souhaitent de voir leur fille, à peine nubile, prendre place dans la couche du maître. L'usage de la servitude détruit toute pudeur, donne des pensées et une ambition d'esclave. Les îlotes admirent leurs tyrans plus encore qu'ils ne les haïssent, et mettent, on l'a déjà dit, leur orgueil et leurs plaisirs dans le rapprochement de ceux qui les oppriment.

L'esclavage fausse tellement chez les colons, aussi bien que chez les noirs, les plus simples idées de la morale, que souvent, lorsqu'un étranger les visite, on lui offre le soir, jusque dans les familles les plus chrétiennes, une esclave pour la nuit. C'était une habitude générale à la Jamaïque. Partout l'épouse du planteur, plus complaisante encore que la patricienne de Rome³, distingue ses rivales parmi les femmes de couleur, et ne s'offense pas du libertinage de son mari. Partout aussi le planteur envoie ses enfants naturels au travail, avec ses autres gens, sous le fouet de son commandeur⁴. La servitude est

¹ Art. 13.

² M. de Tocqueville, rapport présenté à la Chambre des députés le 23 juillet 1839.

³ On connaît cette sentence du sénat qui condamnait à mort, en une seule fois, cent soixante femmes patriciennes convaincues, à l'égard de leurs maris, du crime d'empoisonnement, commis par jalousie. Souvent pourtant des créoles ont fait mutiler les esclaves qui pouvaient plaire à leurs maris. — M. Ch. Comte observe que les anciens, grâce aux mœurs de l'esclavage, n'ont jamais reproduit l'amour que sous son côté matériel.

⁴ Dans toutes les colonies, il y a un nombre immense de mulâtres, même de blancs esclaves, nés du concubinage des maîtres et des esclaves. V. surtout Levaillant, son premier voyage au Cap, t. 1, p. 76.

comme un de ces vents brûlants du sud qui flétrissent et corrompent tout ce qu'ils atteignent.

Elle ne se contente pas même de corrompre et de flétrir, elle tue. Le cœur saigne à dévoiler, en cela, ses effets ; et en les étudiant on se convainc de la vérité de ces belles paroles de M. de Humboldt : « Dans l'ordre social et politique, ce qui est injuste recèle un principe de destruction¹. »

Dût-on s'en tenir aux noirs, on ne saurait encore compter le nombre des victimes de la servitude. Les renseignements manquent d'abord tout à fait sur les nègres importés et vendus en Europe, soit dans l'antiquité, soit au commencement des temps modernes ; car la traite est d'origine lointaine². Ils sont aussi fort incomplets en ce qui touche les premiers nègres importés en Amérique, après l'épouvantable extermination des Indiens. Il est hors de doute seulement que ceux-là durent éprouver des pertes considérables. Les maîtres avaient alors peu de souci de la vie de leurs serviteurs, et ils en avaient moins que partout ailleurs aux colonies, y trouvant les marchés abondamment pourvus, grâce à la traite qu'encourageaient les gouvernements eux-mêmes. Ainsi, la cour d'Espagne, dès 1511, dans un édit dont l'esprit fut accepté plus tard par tous les autres États, commandait qu'on transportât aux îles un grand nombre de nègres de Guinée, « attendu qu'un nègre fait plus de travail que quatre Indiens. » — Il est donc vrai, qu'on me permette de le remarquer ici, que Las Casas n'a pas été le promoteur de cet infâme négoce ; il a engagé uniquement à l'étendre, cédant à l'erreur de ses contemporains³. Les faits tendent, on le voit, à prouver combien le sort des noirs devait être misérable ; et la réalité, partout où on peut la constater, dépasse encore les présomptions. Les colonies anglaises des Antilles, par exemple, ont reçu, de 1680 à 1786, selon les registres des douanes, où tout ne s'enregistrait pas assurément, 2 136 000 nègres des côtes d'Afrique, et en 1826 elles ne possédaient que 700 000 personnes de couleur, d'après M. de Humboldt. À Saint-Domingue, 40 000 nouveaux captifs introduits annuellement par la traite parvenaient à peine à conserver le niveau de la population

¹ *Histoire de la géographie du nouveau continent.*

² Le principal objet d'échange dans l'antiquité, c'était l'homme, dit Heeren ; or, cet odieux trafic comptait déjà parmi ses sources premières la traite, et, un demi-siècle avant la découverte de l'Amérique, on trouve de nouveau des nègres, asservis en Europe, ramenés de Guinée par un navigateur portugais, Gonzalès.

³ C'est Louis XIII qui a introduit la servitude dans les colonies françaises, et elles se peuplèrent surtout de nègres après l'édit du 28 mai 1644, qui, en constituant la compagnie des Indes-Occidentales, lui octroyait le privilège exclusif du trafic des noirs depuis le cap Vert jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

noire. Un neuvième, dit-on, périssait chaque année¹. À Cuba, le recensement de 1837 ne donne que 13 300 esclaves de plus qu'en 1811, et les registres des douanes de cette île accusent l'introduction, pendant ce laps de temps, de 67 700 Africains. C'est plus horrible encore à la Havane ; de 1811 à 1825, on y avait importé 185 000 nègres, et à la fin de cette période leur nombre n'y avait pas augmenté de plus de 64 000².

Si aujourd'hui le sort des noirs est meilleur, ce n'est pourtant pas que la traite, pour ne plus s'exercer que dans l'ombre du crime, soit près de cesser ou soit devenue moins cruelle. M. Buxton évalue, d'après des calculs fort clairs, à 150 000 environ le nombre des noirs enlevés chaque année à l'Afrique par les négriers. Et ceux-ci, grâce aux croiseurs mêmes, entassent aujourd'hui les esclaves dans un espace restreint, horriblement incommode, prenant garde seulement le plus souvent à pouvoir, en cas de poursuite, jeter aisément le corps de leur délit à la mer. La traversée est si pénible, qu'un quart de ceux qui ont été embarqués meurt pendant sa durée ; et avant de parvenir aux navires négriers, ces bières ambulantes, comme les appelait si justement Mirabeau, l'auteur anglais que je citais à l'instant³ établit que sur chaque millier de victimes, la moitié périt dans les captures, les marches et les détentions de la côte, et qu'un cinquième de ceux qui arrivent sur les marchés coloniaux succombent aux difficultés d'un brusque acclimatement, dans le cours de la première année.

Cependant, quant au nombre des nègres capturés, la répression de la traite, qui vient d'être très perfectionnée par de récentes conventions⁴, n'a pas été aussi inefficace qu'on l'a répété souvent. Pitt, je le sais, disait en 1792, lorsque la traite s'exerçait librement, que le nombre des noirs exportés annuellement d'Afrique n'excédait pas

¹ Cependant M. Moreau de Saint-Méry (*Description de la partie espagnole de Saint-Domingue*, t. 2. p. 214) évalue seulement au vingtième la perte annuelle de la population noire de Saint-Domingue.

² *Essai politique sur l'île de Cuba*. — Ces faits sont reproduits pour la plupart dans l'ouvrage de M. Schœlcher, *Colonies étrangères de Haïti*, t. 1, p. 376. V. aussi l'ouvrage de M. Ramon de la Sagra, *Observations sur le mouvement de la population de la Havane*.

³ *De l'esclavage*, traduit par M. Pacaud. — M. Buxton, en récapitulant toutes les causes de mort qu'entraîne à sa suite la traite, porte à 600 000 environ le nombre des noirs qu'elle fait perdre chaque année à l'Afrique.

⁴ Je veux parler surtout des conventions par lesquelles les commandants des bâtiments croiseurs de la France ont acquis le droit de débarquement sur les possessions des chefs de la côte d'Afrique, pour y surveiller la bonne exécution du traité du 29 mai 1845, et pour y détruire au besoin les factoreries où se continuerait le commerce des esclaves. Trente chefs de la côte se sont engagés envers la France et l'Angleterre à empêcher l'exportation des esclaves.

80 000 ; et ce chiffre est de beaucoup dépassé aujourd'hui. Mais je n'accorde pas, je l'avoue, une grande confiance à l'assertion de Pitt ; je crois son chiffre beaucoup trop faible.

Les données statistiques que je rapportais, il y a un instant, afin de constater l'introduction des esclaves dans quelques colonies autrefois, suffiraient pour le prouver. Il est certain, en outre, que la traite ne se fait plus sur bien des points, et que souvent déjà les noirs embarqués sur les négriers ont été délivrés par les croiseurs. De 1828 à 1835 seulement, le nombre de ces libérés s'est élevé à 39 191.

Il serait déraisonnable d'ailleurs de comparer numériquement les importations d'esclaves du commencement de ce siècle et de ces dernières années. « Avec l'activité qui règne dans toutes les entreprises industrielles, observe avec raison M. de Humboldt¹, quel accroissement n'aurait pas pris l'importation des nègres dans les Antilles et l'Amérique si la traite, libre encore, avait continué à déposer de nouveaux esclaves et rendu superflus les soins pour la conservation et l'augmentation de la population ancienne ! » Comment douter de cela quand on sait que, malgré les croiseurs, l'introduction des nègres au Brésil a été telle, que la population esclave de cet empire, qui ne s'élevait qu'à 600 000 âmes en 1818, avant le démembrement des provinces montevidéennes, s'élève aujourd'hui à 3 millions², et qu'à Cuba la même population, qui s'élevait à 113 252 âmes en 1808, est actuellement de 600 000 ?

Lord Palmerston disait récemment, toutefois, que le nombre des esclaves pris sur la côte d'Afrique l'année dernière avait été moindre qu'à aucune époque précédente.

Mais le bienfait inappréciable des obstacles qu'on a opposés à la traite, c'est l'amélioration de la condition des esclaves. Ils ont rendu incertain l'approvisionnement du marché, et par là ont forcé les maîtres à devenir plus humains. Les esclaves ne sont encore, aux yeux de ces derniers, que des machines, il est vrai, mais des machines coûteuses et difficiles à se procurer. Il ne leur est plus possible, comme cela avait lieu ouvertement autrefois, de calculer les bénéfices qu'ils feraient en excédant de travail leurs noirs, durant un certain nombre d'années, sauf à en user moins longtemps. Voilà ce qui surtout explique que la vie moyenne des esclaves, qui n'était, dans nos colonies, sous Louis XIV, que de vingt-trois ans, et de vingt-huit ans sous Louis XVI, y soit actuellement de trente-deux ans.

¹ *Essai politique sur Cuba*, vol. 1^{er}.

² Ce chiffre a été donné en 1843, par MM. de Souza et Oliveira, chefs des douanes au Brésil. — La population esclave à Porto-Rico s'est élevée, depuis 1808, de 15 000 à 60 000.

Ce que je veux, au reste, faire surtout remarquer en parlant des causes de dépopulation qu'entraîne l'esclavage, c'est la diminution énorme qu'il apporte dans la procréation des enfants. C'est là un fait peu connu et assurément d'une importance considérable. La population esclave des neuf principales colonies anglaises d'Amérique, par exemple, a éprouvé de 1819 à 1831, sur son total de 514 000 personnes, 178 000 décès, qui n'ont été réparés partiellement que par 148 500 naissances. Chaque année, moyennement, la mortalité y excédait donc la reproduction de 3 319 personnes. En calculant la moyenne de toutes les colonies anglaises, on trouvait, avant l'émancipation, une naissance seulement pour 42 esclaves, et un décès pour environ 30 esclaves. Dans les Antilles françaises, il n'y a qu'une naissance pour 43 esclaves. En y joignant Bourbon, la proportion des naissances à la population esclave n'est plus que d'un 45^e. Et dans les mêmes colonies, le rapport des naissances à la population libre est d'un 28^e. D'après le recensement officiel de 1835, le nombre des décès monte, au sein de la population servile de nos colonies, qui est de 260 286 personnes, à 7 214 chaque année, en moyenne, et celui des naissances à 5 765.

Pour cent femmes libres entre 14 et 60 ans, il s'y trouvait, en 1836, 100,5 enfants au-dessous de 14 ans, et pour cent femmes esclaves il n'y en avait que 84. Sans distinction d'âge, 100 femmes libres y donnent annuellement 11 naissances, et 100 femmes esclaves, seulement 7,4. Le détriment causé par l'esclavage à la population s'y élève donc par an à 3,6 naissances sur 11 ou à un tiers. Dans tout l'archipel américain, la servitude, dit M. Moreau de Jonnés¹, à qui j'emprunte ces détails, réduit la reproduction humaine d'à peu près 25%. Aux États-Unis, les mêmes faits se révèlent : « La race esclave procréée moins que la race libre », disait il y a encore peu de temps au Congrès, M. Clay, un des hommes les plus éclairés de l'Union et un des défenseurs les plus ardents de l'esclavage. Et d'après les calculs de M. Gallatin, ancien ministre des finances, le nombre des nègres libres s'y est accru, de 1790 à 1800, de 82%, et celui des nègres esclaves seulement de 28%. À Haïti de même, depuis l'indépendance, la population a augmenté de 300 000 habitants².

La dépopulation résulte donc de l'esclavage, puisqu'elle cesse quand il disparaît, et, par contre, plus le sort des esclaves est dur et s'éloigne de celui des maîtres, plus elle se manifeste. Ainsi, à la

¹ *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial.*

² C'est l'évaluation la plus modérée. D'après la statistique de cette île, l'augmentation serait de près de 600 000 habitants.

Martinique, où de 1804 à 1807 les enfants ne formaient qu'un 53^e de la population, ils en forment aujourd'hui, que beaucoup de noirs servant comme domestiques dans l'intérieur des familles y ont une condition assez douce, un 33^e. Là, cent femmes noires ont 92 enfants, tandis qu'à la Guyane, où un pareil adoucissement n'a pas été apporté à la servitude, elles n'en ont que 68. Dans les colonies anglaises, la fécondité des femmes se montrait de même principalement à Montserrat et à Saint-Christophe, sans pourtant y combler non plus les lacunes laissées dans la population par l'excédent des décès, parce que dans ces îles aussi l'esclavage se rapprochait davantage de la domesticité. Tout ensemble, comme la servitude anglaise était plus dure que la nôtre, elle entraînait une plus grande mortalité. Dans les colonies britanniques les plus favorisées, le rapport des décès à la population était pour les esclaves de 1 sur 31¹ ; dans nos possessions, il n'est que de 1 sur 36, comme pour les personnes libres. C'est la même mortalité qu'en Europe.

Des chiffres que je viens de rapporter, il résulte que, par suite du cours des naissances et des décès, l'accroissement des habitants libres de nos colonies est de 1 sur 110, et la perte des esclaves, de 1 sur 180, annuellement. Sur ce dernier point nous paraissions même avantageusement traités ; car, d'après M. Bryon-Edwards, la diminution des classes asservies, qui ne se recrutent point de l'extérieur, est par an de deux et demi pour cent personnes, en moyenne².

Autrefois, avant les efforts de la philanthropie pour l'abolition de la traite et de l'esclavage, les faits étaient plus tristes encore. Sans rappeler ceux que j'ai déjà cités, il fallait, par exemple, en 1776, pour entretenir la population esclave de Surinam, au nombre de 75 000 individus, une importation annuelle de 2 500 nègres. C'était par conséquent une perte d'un sur 30, triple de celle qu'éprouve maintenant Démerari, autre colonie d'origine hollandaise, située, comme Surinam, au milieu des forêts de la Guyane. S'il y avait dans la première de ces colonies, comme il y a dans la seconde, une naissance sur 47 esclaves, les décès devaient y monter à 1 sur 18. La servitude hollandaise était, à la vérité, la plus cruelle de toutes. Aux mêmes lieux, sous le même climat, les populations augmentent donc ou décroissent selon qu'elles sont indépendantes ou asservies. Dans

¹ Des enquêtes faites en 1825 en Angleterre ont montré, sans préciser les causes de ce fait, que la perte moyenne pour toutes les colonies anglaises, moins la Barbade et les îles de Bahama, était de 18 000 esclaves tous les trois ans.

² Suivant Newton, l'espèce humaine, en général, se renouvelle par la mort tous les 33 ou 34 ans ; les esclaves tant achetés qu'élevés se renouvellent tous les 15 ans, deux fois plus vite que les autres hommes, et ceux achetés, considérés seuls, quatre ou cinq fois plus vite.

l'ordre de la nature, l'homme doit être libre, et cet ordre est inflexible. Quand des lois insensées le contrarient, il se manifeste par les maux qu'elles enfantent. La liberté, c'est le rayon de lumière qui féconde et développe¹ ; la servitude, c'est comme ces miasmes fétides qui abattent et tuent ; c'est le minotaure antique avec ses sanglants sacrifices.

Il est au surplus pour les noirs diverses autres causes de stérilité que l'esclavage lui-même, mais qui en dépendent. Parmi eux, il y a d'abord une très grande inégalité entre le nombre des hommes et celui des femmes. M. de Humboldt a constaté, dans son *Voyage aux régions équinoxiales*, que sur les plantations de cannes à sucre, les femmes étaient aux hommes, en excluant la classe des mulâtres, à peine dans le rapport de un à quatre. D'après les règles ordinaires de la population, au contraire, les femmes doivent être plus nombreuses que les hommes. Mais les esclaves n'étant considérés que comme des outils, on recherche naturellement les plus robustes pour délaisser les plus faibles. En second lieu, se présentent les obstacles que la servitude oppose aux mariages ; puis les avortements provoqués par des travaux pénibles, aidés par le climat, et provenant surtout de coupables pratiques. Enfin, M. Moreau de Jonnés², à qui je dois cette énumération, cite le dédain des négresses créoles pour les noirs importés d'Afrique. Cela rappelle ce raffinement d'aristocratie parmi les colons français, qui en faisait nommer quelques-uns de *petits blancs*, des *messieurs passables*. Curieuses et folles extravagances d'une société fondée sur le privilège ! Mais ces dernières causes de stérilité ne sont que secondaires ; la principale, c'est l'institution de l'esclavage elle-même.

Dans l'antiquité, où elles n'existaient pas, pour la plupart au moins, les populations esclaves ne pouvaient pas cependant non plus se soutenir. Les ilotes de Sparte ont fini par disparaître du monde, et quand les conquêtes n'alimentèrent plus l'esclavage romain, l'Italie, abandonnée déjà depuis longtemps à la culture servile, devint déserte.

Au reste, c'est lorsque les esclaves anciens ne se renouvelèrent plus que par leur fécondité, comme les modernes après l'abolition de la traite, que leur sort s'améliora d'une façon marquée. Et la servitude elle-même disparut et fut remplacée par le servage de la glèbe,

¹ Les naturalistes ont observé que plus les animaux se rapprochent de l'espèce humaine, plus ils ont besoin de liberté pour procréer.

² C'est dans le livre si curieux de M. Moreau de Jonnés, intitulé *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial, etc.*, que j'ai puisé la plupart des faits qui se rapportent aux mouvements de la population esclave des colonies.

par le vasselage, quand les invasions barbares, l'anarchie féodale forcèrent davantage encore les maîtres à ménager leurs gens pour s'en faire des soldats dévoués¹.

Quant au monde ancien, il avait au moins une excuse pour maintenir la servitude ; il la croyait légitime et profitable. À aucune époque, je l'ai dit en commençant, il ne conçut une société sans esclaves. C'était alors, en outre, principalement la guerre qui la recrutait, et personne n'aurait compris que le vainqueur eût des droits à respecter chez le vaincu. Longtemps aussi on n'aurait su imaginer que la puissance publique pût briser, même alléger les chaînes des esclaves une fois formées. Le père de famille, propriétaire, juge et pontife, était souverain à son foyer. Ses propres enfants ne pouvaient rien posséder ; son droit sur eux allait jusqu'à disposer de leur vie, et sa femme était considérée comme sa fille. Le sort de son esclave devait donc dépendre entièrement de sa volonté. *In servum nihil non domino licere*, ç'a été et ce devait être longtemps la règle ancienne. Après seulement que l'organisation de la famille eut été changée, et qu'on sentit, comme je l'ai fait remarquer, le besoin de ménager les esclaves, la loi stipula pour eux des garanties. Mais jamais, bien que quelques voix, comme celle de Cicéron, qui tenait les hommes pour concitoyens d'une même cité², ou de Sénèque, qui les disait tous membres d'une seule famille et nommait les esclaves des amis dans l'abaissement³, ou d'Ulpian, de Paul et de Florentinus qui déclaraient la servitude une institution contre nature, fissent entendre le mot d'égalité, proclamassent les principes immuables du droit naturel, jamais, je le répète, la puissance du maître sur son esclave ne fut considérée comme injuste dans l'opinion publique, ni dans celle des gouvernants. La religion elle-même alors ne consacrait-elle pas, au reste, l'esclavage ? Le paganisme, on le sait, avait des dieux asservis, et admettait des inégalités natives entre les hommes. Et jamais non plus l'antiquité ne douta que le travail servile ne fût le plus lucratif.

Aujourd'hui, au contraire, l'iniquité de la servitude, ses funestes effets, ses dangers, sont depuis longtemps reconnus. Nul à peu près ne les conteste. Les pensées d'égalité enveloppent enfin le globe entier et dominent les esprits. Pour nous, nous n'admettons pas que

¹ Il y avait à Rome des esclaves presque en tout semblables aux serfs de la glèbe. V. le *Code théodosien*, surtout la l. XI, t. 24, l. VI. L'esclavage germain était le colonat, servage de la glèbe, d'après Tacite. — La raison que je donne ci-dessus du remplacement de l'esclavage par le servage de la glèbe n'est donc pas la seule cause de ce changement.

² *De leg.* 1. 7.

³ *Epist.* 90 et 47.

la terre de France porte un homme soumis au caprice d'un autre homme¹. Bien plus, nos codes refusent à l'ouvrier d'aliéner sa liberté d'action². Toutes nos institutions sortent de deux révolutions accomplies au profit des principes d'indépendance et de communauté des droits. Et cependant l'esclavage règne encore chez presque tous les peuples ; et sur un sol que couvre notre drapeau, qui fait partie de notre territoire, les masses restent à la merci d'une poignée de privilégiés. La puissance publique y laissait même légalement agir ces derniers sans contrôle presque jusqu'à hier³. S'ils croyaient avoir à se plaindre de leurs serfs, ils ne recouraient point à l'autorité, qui les leur aurait enlevés pour les livrer aux geôliers ; ils les battaient, se faisant à la fois parties, juges et bourreaux ; et ils les battent encore. Toutefois, je l'avoue, j'aime mieux voir un esclave fouetté par son maître que de l'apercevoir, ignorant, irresponsable comme il l'est, devant un tribunal qui devra lui appliquer la loi commune, si la loi n'est pas encore plus sévère pour lui⁴. Au moins, l'arbitraire du maître ne rend pas ridicule, méprisable, ce qu'il y a de plus élevé dans les sociétés civiles : l'administration de la justice.

Ce sera, du reste, toujours un effort puéril qu'entreprendre de beaucoup amoindrir le pouvoir des maîtres, de donner des droits aux esclaves. Ou la corruption de l'arbitraire ou la bassesse de la sujétion, voilà ce qu'offrira constamment la société sous le régime de la servitude. Le colon n'accepte pas de limites à sa puissance. Le noir ne sait se venger d'une injustice qu'en recourant au poison. C'est là son arme, sa défense, son droit ; il ne compte pas sur d'autres garanties. Le planteur peut tout à peu près aux colonies ; mais, qu'il n'ait pas un bétail nombreux, une main flétrie lui préparerait une pâte funeste. Que ses enfants ne puisent pas non plus à la fontaine qu'ils rencontrent, l'eau en est peut-être mortelle. Le poison est si répandu aux Antilles, qu'il y est devenu un grand danger, une des causes de la misère publique.

Sans doute, c'est là un moyen horrible, et cependant, lorsque l'esclave se révolte, en l'employant est-il plus blâmable que s'il ac-

¹ Dès le quatorzième siècle, une ordonnance de Louis X (du 13 juillet 1315) donnait au sol de France le pouvoir de briser les chaînes de tout esclave qui le toucherait.

² Art. 1780 du Code civil.

³ V. les ord. des 18 mai, 4 et 6 juin 1846, la 1^{re} sur l'instruction religieuse des esclaves ; la 2^e sur leur régime disciplinaire ; la 3^e sur leur nourriture et leur entretien. *Moniteur* du 17 juin 1846.

⁴ Dans le code noir américain, il y a soixante-onze crimes capitaux pour les nègres, et, pour les mêmes crimes, les blancs sont exposés tout au plus à être mis au pénitencier.

ceptait sans peine sa vile condition ? D'ailleurs, qu'on le remarque aussi, on s'est trop efforcé de fausser son esprit, d'avilir son âme, pour qu'il ait conscience des fautes qu'il commet. Il ne se sent pas plus coupable en faisant périr le troupeau de son maître que sa compagnie d'esclavage ne croit l'être en détruisant par avance le fils qu'elle porte dans son sein. Et qui nierait que ce ne soit à l'esclavage qu'il faille attribuer de pareilles habitudes ? Elles n'existent plus, depuis l'indépendance, à Saint-Domingue ni aux îles anglaises, où elles s'étaient répandues, comme dans les autres colonies, à la suite de la traite.

Je disais à l'instant que, malgré tous les efforts, la condition des maîtres et des esclaves ne saurait réellement changer. Il n'y a pas en effet de réformes véritables possibles dans une société à esclaves, qui ne doivent prendre pour point de départ l'abolition de l'esclavage lui-même. Lorsqu'un ordre social repose sur le privilège de quelques-uns et l'asservissement du plus grand nombre, comment se ferait-il que les premiers n'eussent pas d'immenses pouvoirs, de grands honneurs, et que les seconds ne portassent pas de lourdes chaînes, ne vécussent pas dans un abaissement extrême ? Songez que dans nos colonies, 260 000 noirs doivent être soumis à 30 000 blancs, que dans tout l'archipel américain, M. de Humboldt trouvait, en 1826, 17 de ceux-ci pour 83 de ceux-là¹, et vous vous étonnerez peu des excès qui ont été commis et qui se perpétuent pour ne pas affaiblir, selon les expressions de l'édit de janvier 1767, l'état d'humiliation attachée à l'espèce noire². Toutes les fois qu'on a voulu diminuer les honteuses inégalités établies entre les deux races, on n'a fait que rendre l'une moins disposée à la soumission et irriter l'autre. La force des choses domine les lois et les colons d'ailleurs ont pu sans cesse opposer aux mesures qui les blessaient une résistance invincible ; ils commandent sur leurs habitations, et leurs ordres

¹ *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent.*

² Ces excès sont presque incroyables pourtant au premier abord. Ainsi d'anciennes ordonnances déclaraient les noirs incapables d'hériter ou de recevoir des donations de blancs ; leur interdisait, lorsqu'ils étaient affranchis, de venir s'instruire en France, de contracter des mariages mixtes ; les punissaient pour avoir porté des vêtements semblables à ceux des blancs, pour avoir pris le titre de Monsieur ; leur interdisait de se placer dans les églises hors de l'enceinte qui leur était réservée. Dans les cimetières, il y a encore un côté et une porte pour les blancs, un côté et une porte pour les noirs. Pour ceux-ci d'ailleurs, les cimetières ne sont guère utiles. On jette le plus souvent leurs cadavres dans une fosse sur l'habitation, sans prière, sans pitié, comme l'on fait d'un animal. Les dispositions législatives dont je viens de parler furent renouvelées, en partie au moins, par Napoléon lorsqu'il rétablit la servitude, et par la Restauration. Les lois des États-Unis infligent aux esclaves une abjection plus forte encore.

s'exécutent en secret. C'est pour cela que les lois coloniales de l'Espagne, d'une douceur si grande, abritent une servitude si dure. Autrefois, à la vérité, les esclaves espagnols étaient les mieux traités, mais c'est qu'ils étaient uniquement travailleurs agricoles, tandis que chez les autres peuples, à qui les terres des colonies n'ont jamais paru que des usines à sucre, les esclaves étaient considérés comme des ouvriers de fabrique ; et l'agriculteur calcule toujours moins froidement, moins avidement, se rapproche plus de ses ouvriers que le manufacturier. Mais aujourd'hui la servitude espagnole, restée ce qu'elle était naguère, ne peut être comparée, pour sa cruauté, qu'à la servitude américaine. Ses excès sont tels, que sur les 400 000 esclaves de Cuba, tous ceux employés aux travaux des champs sont presque sans exception nouvellement importés.

De même, les améliorations que nos législateurs ont tenté d'introduire à diverses reprises dans le régime de nos ateliers coloniaux n'ont produit aucun résultat. Ainsi, nous avons nommé les magistrats protecteurs des esclaves ; c'est là la mesure la plus forte qui ait été prise contre le pouvoir des maîtres. Eh bien, que peuvent les magistrats pour empêcher un travail excessif, une peine inique ? Et l'abus commis, quel recours reste-t-il à la victime ? Tout moyen de vérification lui manque. Une plainte ne lui vaudrait qu'un nouveau châtiment. Encore, pour la faire, lui faudrait-il s'évader, afin de gagner la ville où le magistrat réside. Je n'ai pas besoin de rappeler les cruautés abominables, et restées impunies, qui ont été dénoncées à la tribune législative dans la session dernière¹.

Au surplus, à supposer que les lois ou les ordonnances dont je viens de parler, même les ordonnances qui ont été rendues ces derniers mois, fussent exécutées, ce qui n'est pas² ; les planteurs seraient toujours maîtres d'envoyer leurs esclaves au cachot, ou de les faire battre de vingt-neuf coups de rigoise une fois par semaine ; et qui saura compter les coups, ou prévenir le fréquent retour de ce châtiment³ ? Bien plus, il leur est loisible de conduire leurs esclaves à

¹ Un esclave chargé d'infliger à ses camarades, on dit même à sa mère, le supplice du fouet, a été condamné *par ordre de l'administration* à subir le même châtiment parce qu'il n'avait pas exercé la fonction de boureau avec une vigueur suffisante. — Des maîtres ayant fait couper les oreilles à leurs esclaves, les ont forcés à les manger. Le fait a été constaté juridiquement, et un acquittement s'en est suivi.

² V. la *Situation des esclaves dans les colonies françaises*, par M. de Cussac, et une lettre publiée dans *le Siècle* du 19 décembre 1846, prouvant que les ordonnances de mai et juin derniers ne sont pas exécutées.

³ La Cour royale de Cayenne a même refusé d'admettre la jurisprudence des tribunaux de la Martinique et de la Guadeloupe, et déclare que le maître peut

la géole publique, et là, de sommer le bourreau d'appliquer les vingt-neuf coups permis par la loi. La puissance exécutive elle-même est aux ordres des colons ; elle doit punir sans même interroger. Mais, je le répète, dans une société à esclaves, la règle souveraine, c'est le bon plaisir des maîtres.

Aussi est-ce se fier beaucoup à la complaisance du public que de vanter le bien-être des esclaves. Voyez d'ailleurs leur case, leur vêtement, s'ils en ont, leur nourriture, uniforme comme celle d'un galérien, réduite à deux livres de morue et à six litres de farine de manioc par semaine¹ ; suivez-les au travail² ; considérez leurs habitudes et leurs maladies ; lisez les lois qui les régissent³ ; écoutez leurs plaintes, et un temps bien court vous suffira pour vous convaincre de leur misère. Sans doute, ils ne ressentent pas tout ce qui vous affligera ; ils sont tombés trop bas pour cela. S'ils sont vêtus, c'est le plus souvent d'une chemise en lambeaux, d'une culotte de mille pièces, dont ne voudrait pas un mendiant d'Europe⁴, et ils les portent sans le moindre souci, ignorant tous les désirs, tous les besoins que donne la civilisation.

Les crises commerciales ne sont pas non plus pour eux, il est vrai, comme on le répète sans cesse, ce qu'elles sont pour les travailleurs du continent. Cependant, si les colons vendent mal leur sucre,

fouetter à son humeur, sauf l'appréciation de la légalité du châtement, qui est remise à l'arbitraire du magistrat. Arrêt du 29 novembre 1840. — C'est l'ordonnance du 15 octobre 1786 qui fixe à 29 le nombre des coups de fouet permis dans une flagellation.

¹ C'est ce qu'on appelle l'*ordinaire*. Quand le maître voulait se dispenser de donner cette ration à son esclave, il lui céda un jardin que le noir cultivait le samedi, alors jour libre pour lui ; au moins cela devait être et le plus souvent avait lieu, et le noir se nourrissait avec les produits de ce jardin. Cela se faisait sur un grand nombre d'habitations, malgré l'art. 24 du code noir, qui défendait aux maîtres de se décharger de la nourriture de leurs esclaves en usant de ce moyen. Aujourd'hui le noir âgé de 14 ans peut demander le traitement de l'*extraordinaire*. Ordonn. de juin dernier. — Les médecins attribuent en partie à l'usage du poisson salé la principale maladie à laquelle succombent les nègres, le mal d'estomac, sorte de chlorose.

² L'esclave donne 9 ou 10 heures de travail selon la durée du jour, de 5 ou 6 à 8 du matin, de 9 à midi, et de 2 à 6 heures du soir. — Voir les dernières lois et ordonnances.

³ La loi anglaise absolvait le maître qui tuait un esclave en le châtant, et ne condamnait qu'à une amende de 10 livres sterling celui qui le tuait par méchanceté. Et cette loi était un progrès ! — Dans toutes les législations des métropoles, on trouve de pareilles infamies. — La loi de Moïse était plus indulgente encore que la loi anglaise : si l'esclave, dit la loi de Moïse, survit un ou deux jours aux coups qu'il a reçus de son maître, ce dernier ne sera pas puni, parce que c'est son argent.

⁴ Documents publiés par M. Jules Lechevalier, t. II.

ne diminueront-ils pas les sacrifices qu'ils font pour leurs noirs, et ceux-ci peuvent-ils jamais économiser en vue des mauvais jours ? Les ouvriers de nos villes ne regrettent pas assurément le servage ; et lorsqu'ils demandent aux terres étrangères une aisance qu'ils ne croient plus trouver sur le sol de leur patrie, n'est-ce pas vers les pays où le travail a encore ses chances de souffrance, mais conserve sa dignité et son indépendance, qu'ils se dirigent ? Les esclaves sont sûrs, ainsi que les animaux domestiques, de ne pas mourir de faim, parce que leurs maîtres, en les perdant, feraient une mauvaise affaire, voilà tout ; mais s'ils tombent malades, s'ils deviennent vieux !... On ne s'applique guère à conserver une machine usée.

Vous les dites plus heureux que les ouvriers libres, et les planteurs reconnaissent qu'ils n'obtiennent que sept années de travail pénible de chaque esclave employé à la culture. Admirable régime que celui dont sept années suffisent pour éteindre la vigueur, abattre la vie !

Je doute, au reste, que le bien-être matériel valût quelque joie aux esclaves. Il contribue toujours à agrandir les désirs, à relever l'esprit et l'âme. Il leur ferait supporter plus impatiemment le joug qu'ils subissent. Et s'ils étaient jamais heureux, ils seraient au comble de l'avisement ; ils auraient oublié qu'ils sont hommes. Vanter leur sort, c'est les louer, en effet, d'être dispensés de prévoyance, d'économie, des soins de la famille, des devoirs de la paternité, de jouir paisiblement des privilèges de leur bassesse, descendus autant qu'il se peut à l'état de brutes.

Par bonheur, les esclaves ne sont pas encore assez dégradés pour mériter de pareils éloges. Sans cesse ils protestent par leurs révoltes contre la condition qu'on leur a faite ; et avant le bien-être, ils souhaitent la liberté ; toutes les enquêtes, tous les faits le constatent. Quand ils se réfugient dans les mornes, où il leur faudra vivre traqués, de même que des bêtes fauves, poursuivis quelquefois par des chiens sanguinaires, comme ceux que Colomb lança le premier contre les Indiens, où jamais le matin ils ne seront certains de s'appartenir le soir, pensent-ils au bonheur matériel ? Y pensaient-ils aussi ces cinq mille noirs qui, malgré les postes placés sur chaque point du rivage, le service maritime entretenu le long des côtes, ont fui de nos colonies, dans ces dernières années, sans boussole, sans guide, voguant au hasard, sur des barques fragiles, dans l'espoir d'atteindre les terres anglaises, et dont la plupart devaient périr dans les flots ou par la faim ? Ils voulaient uniquement avant le tombeau, ainsi que ceux qui vont aux mornes, respirer quelques jours un air libre, se sentir maîtres d'eux sous les yeux de Dieu ; et cela vaut bien de risquer sa vie. Les colons n'ignorent pas d'ailleurs les désirs les

plus ardents des esclaves ; la récompense qu'ils leur offrent, comme précieuse entre toutes, c'est l'affranchissement.

Sans doute, et je l'ai déjà dit, la servitude dans nos colonies s'est beaucoup améliorée. L'accroissement de la vie moyenne des noirs y est une preuve irrécusable de progrès. Toutefois il démontre mieux les horreurs de l'esclavage ancien que la douceur de celui de nos jours. L'abolition de la traite, la crainte de l'évasion des esclaves dans les îles libres, la force qu'ils se sentent, les idées émancipatrices de la métropole, l'éducation plus soignée des colons, ont modifié la servitude ; cela est certain ; mais qu'on nomme les perfectionnements apportés à la moralité des noirs, qu'on dise si leur esprit s'est élevé. Leur condition a changé en partie, mais non assurément sous les rapports les plus importants. Combien, au reste, y a-t-il encore de planteurs grossiers que le dénuement enduret dans l'inhumanité ! Quels drames horribles, où tous les crimes se mêlent à toutes les erreurs, révèlent de temps à autre les débats judiciaires des colonies, lorsque, par extraordinaire, un arrêt de renvoi les autorise¹ ! « J'ai observé l'état des noirs, dit M. de Humboldt², dans les pays où les lois et les habitudes nationales tendent à adoucir leur sort, et cependant j'ai conservé en quittant l'Amérique la même horreur de l'esclavage que j'en avais conçue en Europe. » Quoi qu'on fasse, il restera un abîme où tout ce qu'il y a de grand et de bon se perd. Les institutions peuvent bien à la longue produire quelques résultats nouveaux, mais non opposés à leur principe.

Notre révolution le reconnut, et c'est une de ses plus belles gloires assurément de ne pas avoir séparé la cause des colonies de celle de la métropole. Noble amante de la liberté, elle voulut que le drapeau de la France n'abritât nulle part les infamies de la servitude. On a souvent attaqué son décret d'émancipation³ ; pour moi, je l'admire profondément. Il ne tenait pas, il est vrai, assez compte des circonstances, il laissait trop incertain l'avenir des colons ; mais ce n'en est pas moins un des plus magnifiques témoignages de la grandeur des convictions libérales de cette époque. Je n'accuserai jamais l'État qui, engagé dans de violentes agitations intérieures, dans des luttes extérieures terribles, risque de nouveaux périls pour accomplir un acte de justice. Et si j'étais persuadé que les Antilles ne pussent être mises en rapport par le travail libre, ainsi que je le suis du con-

¹ Qui ne se rappelle les procès de Douillard-Mahaudière, d'Amé Noël, de Brafin ? Et ces trois hommes étaient des maîtres connus par leur bon caractère ; cela a été acquis aux débats. Que penser des autres maîtres ?

² *Essai sur Cuba*.

³ Loi du 6 pluviôse an 11 (4 février 1794).

traire, je n'hésiterais pas à répéter le mot célèbre et tant de fois calomnié de la Convention : « Périissent les colonies plutôt qu'un principe. » L'utilité ne saurait être un argument contre le droit. Il vaudrait mieux apparemment avoir quelques stations de moins dans l'Océan, et se fournir ailleurs de sucre, que de maintenir toute une race dans l'ilotisme.

Je veux le dire aussi, c'est pour l'Angleterre un honneur impérissable que son bill d'affranchissement ; et ceux qui ne le considèrent que comme un acte d'ambition avide, en connaissent bien mal l'histoire. Le gouvernement anglais a combattu l'abolition de l'esclavage pendant vingt-cinq ans, comme il s'était opposé pendant quinze années à l'abolition de la traite. Il n'a cédé sur l'un et l'autre point que lorsque l'opinion publique ne lui a plus permis de résister. Seulement, une fois l'émancipation résolue, il l'a acceptée avec le courage qu'il montre dans toutes les grandes entreprises ; il s'est placé à la tête du mouvement abolitionniste, et n'a pas craint d'appeler en un jour 700 000 noirs à la liberté, et d'offrir d'un seul coup 500 millions à ses colonies.

À la vérité, dans ces derniers temps, la politique a eu sa part dans la propagande du gouvernement anglais contre la traite et l'esclavage. Mais doit-on beaucoup blâmer un gouvernement qui sert le droit et l'humanité en profitant à sa patrie ? Que l'Angleterre n'autorise plus la servitude dans les Indes, qu'elle se montre plus scrupuleuse dans les engagements, qu'elle dicte aux nouveaux travailleurs importés dans ses îles des côtes d'Afrique, et l'avenir regardera sa loi d'émancipation comme un des plus beaux actes qu'ait accomplis un peuple.

Pour nous, reproduisons au moins cette loi ; ce ne sera, du reste, que revenir à nos antécédents ; car, ainsi qu'on l'a dit, c'est une idée toute française que celle de l'émancipation. Notre philosophie du dix-huitième siècle la propagea la première dans le monde ; et avant tous les peuples nous l'avons écrite dans nos lois. Jusqu'à nous¹, philosophes, législateurs, prêtres mêmes, s'étaient bornés à recommander aux maîtres la douceur et l'équité, et la résignation aux esclaves.

¹ Une secte seule décréta l'abolition avant la France, ce sont les Quakers de l'Amérique du Nord. Leur secte entière accorda la liberté à ses esclaves, en 1751, par une mesure générale, et refusa d'admettre à sa communion ceux de ses membres qui ne consentiraient pas à se soumettre à cette règle. Vingt-neuf ans plus tard, la Pennsylvanie déclara libres tous nègres nés depuis l'indépendance.

Pauvre esprit humain ! L'Église, dont l'enseignement moral repose tout sur le dogme de la fraternité, avait encore des serfs quand l'horloge des siècles sonnait déjà 1789, possède aujourd'hui des esclaves, enseigne la légitimité de la servitude¹ ; et ce sont les Espagnols et les Portugais, les deux peuples les plus attachés au christianisme, qui ont ramené l'esclavage dans le monde moderne et le conservent avec le plus de rigueur. Mais on n'a toujours vu dans les religions que des maximes applicables aux individus considérés dans leur condition présente, et destinées uniquement à les préparer à l'autre vie ; et en rien non plus les doctrines religieuses des nations n'ont prévalu sur leurs intérêts. Il est cependant à remarquer que les sectes réformées ont une tendance prononcée à s'occuper de l'état actuel, de la vie temporelle des masses. À l'origine même du protestantisme, cette tendance s'est révélée. Dès lors l'Évangile est invoqué dans le conflit des intérêts humains. On se rappelle, entre autres, la hardie manifestation des paysans de la Souabe, justifiant leur révolte en prétendant que Jésus-Christ était mort « pour les affranchir tous, le pâtre à l'égal de l'empereur. » Il faut bien le reconnaître, la cause de l'émancipation a été gagnée par les sectes réformées et les libres penseurs².

Mais, pour la faire triompher dans le domaine des faits comme elle a triomphé dans celui des idées, rien ne pourrait être aussi efficace, de nos jours, que notre propre exemple. Après, en effet, que la France et l'Angleterre auront décrété l'émancipation, il faudra bien que les autres peuples les imitent. Les îles danoises sont déjà préparées, d'ailleurs, à une semblable mesure. Les colonies hollandaises et le rocher suédois de Saint-Barthélemy, avec leurs 99 900 esclaves³, ne sauraient non plus longtemps la repousser. L'Espagne, l'Union américaine et le Brésil seuls s'y opposeraient réellement ; mais comment ne céderaient-ils pas bientôt, pressés par tous les États civilisés, et menacés d'une révolte générale de leurs esclaves, qui deviendrait dès ce moment inévitable ? Qu'une fois donc encore, et pour toujours, les vents qui partent des côtes de France fassent redire aux échos des Antilles le mot d'indépendance ; que dans les

¹ Au séminaire du Saint-Esprit, en possession de fournir depuis longtemps au recrutement du clergé colonial, on enseigne la légitimité de l'esclavage et de la traite, d'après les *Instructions théologiques à l'usage des séminaires*, de M. J. V. Bouvier, ancien évêque du Mans.

² « De nos jours, ce sont les philosophes et non les dévots qui agitent la question, s'il est permis d'avoir des esclaves. » (M. de Humboldt, *Ess. polit. sur la Nouv. Esp.*, t. 2, p. 449.)

³ Les colonies hollandaises ont 72 900 esclaves ; Saint-Barthélemy en a 27 000.

mers lointaines, nos couleurs nationales redeviennent celles de la liberté. L'heure de l'émancipation s'avance pour tous les peuples avec le temps, a dit Jefferson ; mais il dépend de nous de beaucoup la hâter.

CHAPITRE II. DE L'ÉMANCIPATION.

NÉCESSITÉ D'EFFECTUER PROMPTEMENT L'ÉMANCIPATION — IL Y A TROIS SYSTÈMES D'ÉMANCIPATION. — NÉCESSITÉ D'ACCORDER UNE INDEMNITÉ AUX COLONS. — L'EXPROPRIATION FORCÉE DOIT ÊTRE INTRODUITE AUX COLONIES. — ÉMANCIPATION INDIVIDUELLE ET PROGRESSIVE. — INCONVÉNIENTS DE CE MODE D'ÉMANCIPATION. — ÉMANCIPATION GÉNÉRALE ET GRADUÉE. — EXAMEN DE L'ÉMANCIPATION RÉALISÉE DANS LES COLONIES ANGLAISES. — INCONVÉNIENTS DE CE DEUXIÈME SYSTÈME. — ÉMANCIPATION GÉNÉRALE ET SPONTANÉE. — C'EST CE MODE D'ÉMANCIPATION QUI DOIT ÊTRE PRÉFÉRÉ. — SES RÉSULTATS À ANTIGUE. — DES MESURES QU'IL CONVIENDRAIT DE DÉCRÉTER EN MÊME TEMPS QUE L'ÉMANCIPATION. — NOUVELLES CONSIDÉRATIONS SUR LA NÉCESSITÉ POUR NOUS D'AFFRANCHIR DÈS MAINTENANT NOS ESCLAVES.

La servitude est un crime et un malheur ; il faut donc l'abolir, et j'ajoute qu'il importe qu'on ne tarde pas à le faire. Il est toujours fâcheux que la législation ne résolve pas une question décidée dans l'opinion ; et quand une pareille question agite toute une population, en excite la plus forte portion contre l'autre, tient en suspens l'avenir de territoires entiers, cela est, de plus, très imprudent. Les esclaves savent les idées qui triomphent parmi nous, et aspirent ardemment à la liberté ; les planteurs, inquiets, dénués de ressources et de crédit, ne peuvent rien entreprendre, et voient leur position s'empirer chaque jour ; la propriété coloniale reste sans valeur, les cultures sans fécondité, et la métropole ne trouve plus dans ses colonies qu'un marché appauvri. Le maintien de la servitude ne peut assurer que l'accroissement de la misère, des révoltes incessantes, peut-être terribles, ou des vengeances privées, révélées tant de fois déjà par le poison et l'incendie.

M. de Humboldt, à plusieurs reprises dans ses beaux travaux sur les îles et le continent américains, dénombrant chacune des races qui y séjournent, constate que les hommes de couleur forment les quatre-vingt-trois centièmes de la population, et observe que ces hommes ont la force du travail, la volonté de s'affranchir, et le courage d'endurer de longues privations¹. « Or, la langue des chiffres,

¹ *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent.*

ajoute l'illustre publiciste, seuls hiéroglyphes qui se soient conservés parmi les signes de la pensée, n'a pas besoin d'interprétation. Il y a quelque chose de grave et de prophétique dans ces inventaires du genre humain ; tout l'avenir du Nouveau-Monde y semble inscrit¹. Avenir funeste et sanglant si une législation humaine et de sages institutions ne conduisent pas à l'affranchissement des noirs, si l'on continue à discuter sans agir². » C'est surtout en parlant de l'esclavage qu'on peut dire, avec Bacon, que le maintien prolongé d'un abus est une source de trouble aussi féconde qu'une manie intempes- tive d'innovation.

Pour nous, il nous faudrait ignorer complètement l'état présent de nos colonies pour en douter un instant. Que nous ayons en outre, comme tout peuple maître d'esclaves d'ailleurs, une guerre à soutenir, et au premier bâtiment ennemi qui sillonnera les eaux de nos possessions, à la première bombe qui tombera sur une de leurs villes, elles seront livrées au feu et au pillage ; et qui sait dans ce cas ce qu'elles deviendraient ? Si alors, pour prévenir la révolte, à supposer que cela se pût, nous décrétions aussitôt l'émancipation, trop dominés par les circonstances pour la diriger convenablement, nous en compromettrions assurément le succès. Que la paix, d'autre part, ne soit pas troublée, comme je me plais à le penser, la crainte que je viens d'exposer restera toujours pour nous une cause de faiblesse, un sérieux embarras, et nous devons vouloir être maîtres de nos mouvements.

En attendant enfin, le marronage se multiplie de même que les évasions à l'étranger, et ainsi la classe laborieuse de nos colonies décroît, quand il serait si nécessaire qu'elle augmentât. À la Guadeloupe, le nombre des marrons s'élève déjà à plus de 1 500. Et pour les évasions, qu'on y songe, Bourbon n'est qu'à trente-cinq lieues de Maurice ; la Martinique, qu'à douze lieues de la Dominique et qu'à huit lieues de Sainte-Lucie ; la Guadeloupe, qu'à onze lieues de la Dominique, et qu'à huit lieues d'Antigue ; et la Guyane touche à Surinam, dont les noirs vivent en pleine indépendance.

Il serait donc insensé d'attendre encore pour régler l'émancipation. De nouveaux délais seraient sans but ; il est bien temps d'accomplir une œuvre dont Necker déjà reconnaissait la justice et l'utilité.

Que l'émancipation cependant soit pour ses effets enveloppée encore dans l'inconnu, cela est certain. Toute épreuve emporte ses doutes, tout changement social a ses chances, il faut bien le dire, ses

¹ *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, 1. II, ch. IV.

² *Tableau statistique de l'île de Cuba, et Voyage aux régions équinoxiales*, etc...

maux. Mais l'émancipation ne saurait être aussi funeste que le maintien de la servitude, dans les circonstances présentes. Quoique la différence de race doive perpétuer le souvenir de l'esclavage, et qu'un préjugé naturel à l'homme sépare l'ancien maître de celui qui a été son inférieur, longtemps encore après qu'il est devenu son égal¹, que les coutumes de trois siècles ne puissent se perdre en un instant, il faudra bien que dans les colonies aussi, les mœurs se mettent d'accord avec les lois. Un intérêt évident, pressant, dominera les rancunes et les préjugés. L'émancipation est un écueil à traverser ; mais le port est au-delà de cet écueil.

D'ailleurs, l'affranchissement anglais a prouvé que les dangers qu'on a à craindre sont, après tout, assez faibles. Nuls pour la sécurité publique, pour l'ordre politique, pour la société, ils n'existent réellement d'une manière sérieuse que pour la production.

Trois systèmes d'émancipation ont été proposés, et tous ceux qu'on imaginerait se rapporteraient nécessairement à l'un d'eux. Ce sont l'émancipation individuelle et progressive ; l'émancipation générale et graduée ; enfin, l'émancipation générale et spontanée.

Les partisans de chacun de ces systèmes admettent, au reste, que les maîtres ont droit à une indemnité. C'est là, en effet, une réparation que leur doit la métropole. Il est vrai, sans doute, qu'un homme ne peut être la propriété d'un autre homme ; le droit qui nous déclare égaux ne permet à l'un de servir l'autre que librement, selon un contrat où les deux volontés se sont manifestées dans une complète indépendance, et la loi, lorsqu'elle est juste, ne fait que promulguer le droit. Le pouvoir qu'exercent les colons sur les noirs, considéré en soi, ne les autorise donc nullement à réclamer une indemnité. Mais l'équité ordonne que la métropole, qui a créé, encouragé l'esclavage, répare son tort lorsqu'elle entreprend de le détruire. La bonne administration, la saine politique commandent aussi d'accorder aux colons des ressources pour traverser la crise de l'affranchissement. S'ils en manquaient, ils abandonneraient les cultures, ils n'auraient pas de salaire à offrir aux noirs, que le travail et l'aisance doivent mener à la civilisation. Il est juste enfin, au moment où l'on veut placer les colons sous l'empire de la loi commune, de leur donner le moyen d'acquitter leurs dettes. Le parlement anglais, on le sait, a voté, par le bill d'émancipation, 20 millions sterling (500 millions de francs) pour être partagés entre les planteurs des dix-neuf îles britanniques comprises dans ce bill, proportionnellement à ce que leur avaient coûté les esclaves.

¹ M. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*.

Quant au paiement des dettes des planteurs, je voudrais d'ailleurs, avec la *commission coloniale*, voir introduire immédiatement l'expropriation forcée¹ dans celles de nos possessions où cette mesure est interdite. Il importe beaucoup que les propriétés y soient le plus tôt possible dans une condition régulière, stable. Il serait en outre très avantageux qu'au temps de l'émancipation il se trouvât parmi les propriétaires coloniaux des personnes nouvelles, sans regret pour le passé. Mais l'expropriation forcée ne garantirait pas seule le remboursement des capitaux avancés aux colons ; une indemnité, je le répète, sous ce rapport même, leur est utile.

Le système de l'émancipation individuelle et progressive, le premier que j'ai indiqué, se fonde sur le rachat forcé des esclaves. Afin qu'ils puissent eux-mêmes acquitter le prix de leur libération, on leur assigne certains moments pendant lesquels il leur est permis de cultiver un terrain dont les récoltes leur sont abandonnées. C'est ce moyen qu'on a principalement appelé le rachat forcé. Ou bien, abandonnant la génération présente au sort qu'elle endure, on ne porte ses regards que sur les enfants, et on les rachète pour les affranchir plus tard. Ou enfin on organise le rachat forcé proprement dit, on émancipe les enfants et on libère les vieillards et les infirmes moyennant une compensation proportionnée aux légers services qu'ils sont encore capables de rendre.

Je reconnais assurément la légitimité du rachat forcé. Le législateur n'excède pas son pouvoir, à mon sens, en obligeant le maître à accorder à son esclave la jouissance d'un de ses champs et la disposition d'un des jours de la semaine, pas plus qu'il ne l'excédait autrefois en lui interdisant cette faculté pour l'obliger à subvenir lui-même à l'entretien de ce dernier. La propriété de l'esclave, prenant le mot de propriété comme exprimant seulement un fait, est une propriété exceptionnelle. Jamais le pouvoir des maîtres sur leurs esclaves n'a été indéfini, absolu, dans les législations modernes au moins ; et la loi, qui seule l'a créé, peut toujours le modifier à sa volonté. Elle a réglé la nourriture, le logement, le vêtement de l'esclave ; elle peut lui assurer sans nul excès la jouissance d'une parcelle de terre et la libre disposition d'un jour par semaine, surtout si elle lui laisse alors le soin de pourvoir à ses besoins, comme on propose de le faire. En cela d'ailleurs, on ne voit que la consécration de l'usage introduit généralement dans nos colonies.

Mais ce moyen de fournir à l'esclave un pécule pour se racheter, est inefficace et sous plusieurs rapports funeste. L'affranchissement

¹ Il faudrait, bien entendu, accorder de grandes facilités pour le paiement aux adjudicataires afin de ne pas exposer les propriétés à une trop forte dépréciation.

des classes serviles n'est pas chose si aisée que semble l'avoir pensé Montesquieu¹. L'esclave veut ardemment la liberté ; mais il est incapable de faire de longs efforts pour l'acquérir. Il est nonchalant, imprévoyant, prodigue, et ces défauts tiennent à sa condition. L'activité et l'économie naissent seulement d'un intérêt actuel, ne se rencontrent qu'où règnent les mœurs de la liberté, de la responsabilité individuelle. Aussi la loi de 1826, par laquelle l'Angleterre avait accordé aux esclaves des colonies de la couronne (les colonies à chartre n'ont jamais adopté cette mesure) le droit de rachat par le pécule, n'a-t-elle produit aucun résultat.

Puis établir le rachat forcé, c'est organiser la lutte entre le maître, qui tient à conserver son esclave, et l'esclave, qui aspire à l'indépendance. Si on laisse alors au maître un pouvoir très étendu, n'empêchera-t-il pas même son serf d'amasser un pécule ? C'est ce qui a eu lieu aux colonies espagnoles. Et si l'on restreint, au contraire, ce pouvoir dans d'assez étroites limites, n'introduit-on pas l'insubordination dans les ateliers ? Supposez d'un autre côté que ce moyen fût efficace, et vous reconnaîtrez aisément qu'il porterait une forte atteinte au travail ; car les bons ouvriers en profiteraient, et il ne resterait sur les habitations que les fainéants et les incapables. Tenteriez-vous d'y retenir durant un certain temps les nouveaux affranchis, pour éviter un changement trop brusque, pour habituer ces derniers à continuer leurs anciennes fonctions ? Mais vous empêcheriez ainsi l'esclave de souhaiter de devenir libre. Pour lui, la servitude ne cesse que là où commence une entière indépendance. Et après son rachat, qu'espérer de ses services ? Les ordres qu'on lui donnerait lui sembleraient iniques et odieux, il les exécuterait mal ; la contrainte serait encore nécessaire pour qu'il obéît. Jamais, quoi qu'on fasse, l'homme libre ne consentira à travailler à côté d'un esclave. Les émancipés, d'ailleurs, ne sont toujours que trop portés à continuer leur vie d'ilote, et leurs anciens maîtres à leur perpétuer leur mépris et leurs injures. Il faut donc apporter avec l'émancipation, dans la société coloniale, de nouvelles idées, de nouvelles coutumes, comme de nouveaux stimulants au travail, en changeant complètement les positions, en forçant les intérêts.

Ce serait vraiment par trop d'imprévoyance de renouveler, en les empirant, les maux qu'a causés dans les colonies anglaises le régime de l'apprentissage, mélange aussi d'indépendance et de travail forcé. Ces maux ont été énormes, et pourtant l'apprentissage succédait à l'abolition radicale de l'esclavage.

¹ V. *l'Esprit des lois*, l. XV, ch. XVIII.

On ne saurait croire tout ensemble que les maîtres pussent sans péril conserver des affranchis au milieu de leurs esclaves. Déjà le danger de pareils rapprochements les leur fait interdire ; et combien ce danger augmenterait lorsque le nombre des émancipés serait plus grand, le désir de la liberté plus fortement excité chez tous, et que le pouvoir dominical serait amoindri ! Voyez dès aujourd'hui dans les lettres de nos colons, quelles craintes ils ressentent du simple affranchissement des noirs du Domaine. C'est que la présence d'une masse considérable d'affranchis dans une société à esclaves est seule un grave péril. Je ne puis même penser que les maîtres ne fussent pas bientôt forcés, après le rachat de leurs esclaves les plus industriels, d'émanciper les autres sans aucune indemnité. La servitude paraîtrait à ceux-ci trop dure et trop inique pour qu'ils la subissent paisiblement, et leur incapacité serait une raison de plus pour que les maîtres cédassent à leurs exigences. Or, sans parler d'autres motifs, il serait peu prudent d'apprendre à la classe servile, dès le jour de son émancipation, qu'elle est en état de se faire obéir.

Le noir le plus capable lui-même peut-il toujours, au reste, s'amasser un pécule ? Comment y réussirait-il quand il appartient à un maître pauvre ? Sur quoi économiserait celui qui vit en ménage et entretient ses enfants, c'est-à-dire le plus méritant ? D'ailleurs les sociétés européennes ont trop de torts envers la race nègre pour qu'elles ne lui doivent rien. Depuis trois siècles elles l'accablent de tortures et de misères ; elles ne peuvent lui imposer de racheter sa liberté, ce bien qu'elles lui ont si criminellement ravi, quand elles avouent leur faute et reconnaissent qu'elles avaient mal compris leurs intérêts.

C'est pourtant le système du rachat forcé que la loi du 18 juillet 1845 a introduit dans nos colonies¹, sans rien faire pour l'émancipation des enfants, des vieillards ni des infirmes. Aussi serait-ce se tromper beaucoup que de prendre cette loi, condamnée tant de fois à l'avance par les publicistes, par la *commission coloniale*, et dans les discussions soulevées au sein des Chambres à l'occasion d'autres propositions abolitionnistes, pour une loi véritable d'affranchissement. Seule elle ne pourrait tout au plus qu'adoucir le sort des noirs. Et déjà par ce qui se passe aux colonies, il n'est pas difficile d'apercevoir que la métropole, à supposer qu'elle s'en tienne à ce système, sera forcée de payer de ses subsides la plus forte part du prix des esclaves, si elle ne veut pas attendre que les maîtres soient

¹ La France possède cinq colonies à esclaves : Bourbon, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et le Sénégal, qui n'est qu'un poste maritime, un comptoir de commerce, une factorerie armée.

contraints à un affranchissement gratuit. La loi de 1845 est mauvaise en soi, mauvaise pour les esclaves et pour les maîtres ; elle a remis les plus graves intérêts à la merci des événements.

Quant à l'affranchissement réalisé par la libération des enfants, système examiné déjà par Jefferson et pratiqué dans plusieurs États, notamment dans les États du Nord de l'Union américaine dès la fin du siècle dernier, dans la république de Vénézuéla aussitôt après sa déclaration d'indépendance, dans le Pérou il y a quinze ans¹, et suivi en ce moment dans la régence de Tunis, il a toujours été repoussé en France, et, à mon sens, avec juste raison. Les personnes qui voulaient le faire accepter à nos législateurs en dernier lieu, l'ont ainsi formulé :

L'État achèterait les enfants à mesure qu'ils parviendraient à l'âge de sept ans, au prix moyen d'un enfant de cet âge ; puis jusqu'à vingt ans ces enfants resteraient auprès de leur mère, dont ils garderaient la condition, suivant un arrangement conclu de gré à gré avec le maître de celle-ci ou arrêté par la loi, et à vingt ans, l'État, après les avoir fait élever en vue de la liberté, les émanciperait. Il émanciperait en même temps, moyennant indemnité, les mères si elles existaient encore, et les pères s'ils vivaient en légitime mariage.

Le premier acte d'émancipation n'aurait donc lieu que vingt ans après la promulgation de la loi libératrice, et plus d'un demi-siècle s'écoulerait encore avant le dernier. Cela seul doit faire repousser ce système. Je le répète, la prudence, autant que l'humanité, exige aujourd'hui l'émancipation. Et du jour où l'on en aura proclamé le principe, tout en retardant les résultats, le danger s'accroîtra beaucoup. On aura ainsi condamné la servitude aux yeux mêmes des esclaves. Elle perdra pour tous la sorte de puissance morale que lui donnent le temps et la coutume ; ce ne sera plus qu'un abus visible de la force.

Cet inconvénient si grave se représenterait encore si, comme on a proposé de le faire en 1838 et en 1839 à la Chambre des députés, on déclarait les enfants libres à partir du moment où ils seraient rachetés, en les maintenant cependant jusqu'à l'âge de vingt ans dans un état de demi-esclavage, appelé apprentissage ou engagement. De plus, on l'a dit, on encourrait alors le reproche le plus vif qui ait été dirigé contre l'émancipation progressive, celui d'établir

¹ Le Pérou, afin d'arriver à la libération de l'esclavage, a aussi déclaré libres par la même loi les noirs introduits sur le sol national. Dans les États du Nord de l'Union américaine, les principaux défauts de ce mode d'émancipation n'existaient pas à cause du très petit nombre des esclaves. Ceux qui restaient en servitude ne pouvaient pas notamment tenter une révolte.

entre des parents esclaves et des enfants libres des rapports contre nature, réprouvés par la morale, et destructeurs de l'esprit de famille. Puis que deviendraient tous ces jeunes gens, ainsi élevés, lorsque vous leur ouvririez le champ de la liberté, au temps où l'on aspire le plus à la plénitude de l'indépendance, où l'on a le moins d'intérêt à l'ordre, où l'on est le plus insouciant de l'avenir ?

Il ne conviendrait pas davantage assurément, et encore moins peut-être, de rendre les enfants libres de droit et de fait sans les astreindre à aucune discipline, se bornant à leur offrir des moyens généraux d'éducation dans des écoles publiques, ainsi que l'a fait le parlement britannique, par l'acte de 1833. D'ailleurs, cela n'est guère possible qu'autant qu'on affranchit les parents en même temps que les enfants ; car à ceux-ci il faut bien des guides.

Il y a enfin à l'émancipation des enfants un obstacle qui doit paraître insurmontable à toute personne humaine. C'est qu'elle enlèverait aux maîtres presque en entier l'intérêt qu'ils ont à ménager les femmes esclaves, durant leur grossesse, et à soigner les enfants pendant leurs premières années ; or, aux Indes Occidentales, la vie des enfants exige des attentions incessantes.

En ce qui touche l'affranchissement des vieillards et des infirmes, la dernière extension donnée au premier système d'émancipation, je n'ai nulle remarque à faire. Seulement il est bien cruel de n'avoir que quelques heures de liberté avant la mort ou pendant la maladie, et on ne saurait croire que les esclaves virils et sains se contentassent de pareilles espérances.

J'arrive au système d'affranchissement général et gradué. Ce système peut être présenté sous deux formes très distinctes. Ou la servitude cesse aussitôt que la loi qui veut l'abolir est promulguée, mais pendant un certain nombre d'années l'indépendance des affranchis est soumise à des restrictions plus ou moins multipliées. Ou maintenant la servitude, tout en en limitant la durée, on prépare l'esclave à devenir libre, et on ne lui donne encore la liberté qu'avec mesure.

C'est la première de ces formes qu'a adoptée, on le sait, le parlement anglais, par le bill du 28 août 1833. Cet acte déclarait que tout individu de l'un ou de l'autre sexe qui, au 1^{er} août 1834, se trouverait en état d'esclavage dans les colonies britanniques, serait, à partir de cette époque, entièrement et pour toujours libre, et interdisait le rétablissement de la servitude. Mais afin d'agir avec modération, de ne passer brusquement les noirs de la vie servile à la vie libre, il les retenait au service de leurs anciens maîtres, sous le nom d'apprentis travailleurs, ceux qui n'étaient pas employés aux occupations rurales jusqu'au 1^{er} août 1838, les autres jusqu'au 1^{er} août 1840.

Les émancipés, en attendant d'ailleurs l'une ou l'autre de ces époques, devaient, sous peine du fouet ou du *tread-mill*¹, quarante-cinq heures de travail par semaine, temps qui fut réduit en général par les actes locaux à quarante-et-une heures et demie. Les colons de leur côté restaient tenus envers les affranchis de ce qu'ils devaient auparavant aux esclaves. Enfin l'autorité de magistrats spéciaux remplaça l'autorité domestique.

Ce mélange de liberté et d'asservissement ne fut pas compris des noirs, et ne pouvait les satisfaire. Habités à considérer le travail comme la marque de l'esclavage, l'oisiveté comme la compagne de la liberté, ils ne concevaient pas que, ayant été émancipés, ils demeurassent astreints à leurs anciennes occupations. À la fois, pour se sentir libre, il faut un instant à l'homme qui a été longtemps plié à une autre volonté que la sienne, les excès, les défauts de la liberté, et on les retenait dans un état de dure sujétion. Ils se persuadèrent que les colons leur retiraient les bienfaits du bill d'affranchissement. Aussi l'apprentissage, dans les colonies anglaises, fut-il un temps de malaise général. Les colons d'ailleurs, blessés dans leur orgueil et leur intérêt du moment, n'acceptaient pas les mœurs du nouvel ordre social. Ils gardaient les usages du privilège sous le régime d'égalité qui commençait et allait bientôt régner seul ; et n'ayant plus que quelques années à profiter du travail gratuit des noirs, ils prétendaient les excéder d'ouvrage. Tout ensemble, l'opinion publique en Angleterre, si fortement éprise des idées abolitionnistes, contribuait peut-être à augmenter cette confusion, ces répugnances, ce malaise, en excitant les esclaves, en accusant violemment les maîtres, en exagérant les défauts de l'apprentissage, afin d'obtenir plus promptement l'émancipation pleine et entière. Les maux de l'apprentissage devinrent tels que les législatures coloniales y renoncèrent de leur propre mouvement, et prononcèrent l'affranchissement général des noirs, sans excepter de classe, pour le 1^{er} août 1838. Sept cents anciens esclaves se trouvèrent ainsi libres, à la même heure, au milieu d'une population totale d'un peu plus de 900 000 personnes, sans qu'il se fut écoulé plus de quatre années depuis leur état de servitude. C'est le plus grand acte qu'ait jamais accompli de sang-froid un pays ; c'est la plus forte épreuve qu'ait eue à subir une société, et l'épreuve a réussi au-delà de tout espoir.

Sans doute les possessions anglaises, où existaient tant de préjugés, de mauvais usages, de souvenirs odieux, si peu de charité chez le petit nombre, si peu de lumières chez les autres, où les ressources

¹ Comme moyen de contrainte on avait conservé le fouet et introduit le *tread-mill*.

étaient épuisées, où tous les éléments les plus nécessaires à la production manquaient, n'ont pas présenté dès le premier jour l'aspect le plus favorable, ne le présentent pas encore. Il ne s'opère pas un changement aussi considérable sans suites fâcheuses. Aussi bien, quoique les sociétés doivent s'appliquer à réaliser les perfectionnements avec le moins de trouble possible, il ne faut jamais que la crainte de causer quelques maux privés ou passagers les arrête sur la route du bien et du juste, de la civilisation. Cette route sera constamment semée d'écueils, présentera toujours quelques désastres. C'est la sueur énervante du laboureur qui féconde le sillon. C'est pendant l'orage que, après la sécheresse, tombe sur le sol la pluie qui le fertilise.

Les émancipés se sont d'abord retirés des cultures, et ont délaissé leurs travaux : c'était inévitable. Comment l'homme libre aurait-il continué ce qu'avait entrepris la veille l'esclave ? Souvent aux colonies, on voit les affranchis renoncer à leurs anciens plaisirs, fuir jusqu'à la *bamboula*, cette danse favorite, cette passion des noirs, par crainte d'abaïsser leur nouvelle condition. La servitude dégrade tout ce qu'elle atteint, et la houe particulièrement était le symbole de la servitude. Mais pour avoir en général abandonné les plantations, les nouveaux libres ne se sont pas livrés à la fainéantise, n'ont pas gagné les bois, afin de reprendre la vie sauvage, comme on l'avait prédit. Ils sont devenus pêcheurs, petits ouvriers, surtout petits cultivateurs pour leur compte. Leur ambition la plus commune, et cette ambition est honorable, c'a été d'acquérir une propriété, un champ, de pouvoir s'occuper sur leur bien, de faire acte d'homme libre dans leur travail. Dès la fin de 1840, le gouverneur de la Jamaïque annonçait que dans cette île le nombre des petites propriétés au-dessous de trente acres s'était élevé, depuis 1838, de 2 014 à 7 848. À la Guyane, en 1842, le nombre des noirs propriétaires, y compris les membres de leur famille, était monté à 15 906 individus, ayant construit sur leurs terres et à leurs frais 3 322 maisons.

Quoi qu'on en ait dit, je ne saurais non plus condamner la division du sol dans les colonies, sous le rapport de ses effets. Partout, le sentiment de la propriété élève l'esprit, fortifie la moralité, assure l'ordre. Partout aussi l'étendue des domaines doit être en raison des capitaux qu'on peut y consacrer. Or, les colons anglais étaient loin d'être assez riches pour cultiver convenablement, sous le régime du travail salarié, de grandes habitations. Celles-ci d'ailleurs perdront leurs avantages avec le partage qui commence à s'établir dans les colonies britanniques entre l'industrie manufacturière et l'industrie agricole. Le petit cultivateur y portera à la manufacture les cannes récoltées dans son champ, de même que le riche planteur celles de

son domaine. Et les nègres petits propriétaires, ces émancipés d'hier, ont souvent réalisé ce que nous ne pouvons encore obtenir de nos paysans cultivateurs, des associations agricoles, réunissant par là les bienfaits de la grande culture à ceux de la petite propriété. Au nombre de cinquante, de cent, de deux cents quelquefois, ils ont acheté de vastes habitations, valant 100 000, 250 000, 900 000 francs¹, et les cultivent en commun.

Ce sont donc, à mon sens, des mesures inutiles autant qu'iniques, que celles qu'ont prises dernièrement les autorités de plusieurs colonies anglaises pour empêcher les noirs d'acquérir des terres, de changer de demeure, et les obliger à certaines occupations. On a ainsi retiré à des hommes déclarés libres, les premières libertés : la faculté de locomotion, le choix du travail, le droit de propriété.

Voici, au surplus, les principaux changements survenus dans la production coloniale par suite de l'émancipation.

La moyenne annuelle des importations en sucre de l'Angleterre provenant de toutes les colonies soumises à l'acte du 28 août 1833, a été, de 1830 à 1834, c'est-à-dire durant les quatre dernières années d'esclavage, de 225 059 295 kilogrammes, la totalité de ces importations s'élevant à 900 237 180 kg. La moyenne des mêmes importations de 1834 à 1838, période d'apprentissage, a été de 208 493 895 kg, ces importations s'élevant en totalité à 833 975 580 kg. C'est une différence en moins sur la totalité de 66 261 600 kg, soit un peu plus d'un quinzième, ou par an, en moyenne, de 16 565 400 kg. De 1838 à 1841, période de liberté complète, ces mêmes importations se sont élevées en totalité à 666 375 077 kg, moyennement chaque année à 166 593 764 kg. La différence totale en moins entre cette dernière période et celle d'apprentissage est de 167 600 503 kg, soit un peu plus d'un cinquième, ou annuellement, en moyenne, de 41 900 125 kg. La différence en moins entre la période de liberté complète et la période d'esclavage a été de 233 862 103 kg, soit un peu plus du quart, ou par chaque année libre, en moyenne, sur chaque année servile, de 58 465 525 kg. L'importation anglaise en sucre provenant des mêmes colonies a été, en 1842, de 162 461 251 kg ; en 1843, de 151 588 153 kg ; en 1844, de 152 055 679 kg.

Les mêmes colonies, à l'exception de Maurice, ont exporté en rhum dans la Grande-Bretagne, de 1830 à 1834, 110 743 641 litres ; de 1834 à 1838, 90 187 201 litres ; et de 1838 à 1841, 74 388 011 litres. Leurs exportations en café ont été dans la première période de

¹ Lord Stanley, dans un discours au parlement, citait l'habitation de *l'Amitié* achetée 900 000 francs par une société de cent vingt nègres de la Guyane. — C'est à la Guyane que ces associations se sont surtout effectuées.

40 786 450 kg ; dans la seconde, de 31 887 100 kg ; dans la troisième, de 26 083 200 kg. La diminution en rhum est donc dans la seconde période de 20 556 440 litres, soit annuellement de 5 139 110 litres ; dans la troisième comparée avec la seconde, de 15 799 190 litres, soit annuellement de 3 949 797 litres ; enfin dans la troisième comparée avec la première, d'environ un tiers. La diminution en café est dans la seconde période de 8 899 350 kg, soit annuellement de 2 224 837 kg ; dans la troisième comparée avec la seconde, de 5 805 900 kg, soit par an de 1 451 475 kg, et d'environ aussi un tiers entre les quatre premières années de liberté et les quatre dernières années de servitude. En 1842, l'importation anglaise en rhum provenant des mêmes possessions, a été de 17 368 633 litres ; en 1843, de 12 797 181 litres ; en 1844, de 11 387 427 litres. L'importation en café a été, en 1842, de 5 017 375 kg ; en 1843, de 3 868 649 kg ; en 1844, de 4 232 326 kg.

Toutefois, il est à remarquer que les colons n'ont pas souffert de ces diminutions, si ce n'est pour le café, sorte de culture qui, par suite d'une maladie dont l'arbuste est atteint, paraît en décroissance rapide dans toutes les Antilles¹. Les prix de vente, en effet, ont augmenté jusqu'à ces dernières années, dans une proportion plus forte que n'ont diminué les récoltes². Ainsi le prix des exportations en sucre et en rhum a dépassé dans la période des quatre années d'apprentissage, de 123 471 939 francs celui des mêmes exportations dans la période des quatre années d'esclavage, et dans la période des quatre premières années de liberté, il a encore augmenté de 96 396 891 francs. Cet accroissement du prix du sucre et du rhum, dû à la législation douanière de la Grande-Bretagne³, a été un bienfait immense pour ses colonies ; et, pour avoir trop retardé, nous ne

¹ *Commission coloniale.*

² Durant la période d'esclavage, le produit des importations en sucre a été de 578 836 398 fr. ; en rhum, de 66 362 391 fr. ; en café, de 63 928 377 fr. Durant la période d'apprentissage, ce produit a été pour le sucre de 707 639 846 fr. ; pour le rhum, de 62 730 880 fr. ; pour le café, de 63 039 713 fr. Durant la période de liberté, ce produit a été pour le sucre, de 650 579 649 fr. ; pour le rhum, de 74 716 029 fr. ; pour le café, de 58 901 254 fr. Cette dernière quantité comprend la valeur des provenances des Indes Orientales.

³ Tandis que par quintal, le sucre colonial payait 24 schellings et 5% de surimpôt, le sucre étranger payait 63 schellings plus 5% de surimpôt. Par suite de la réforme introduite en 1844 dans cette partie de la législation anglaise, le sucre colonial n'a plus payé que 14 schellings au lieu de 24, et le sucre étranger, produit du travail libre, que 23 schellings. Déjà en 1842 on avait abaissé à 34 schellings le droit sur le sucre. Le sucre étranger, produit du travail esclave, était resté frappé de 63 schellings. — On sait la réforme que vient d'accomplir sur cette partie de la législation le ministère de lord Russell.

pourrions déjà plus procurer aux nôtres un pareil avantage. Voilà ce que valent les délais, l'irrésolution¹.

La diminution de la production coloniale d'ailleurs ne dépend pas uniquement du dégoût des noirs pour le travail, c'en est là peut-être la moindre cause. Les femmes sont revenues aux emplois qui siéent à leur sexe. On ne les voit plus au milieu des champs s'éténuer de fatigue ; elles restent à leur foyer, et se livrent aux soins du ménage. Et qu'on pense aux progrès qu'amène dans les mœurs ce simple changement. Les enfants pareillement ont cessé d'aller sur les cultures dès l'âge de six ans ; à cet âge, ils vont aux écoles. Beaucoup d'affranchis aussi, comme je l'ai dit, ont pris des métiers industriels, commençant à former la classe des artisans aux colonies, et augmentant la population des villes au détriment de celle des campagnes ; et plusieurs autres, après être devenus petits propriétaires, ont transformé leurs champs en jardins légumiers, dont les produits excèdent de beaucoup en valeur les salaires qu'ils auraient pu gagner sur les grandes cultures.

Tout ensemble, les années qui ont suivi l'émancipation complète ne sauraient se comparer exactement avec les dernières années de servitude. Celles-ci ont été en général favorables à la production ; celles-là y ont été contraires. Quelques personnes sont allées jusqu'à dire, dans l'enquête parlementaire de 1840, que la différence entre les récoltes de ces deux périodes devait être attribuée uniquement à la sécheresse qui avait régné pendant la dernière.

Enfin, les planteurs, dont plusieurs, du reste, avaient éloigné d'eux les affranchis par leur sotte vanité et des exactions répréhensibles, se sont mis à créer des prairies et à élever du bétail, ne redoutant plus le poison, entrant dans une voie de production plus naturelle, manquant souvent aussi, il est vrai, des capitaux nécessaires pour continuer leur exploitation avec des travailleurs salariés. Ce changement de culture, au surplus, est en partie une suite nécessaire de la nouvelle organisation sociale des colonies. La production des denrées tropicales devait beaucoup s'étendre durant la servitude, parce qu'elle exige des soins continuels, et que le propriétaire d'esclaves dispose toujours du même nombre de bras ; tandis qu'au sein des sociétés libres, l'entrepreneur ne se trouvant plus dans de pareilles conditions, il est tout simple qu'il se livre à d'autres industries.

¹ V. mon IV^e chap. Nous devrions venir au secours des colons en leur permettant de s'approvisionner aux marchés les plus avantageux, puisque nous ne pouvons pas leur offrir d'avantages sur les nôtres pour leurs ventes.

Les accusations portées contre les noirs sont donc pour la plupart dénuées de raison. Le travail, dans les colonies anglaises, a plutôt changé d'emploi qu'il n'a réellement diminué, au rapport même des adversaires de l'émancipation¹. Aujourd'hui, d'ailleurs, les enquêtes constatent que les noirs refusent très rarement les tâches qu'on leur offre.

« On est vraiment surpris, disait en 1843 le ministre des colonies à la chambre des communes, de la masse des travaux qui ont été exécutés à la Jamaïque — île qu'on cite d'ordinaire comme épouvantail de l'émancipation —, soit en constructions, plantations, terrassements et clôtures, sans qu'il y ait eu un ralentissement trop sensible dans le travail journalier de la population. La raison en est que, dans le passage de son ancien état à une situation où des désirs nouveaux, des espérances nouvelles lui étaient permis, et où une responsabilité nouvelle lui était imposée, les forces de l'esclave se sont accrues et l'ont rendu capable de cultiver sa propre terre et de s'employer en même temps sur les plantations. »

N'est-il pas réellement honteux qu'il faille accumuler des preuves pour convaincre de ce fait : que le noir est un homme comme nous, qu'il a nos tendances bonnes et mauvaises ?

Pauvre noir, voilà des siècles que tu verses tes sueurs, quelquefois ton sang, sur cette terre, qui n'a jamais eu une moisson, un fruit pour toi ; et si au lendemain de ton affranchissement tu veux savoir ce que c'est qu'un instant de repos pris librement, ou changer ton travail, des voix t'accuseront de toutes parts de fainéantise et d'incapacité. N'est-ce donc pas assez du crime de l'esclavage ? Pourquoi encore la calomnie ?

Pour moi, je m'étonne, au contraire, que la paresse soit aussi rare chez les affranchis, dont les besoins sont si restreints, qui sont placés sur un sol si fécond, et aux yeux desquels l'oisiveté était encore hier le signe de la noblesse.

Quant à l'élévation de leurs salaires si souvent attaquée, elle n'a été que la conséquence de la loi de l'offre et de la demande. « La lutte a été engagée, comme l'a dit le rapporteur de la *commission coloniale*, non point entre la paresse des noirs et l'activité des propriétaires, mais entre la tendance des noirs à s'établir pour leur propre compte, à travailler pour eux-mêmes, et le besoin impérieux que les propriétaires ont de leur travail. » Y a-t-il rien là qu'on ne dût

¹ « Les noirs, dit le capitaine Layrle, qui n'était pourtant pas favorable à l'émancipation, les noirs n'ont pas abandonné les cultures, c'est un fait... La diminution du travail n'est pas aussi considérable qu'elle le paraît d'abord, seulement le travail a pris une autre direction. » *Publications de la marine*, 5^e vol., p. 21.

prévoir ? Sans doute, pourtant, il n'est pas mieux que le capital soit en entier à la merci du travail que le travail à la merci du capital. Dans les deux cas, il y a malaise, souffrance. Mais le gouvernement anglais seul est blâmable d'avoir abandonné tout l'ordre nouveau à l'empire des circonstances, de ne pas s'être appliqué à prévenir la rareté des bras, la hausse exagérée des salaires, par un règlement temporaire et l'importation de nouveaux ouvriers. Ce dernier moyen surtout était nécessaire et aurait été profitable. À Maurice, où des laboureurs des Indes Orientales sont venus se joindre aux affranchis, la production du sucre s'est accrue constamment sous le régime d'apprentissage, sous celui de liberté, comme elle le faisait durant l'esclavage. En 1833, dernière année de servitude, cette production y était de 26 880 945 kg ; en 1841, elle y a monté à 35 375 789 kg. À la Trinité, grâce aussi à quelques renforts d'émigrants, il en a été à peu près de même. Antigue et la Barbade, où la population s'est trouvée très serrée relativement à l'étendue du territoire, n'ont pas non plus souffert de l'émancipation.

Quelques mesures destinées à honorer les travaux des champs, afin de vaincre, de diminuer au moins la répugnance des noirs pour les occupations qu'ils considéraient comme dégradantes, auraient eu aussi certainement un heureux effet. Le gouvernement anglais, en décrétant l'abolition de l'esclavage, ne s'est pas suffisamment pénétré de cette idée que l'émancipation n'était pas seulement une question d'humanité, mais aussi une question économique, une question de population, de travail. Les perfectionnements des procédés de culture et de fabrication, joints à l'immigration, ne tarderont pas longtemps au reste, je le crois, à réparer l'erreur du gouvernement. Déjà l'application de la charrue à la culture de la canne a permis, dans plusieurs colonies, d'économiser un tiers des bras autrefois nécessaires. Deux machines nouvelles, le *porte-cannes* et l'*emporte-bagasse*, employées à la Guyane, font par jour, dans une sucrerie, la besogne de quinze noirs. Les machines à vapeur enfin pénètrent dans toutes les fabriques coloniales. Si les Anglais tournent leur génie industriel vers l'application de la mécanique à la production tropicale, ils suppléeront bientôt assurément à l'insuffisance des bras, que l'introduction de nouveaux engagés rend d'ailleurs chaque jour moins sensible.

Au surplus, qu'elle que soit l'opinion qu'on se forme sur le cours nouveau de la production dans les îles anglaises et les causes qui l'ont amené, on ne saurait se persuader que le développement de la richesse y a reçu une très forte atteinte. Le chiffre des exportations de la métropole dans ces îles ne le permet pas. Pendant les quatre dernières années d'esclavage, ces exportations avaient été seulement

de 275 347 825 francs ; pendant les quatre années d'apprentissage, de 350 144 325 francs ; et pendant les quatre premières années de liberté, elles se sont élevées à environ 400 millions.

Certes un peuple qui accroît dans une telle proportion ses achats, sa consommation, c'est-à-dire ses jouissances, son bien-être, s'enrichit et monte rapidement les degrés de la civilisation. On accusait les noirs d'insouciance et de fainéantise ; or ce sont eux principalement qui ont causé cet accroissement des exportations. Il leur a donc fallu produire et épargner pour être à même d'acheter, et cela depuis qu'ils dirigent eux-mêmes leur conduite ; car au moment de l'émancipation où était leur fortune ? La terre de l'esclavage est comme un champ aride ; la dîme une fois enlevée par le privilégié, il n'y reste aucun fruit pour celui qui le traverse. Et Arthur Young avait par conséquent aussi raison quand il écrivait dès 1789 : « Ce serait un grand bonheur pour l'Angleterre que les nègres se rendissent indépendants à la Jamaïque et dans les autres îles anglaises. »

Remarquez d'ailleurs que la consommation des habitants des colonies a augmenté en denrées indigènes comme en produits étrangers. Les chiffres décroissants de leurs exportations ne montrent donc pas d'une manière exacte de combien leurs récoltes ont diminué. Et j'ajoute à ce que j'ai déjà dit sur ce point qu'on a d'autant plus lieu d'espérer que cette diminution ne tardera pas à s'arrêter, que les affranchis commencent à planter des cannes dans leurs terrains. La houe elle-même perd de son horreur à leurs yeux à mesure que les usages de la liberté se répandent. À la Jamaïque, la principale des possessions anglaises des Indes-Occidentales, et celle où le déficit était le plus énorme, l'exportation de 1842 en sucre, en rhum, en café, a dépassé de beaucoup celles de 1840 et de 1841.

Les émancipés aussi bien ne se sont pas seulement montrés aptes au travail, habiles à s'enrichir ; avec les satisfactions du corps, qui forment assurément une partie essentielle de la dignité humaine, ils ont voulu le développement de l'esprit, l'ennoblissement de l'âme. Dès 1837, le nombre des écoles primaires, dans les Indes-Occidentales anglaises, s'élevait à 1 447 ; le nombre des individus qui les fréquentaient à 104 830, sur une population totale de 901 649 personnes ; et il y avait 293 écoles en voie de construction. C'est une école environ pour 600 personnes et un individu sur neuf qui reçoit l'instruction primaire¹. En France, d'après le rapport du ministre de l'instruction publique sur les écoles primaires en 1840, il n'y a qu'une école pour mille habitants, et qu'un individu sur douze qui

¹ Rapport de la commission coloniale, p. 107.

fréquente ces écoles. Les noirs ont à la fois des dépôts aux caisses d'épargne, comptent parmi les membres des sociétés de tempérance, s'unissent par des mariages, en nombre trois fois plus considérable, selon M. Candler, que ceux qui se contractent en Angleterre, proportionnellement, bien entendu, à la population. Animés par les sectes religieuses qui les ont si admirablement servis depuis de longues années, ils ont aussi fondé de nombreux temples, et les remplissent ; ils envoient des contributions à la société abolitionniste de Londres pour poursuivre son œuvre, et subventionnent des missionnaires pour parler de charité, de liberté à leurs frères d'Afrique, et jeter sur le sol de leur ancienne patrie les germes des croyances, des principes modernes.

Il y a à l'honneur des affranchis un fait tellement extraordinaire qu'il a surpris les plus ardents abolitionnistes. Malgré leurs passions d'anciens esclaves, leur ignorance de la vie responsable et libre, et bien qu'auparavant ils fussent très rarement soumis à une accusation publique à cause du pouvoir et de l'intérêt des maîtres, il résulte des témoignages les plus dignes de foi, que le nombre des crimes et des délits poursuivis devant les tribunaux n'a pas augmenté depuis l'affranchissement. On affirme même qu'il va décroissant d'année en année. Il n'y a qu'à Maurice que le contraire a eu lieu. Ce résultat, si opposé à toutes les prévisions, ne peut s'expliquer que par la douceur, la bonté de la population noire, qui seule explique aussi que l'affranchissement n'ait été souillé d'aucune vengeance, d'aucune sédition, d'aucun trouble¹.

« L'effet de la grande expérience d'émancipation tentée sur l'ensemble de la population des Indes occidentales, disait lord Stanley au parlement le 22 mars 1842, a surpassé les espérances les plus vives des amis mêmes les plus déclarés de la prospérité coloniale. Non seulement la prospérité matérielle de chacune de ces îles s'est grandement accrue, mais, ce qui est mieux encore, il y a eu progrès dans les habitudes industrielles, perfectionnement dans le système social et religieux, et développement, chez les individus, de ces qua-

¹ Il y a eu quelques troubles locaux fort peu importants à la Jamaïque ; mais il n'y a pas le moindre doute qu'ils n'aient été causés par les sottises prétentions des planteurs. Et avant l'émancipation, on sait que la rébellion y couvait sans cesse. Depuis le commencement du XIX^e siècle jusqu'à la promulgation de la loi d'affranchissement, il y avait eu cinq grandes révoltes accompagnées d'incendies et de massacres. Lors de la dernière, deux cents personnes périrent sur le champ de bataille ; plus de cinq cents noirs furent exécutés. Les dommages s'élevèrent à 29 millions de francs.

lités du cœur et de l'esprit qui sont plus nécessaires au bonheur que les objets matériels de la vie¹. »

Ces bienfaits de l'émancipation se retrouvent dans la condition matérielle, pécuniaire, des planteurs eux-mêmes. Ils souffrent encore, il est vrai, de la cherté de la main-d'œuvre, du petit nombre des travailleurs ; mais ils ne ressentent plus ces inquiétudes, bien autrement funestes, que répand partout l'esclavage, et qui laissent tout s'écrouler sans permettre de rien entreprendre. La confiance renaît aux colonies ; l'esprit d'industrie s'y remonte. On y crée des routes, des ponts, des établissements de toute sorte. Des plantations s'y vendent, chose toute nouvelle, à de bons prix. Dans les deux premières années de liberté, il s'est vendu à la Jamaïque, par exemple, vingt-trois habitations pour la somme de 9 850 000 francs². La production dans ces îles sort aussi de la routine ; le travail industriel, je l'ai déjà dit, s'y sépare du travail agricole ; les machines s'y introduisent dans les ateliers ; des sociétés d'agriculture elles-mêmes s'y sont constituées. Deux banques enfin (*the colonial bank* et *the planter bank*) y ont été fondées, l'une en 1837, l'autre en 1839, sans compter quelques banques spéciales à certaines îles, comme la *Jamaïca bank*, et y ont fait tomber l'intérêt de l'argent à 6% de 12, 15, 20, qu'il était avant l'émancipation³.

Les abolitionnistes anglais faisaient donc sagement de ne pas se laisser ébranler par les pronostics funèbres qu'on répandait en vue de l'émancipation. Elle devait empirer le sort des noirs, ruiner l'industrie et le commerce métropolitains, détruire les colonies. Ils se contentaient de répondre à ces prophéties erronées par ces magnifiques paroles : « Le devoir est à nous ; les événements sont à Dieu » ; et le succès a couronné leur œuvre. Chez nous, pourtant, des personnes déclarent encore l'impossibilité d'appeler la classe noire à la liberté. Ce que c'est que la bonne foi ! Mais les colons doivent commencer à trouver qu'elle est bien chère à se procurer.

Parmi les reproches qu'on a adressés à l'émancipation anglaise, il n'en est réellement que trois qui puissent paraître sérieux, fondés.

Le premier a été fait au régime de l'apprentissage. Celui-là est très juste ; et j'ajoute ici à ce que j'ai déjà dit des mauvais effets de ce

¹ V. dans le *Moniteur* de décembre 1842 le rapport de la commission nommée par le parlement anglais pour examiner l'état des colonies depuis l'émancipation.

² Ce fait est attesté dans une dépêche du gouvernement de cette île, du 16 novembre 1840.

³ Il est juste de remarquer que cette diminution dans le taux de l'intérêt de l'argent provient aussi de la faculté d'exproprier les débiteurs, accordée à l'époque de l'émancipation. Je crois que de nouvelles banques se sont établies dans les colonies anglaises depuis 1839.

régime, qu'il a arrêté la reconnaissance des noirs, la résignation des maîtres, et laissé prendre à tous des positions fausses et mauvaises.

Le second, dont je me suis aussi précédemment occupé, a été tiré de la cherté de la main-d'œuvre et de la diminution des produits ordinaires des colonies.

On sait maintenant ce qu'il y a de vrai et d'exagéré dans ce reproche. Je ne m'y arrêtera pas si je n'avais deux observations nouvelles à présenter. D'abord, l'élévation des salaires, qui a eu, je le reconnais encore, de graves inconvénients, n'est pas pourtant sans avantages. Elle servira surtout à amener plus rapidement la fusion entre les races des Antilles, séparées toujours par tant de préjugés. Que le nègre continue à épargner sur son salaire, tandis que cela lui est si aisé ; qu'il place ses économies en fonds de terre, en instruments d'ouvrage, ou les porte aux caisses d'épargne, puis dans les banques ; que tout en travaillant, il s'instruise et relève sa moralité, et, grâce à sa richesse, à son mérite et à ces assemblées ouvertes à toutes les supériorités, que la main de l'Angleterre répand sur chacun des points du globe, dans sa magnifique largesse, il comptera sur les rôles, nobles encore presque partout, de la propriété foncière, ou sur les listes plus démocratiques de la fortune mobilière ; il siègera au sein des législatures ; gagnera, dans l'opinion comme dans la loi, les bénéfices de l'égalité ; et c'est là qu'est l'avenir des colonies.

Il eût été sans doute préférable que l'émancipation n'entraînât pas un changement aussi brusque, aussi violent dans le loyer des services ; mais on ne l'a peut-être autant attaquée sur ce point que parce qu'on était sous l'empire de cette odieuse pensée que les noirs doivent user leur vie au profit des blancs. Quant à la décroissance de la production des denrées tropicales, sujet de la seconde observation que j'ai à émettre, j'avoue que fût-elle plus forte qu'elle n'est, en présence d'un fait comme l'émancipation, je m'en affecterais encore assez peu. Je ne pense pas que les Antilles aient été seulement créées pour fournir du sucre et du café au continent européen, et je ne saurais beaucoup regretter que le monopole colonial donnât moins de profit aux nations avides qui l'ont imaginé. Si les îles de l'Amérique ont un sol ou un climat moins favorable aux produits dont je parle que d'autres territoires, il est heureux qu'elles modifient leur agriculture : s'il en est différemment, soyez sans inquiétude ; l'intérêt fera promptement taire la répugnance des affranchis à reprendre leurs anciennes occupations. Je l'ai dit d'ailleurs, cette répugnance a déjà cessé chez beaucoup d'entre eux devenus petits propriétaires. Seulement, si vous voulez voir le travail des colons, sous ce rapport comme sous tous autres, plus actif et plus fécond, renoncez à vos

iniques lois de prohibition, placez-le sous les stimulants du régime de la concurrence.

J'ai indiqué, du reste, précédemment quelques mesures qu'il aurait fallu prendre pour rendre les déboursés des propriétaires moins considérables et favoriser les cultures coloniales. Il conviendrait, en outre, comme on l'a observé, d'associer, autant que faire se pourrait, les laboureurs à l'exploitation des plantations, pour les y intéresser. S'il était nécessaire, une somme assez faible seulement devrait leur être payée, chaque semaine ou chaque mois, et le complément de leur salaire serait une part proportionnelle de la récolte, ou du prix de vente de cette récolte. Cet usage n'aurait pas seulement des avantages spéciaux et momentanés. L'association du capital et du travail doit être désirée partout. C'est la forme industrielle qui sied le mieux aux peuples libres. Il ne faut cesser de la vouloir qu'alors qu'elle est impossible.

Plusieurs publicistes, notamment M. de Sismondi¹, et la *commission coloniale* souhaitent, dans le même but, de voir le métayage s'introduire dans les Antilles. Ce serait, à mon avis, un mal. Je sais les services rendus autrefois par ce mode d'exploitation ; mais aujourd'hui les populations qu'on veut élever au niveau de notre civilisation, jouissant de prime abord de nos découvertes, de notre instruction, de nos libertés, prenant d'un jour à l'autre notre esprit et nos mœurs, n'ont pas besoin de passer par tous les intermédiaires qu'il nous a été nécessaire de subir. Le métayage est, en soi, un détestable moyen de culture. Marchons droit au but, sans écarts, sans détours. Il est trop long et trop difficile de changer ses mauvaises habitudes². Le morcellement des terres ; des associations entre les petits propriétaires, et entre les colons et les travailleurs ; des lois réglant les rapports nouveaux des salariés et des entrepreneurs, et prévenant les conflits inévitables entre d'anciens maîtres et d'anciens esclaves ; la séparation de l'industrie manufacturière d'avec l'industrie agricole ; des stimulants de diverse nature pour ramener plus rapidement les noirs sur les champs et exciter leur prévoyance ; des émigrations d'ouvriers éclairés et ayant quelques ressources ; et l'abrogation du pacte colonial : voilà ce qu'il faut aujourd'hui aux colonies³.

¹ *Étud. d'écon. polit.*, 9^e éd.

² Le système de travail qui a le mieux réussi dans les colonies anglaises est le travail à la tâche.

³ V. les mesures de détail prises par le gouvernement anglais pour régler le nouvel ordre social des colonies dans la collection des documents publiés par le département de la marine.

Enfin le troisième reproche qu'on a dirigé contre l'émancipation anglaise, c'est qu'il est à craindre que le capital accumulé des colonies ne se dissipe, grâce encore aux salaires exagérés que paient les planteurs, et, d'autre part, aux dépenses inutiles auxquelles se livrent les noirs ; qu'ainsi les colonies, manquant d'un des éléments de la production, ne tombent dans la misère. Afin de ne pas me répéter, je m'arrêterai seulement à ce qui touche le goût des noirs pour le luxe et les plaisirs. Ce goût chez eux est, il est vrai, déréglé ; mais leur prodigalité, si fâcheuse qu'elle paraisse, ne peut surprendre ; elle était inévitable. L'affranchi, au premier moment, n'est qu'un enfant. Il ignore la valeur des choses, le but de sa destinée, et dissipe follement son bien et sa vie, sacrifiant tout à contenter sa vanité, jusqu'alors si cruellement blessée. Il en est dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique : un ressort trop comprimé d'abord se détend outre mesure aussitôt qu'il est libre. C'est à une bonne éducation à corriger ces défauts, et le zèle des noirs pour l'étude, la propagation dans leurs mœurs de la vie de famille, leur soumission aux enseignements de leurs excellents prêtres, garantissent qu'ils doivent bientôt cesser.

Je ne saurais d'ailleurs imaginer qu'une société qui s'adonne au travail, où règne l'ordre, qui trouve du crédit et vit sous des institutions libres, tombât dans la torpeur et la misère ; cela ne s'est jamais vu. On cite Haïti ; mais Haïti ne s'est trouvé à aucun moment dans de pareilles conditions. Sa population sort d'une révolution terrible, où se sont perdus à la fois, comme aux Berbices, dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, la sécurité, les ressources, le crédit, l'industrie, le savoir¹. Et depuis, un gouvernement immoral et tyrannique s'est efforcé sans cesse d'arrêter son essor. Il suffit de lire le

¹ L'histoire de Saint-Domingue est très peu connue. C'est surtout le don par la convention de l'égalité civile aux mulâtres qui causa les troubles, à cause de la résistance des colons. — Le colonel Malenfant, propriétaire à Saint-Domingue, qui ne cessa d'y résider, a publié en 1814 un *mémoire* historique. Il y dit que les noirs devenus libres restèrent tranquilles et continuèrent le travail sur toutes les habitations. Le général Pamphile Lacroix dit « que la colonie marchait comme par enchantement vers son ancienne splendeur ; que la culture prospérait. » Le criminel, l'infâme décret de Napoléon a amené la révolution de l'indépendance, où s'est déployée toute la passion africaine, toute la rage d'anciens esclaves qu'on veut ramener à la servitude, et où tout s'est englouti. « On répète sans cesse que les décrets de la Convention en faveur des hommes de couleur et des esclaves ont bouleversé les colonies. C'est une erreur. Ce sont les blancs qui, partagés en républicains et royalistes, saccagèrent leur pays. Le désordre où étaient les planteurs provoqua seul les insurrections des noirs, qui espèrent en profiter. » M. Victor Schœlcher, *Journal des Écon.*, avril 1843. Les colons, divisés en partis, appelèrent les hommes de couleur à leur aide.

code rural de cette île pour se convaincre que les mœurs du travail, de l'ordre, ne pouvaient s'y développer. Son but principal, ç'a été de replacer les ouvriers sous le servage ; or, ce n'est qu'autant que le travail est libre et honoré qu'il excite les efforts.

À tout prendre, l'émancipation anglaise est la plus heureuse réforme dont le monde civilisé soit à même d'offrir l'exemple, comme l'a dit dernièrement sir Robert Peel¹. Malgré ses défauts, elle a réussi au-delà de toute attente ; et quand le passé est si beau, comment désespérer de l'avenir ? « Les Antilles devenues libres, selon les expressions de lord John Russell, resteront florissantes, bien que leur nouvelle prospérité ne ressemble peut-être pas à ce qu'on a entendu jusqu'ici par ce mot². »

J'arrive à l'examen du second système d'émancipation générale et graduée, par lequel on se propose, ainsi que je l'ai dit, de préparer l'esclave à devenir libre, et de ne lui accorder ensuite la liberté qu'avec mesure. Ai-je besoin de le répéter ? c'est une étrange erreur de penser que les mœurs de la liberté puissent se prendre durant l'esclavage. Jamais l'esclavage ne servira à élever l'esprit ni le cœur ; il ne sait qu'avilir ceux qui le supportent. Ce système aussi, soumettant l'affranchi à diverses obligations envers son ancien maître, aurait la plupart des inconvénients de l'apprentissage anglais. On voudrait par là empêcher surtout les noirs de trop demander pour leur salaire. Mais pour limiter les salaires, toute autre mesure qu'un règlement est inutile. Et un pareil règlement, qui produirait peut-être selon les circonstances quelques bons effets, devrait pourtant ne comprendre que des tarifs généraux, variant seulement selon les cultures, l'âge ou le sexe des ouvriers. Or, de tels tarifs entraîneraient évidemment l'administration à commettre beaucoup d'injustices. Aussi, à supposer qu'ils fussent nécessaires, ne devraient-ils être que de très courte durée.

Quant à toute autre restriction de l'indépendance des noirs après l'abolition de la servitude, elle ne ferait, comme l'a prouvé l'expérience anglaise, qu'indisposer ces derniers sans satisfaire les colons. Toute contrainte implique d'ailleurs des moyens coercitifs ; et à qui serait remis l'emploi de ces moyens ? Ce ne pourrait être aux propriétaires, autrement l'esclavage se trouverait maintenu. Il faudrait donc en charger des dépositaires de la puissance publique. Mais ces fonctionnaires, pour être utiles, devraient être très nombreux, et aux

¹ Cet homme d'État s'était, on le sait, montré longtemps peu favorable à l'émancipation.

² Lettre de lord John Russell, alors ministre des colonies, à sir Henry Light, gouverneur de la Guyane, du 15 février 1840.

colonies on ne pourrait les choisir que dans un cercle de personnes fort restreint. Ce seraient, en outre, des agents subalternes, n'offrant presque nulle garantie, qui disposeraient d'une action très étendue et immédiate.

Les difficultés et les inconvénients seraient bien plus grands encore si le gouvernement était chargé, comme l'ont demandé quelques publicistes et une commission de la Chambre des députés¹, de prendre sous sa direction tous les noirs, de faire leur éducation, de les distribuer entre les divers travaux, de louer leurs services aux propriétaires. Réalisation bizarre et mesquine d'une des utopies de nos jours, avec toutes ses tyrannies et ses impossibilités ! Comment l'État tiendrait-il un compte-courant pour l'entretien de chaque nègre attaché à un atelier, ou placé dans une maison ? Et comment, après avoir réglé le loyer des services d'une population de cent cinquante mille ouvriers, se chargerait-il des poursuites nécessitées par le défaut de paiement de ce loyer, et des punitions qu'encourraient ces ouvriers par leur refus de travailler² ?

La *commission coloniale* a repoussé cette aberration ; mais elle demande, elle aussi, qu'on prépare les noirs à la vie libre avant de les affranchir. En conséquence, elle propose de ne leur accorder la liberté que dans dix ans, et pendant ce délai de leur donner la condition civile, de leur permettre les rapports de famille, de pourvoir à leur éducation morale et religieuse, de soumettre à des règles fixes le travail obligatoire, en ménageant une transition entre ce travail et le travail libre, de confier enfin aux magistrats le pouvoir disciplinaire auquel les esclaves resteraient assujettis. Ce projet entraînerait d'abord à employer des moyens beaucoup trop compliqués, beaucoup trop nombreux, et ensuite reproduirait les défauts de toute espèce d'apprentissage. À en lire les détails, on dirait vraiment qu'il s'agit de régler l'éducation d'êtres que rien ne distingue des animaux. Le noir est un homme comme nous, a des droits qu'il faut respecter. Croit-on d'ailleurs le préparer à la liberté en violentant tous ses désirs, en le contraignant à un régime qu'il détestera ? Et, encore une fois, quoi qu'on imagine, il fera plus de progrès en quelques mois de liberté qu'en des années de demi-servitude. Le mobile le plus puissant de la régularité de la conduite, des efforts, de la vertu, est le sentiment de la responsabilité. N'amoindrissez donc pas ce sentiment ; habituez, au contraire, toujours l'homme à compter sur lui, à

¹ Celle dont M. de Tocqueville a été le rapporteur.

² Le projet de M. Jules Lechevalier se rapproche sous plusieurs rapports de celui-ci. J'en parlerai dans mon chapitre sur les colonies ; je veux seulement dire ici qu'il me semble inadmissible.

chercher sa direction, à mesurer l'emploi de ses forces. On ignore généralement encore que les idées de devoir sont constamment en rapport avec la somme des droits. Les noirs béniront le gouvernement qui les rendra à l'indépendance, et devenus libres suivront docilement les avis des magistrats et des prêtres qu'ils auront, si ceux-ci sont dignes et honnêtes. Pour les colons, d'un autre côté, ce n'est qu'autant qu'on détruira à la fois tous leurs privilèges, que, placés en face d'un état social tout différent et d'un grand péril, ils se soumettront d'eux-mêmes à l'égalité civile. Plusieurs conseils coloniaux ont reconnu la vérité de ces considérations. Celui de la Guyane n'a pas hésité à dire que « le danger des mesures partielles mettait les colons dans le cas de préférer l'émancipation générale et instantanée, et de supplier le gouvernement de repousser tout autre moyen¹. »

On ne saurait croire tout ensemble que l'ordre pût se maintenir pendant les dix années qu'existerait encore, d'après le projet de la *commission coloniale*, la servitude. Les maîtres conserveraient alors leurs passions et leurs préjugés sans conserver leur puissance, et les esclaves augmenteraient leurs désirs et leurs ressentiments sans avoir les mêmes craintes. Puis pendant ce temps, quels enseignements leur donnerait-on ? Ou on fausserait leur esprit, ou on les exciterait à la révolte ; car si on ne leur mentait, on leur apprendrait qu'ils sont nés pour être libres ; que chaque homme a sa destinée à remplir, et que quand il trouve un obstacle créé par les législateurs humains sur la route que Dieu lui a tracée, il doit le briser. On l'a dit, l'esclave qui a un bon maître est prêt pour la liberté ; celui qui subit un joug dur, inhumain, ne s'y préparera jamais.

Il reste encore un motif très grave de repousser toutes les mesures préparatoires, c'est que, diminuant le pouvoir des maîtres, elles abaisseraient pour eux la valeur des esclaves, et partant l'indemnité à laquelle ils peuvent prétendre. Or, il est utile que cette indemnité soit assez élevée. Il faut, ainsi que je l'ai dit, des ressources aux colons pour traverser la crise de l'affranchissement. Quant à l'indemnité que la France aurait à payer si le système de la loi de 1845 était remplacé par celui de l'émancipation spontanée, elle serait d'environ 250 à 300 millions². Assurément c'est là une forte somme ; mais

¹ Délibération sur le rapport de M. de Rémusat.

² En 1843, un ministre a dit : D'après le rapport de la commission, l'indemnité qui doit être accordée aux colons coûtera 220 millions. — Le parlement anglais a accordé, on le sait, 600 millions de francs aux planteurs pour le bill d'émancipation. C'était 635 fr. 61 c. par tête d'esclave. — Dans nos colonies il y a, d'après les derniers recensements, environ 250 000 esclaves (249 435 esclaves pour 123 098 personnes libres, d'après le recensement de 1842). Les relevés faits dans

l'esclavage aussi coûte cher. Il force à entretenir des croisières et des postes le long de toutes les côtes des pays où il subsiste ; et les soldats qu'on envoie dans ces postes, placés au milieu de bas-fonds humides, sont décimés par la fièvre jaune. 250 millions ! mais c'est pour une grande œuvre d'humanité, de civilisation ! Nous en mettons bien 400 pour cerner de fossés et de bastions notre capitale, comme si nous étions encore au douzième ou au quinzième siècle¹.

L'émancipation entraînera d'ailleurs d'autres dépenses. Elle placera les masses sous la surveillance de l'autorité publique ; cette autorité devra donc être constituée de manière à remplir la mission remise aujourd'hui au pouvoir des colons. Elle rendra chacun maître de sa conduite ; il faudra donc créer des lieux de punition pour les fautes qu'en ce moment le fouet réprime, ou qui alors seulement deviendront possibles², et des lieux de secours pour les malheurs, qui ne seront plus à la charge des particuliers.

On le voit, c'est le système d'émancipation générale et spontanée que le raisonnement recommande, à mon sens ; et les faits me semblent déjà avoir complètement confirmé sur ce point la théorie. Qu'on se souvienne de la belle détermination des colons d'Antigue, et des heureux résultats qui l'ont suivie. Là aussi pourtant, quand s'agita la question de l'affranchissement, les planteurs la combattirent, attaquèrent sans ménagement les abolitionnistes de la métropole, déclarèrent la race noire incapable de jouir de la liberté. Mais lorsque l'acte du 28 août 1833 leur fut connu, comprenant les désavantages de l'apprentissage, obéissant aux nobles suggestions de l'humanité, ces cent cinquante propriétaires émancipèrent sans condition, d'une façon pleine, entière, leurs trente mille esclaves³. Et il n'y a pas eu un seul acte de violence, un excès à reprocher à ces anciens ilotes, qui avaient si évidemment la force, et qui, placés sur un petit territoire, pouvaient si aisément se compter. En 1841, la

toutes nos colonies s'accordent pour y fixer la valeur moyenne d'un esclave à 1 200 fr. L'indemnité à payer aux colons serait donc de 300 millions de francs. Nous pourrions, afin de rendre l'indemnité moins pénible pour nos finances, n'en payer, ainsi que l'a proposé la *commission coloniale*, que la moitié d'abord, représentée par une inscription de rente sur l'État, à 4%, et échelonner ensuite les paiements de l'autre moitié, en en servant, en attendant, l'intérêt à 4%. La *commission coloniale* propose de payer cette dernière moitié par dix années de travail gratuit auxquelles les esclaves seraient encore assujettis envers leurs anciens maîtres.

¹ Il serait facile dès aujourd'hui d'économiser 100 millions au moins par an sur le budget de la guerre. Une armée, dans le temps de paix où nous vivons, qui coûte 400 millions chaque année, n'est-ce pas une chose monstrueuse ?

² Par exemple : le vagabondage, la mendicité, etc.

³ Il y avait au moment de l'affranchissement 29 639 esclaves, 3 893 noirs libres, et 1 980 blancs.

milice est même devenue inutile à Antigue ; on l'a supprimée. Une garnison de trois cents hommes y suffit au sein d'une population qui comprend 34 000 nègres et 2 000 blancs.

De même, dans les colonies espagnoles du continent américain et dans la partie espagnole de Saint-Domingue, les masses de la population étaient, on le sait, passées paisiblement dans un seul jour de la servitude à la liberté.

À Antigue tout à la fois, plus encore que dans les autres îles anglaises, se sont réalisés des perfectionnements de toute sorte. Sur un total de 36 000 habitants, 6 660 enfants ou adultes reçoivent l'instruction primaire. Il s'y contracte annuellement 337 mariages, tandis que sous le régime de l'esclavage il ne s'en contractait que 48. Il s'y est formé partout entre les travailleurs des sociétés de secours mutuels. Et les progrès matériels ne sont pas restés en arrière des progrès moraux et intellectuels. M. Victor Schoelcher¹ cite plusieurs habitations qui ont été reconstruites, ainsi que de nombreux terrains autrefois en friche qui sont mis actuellement en culture. La récolte du sucre, qui y avait été, durant les cinq dernières années de servitude, de 12 189 boucauts², en moyenne, s'y est élevée, pendant les cinq premières années de liberté, moyennement à 13 545 boucauts. Les dernières récoltes sont les plus belles qu'ait jamais faites l'île. Chose digne de remarque, la canne à sucre s'y est introduite sur les plus petites plantations ; les noirs l'y cultivent même pour leur compte dans tous leurs jardins. Les importations, de leur côté, y ont à peu près doublé, et les propriétés, qui y avaient subi une forte dépréciation lors de l'émancipation, y ont repris leur ancienne valeur, bien qu'elles n'aient plus d'esclaves.

Personne n'a nié les magnifiques résultats de l'émancipation immédiate à Antigue ; mais souvent on a répété qu'ils provenaient de causes spéciales à cette île. La représentant comme toute livrée à la culture et très peuplée, on a dit que les nègres y avaient été forcés pour vivre de continuer, comme journaliers, à des prix modérés leur ancien travail. C'est fort exagéré. À Antigue, moins cependant, je le reconnais, que dans les autres îles, il y avait, il y a encore des terres incultes et vagues. Il s'y est aussi construit des villages libres où les noirs peuvent, si cela leur convient, se retirer ; il s'y est vendu à des conditions très avantageuses des terres par petits lots³ ; et les proprié-

¹ *Colonies étrangères et Haïti*, t. I^{er}, p. 169 et suiv. C'est à cet auteur que j'ai emprunté les divers chiffres que je viens de citer.

² Le boucaut anglais est de 1 700 à 1 800 livres.

³ On sait la belle entreprise de mademoiselle Lavicomté, bonne action qui est devenue une excellente spéculation.

taires y ont toujours eu certainement plus besoin du travail des émancipés que ceux-ci du salaire des propriétaires. D'ailleurs, que parle-t-on de nécessité pour les noirs antigiens de vaincre leur répugnance au travail ? Dans toutes les Antilles, un jour de travail ne suffit-il pas pour assurer la subsistance de la semaine¹ ? Les véritables raisons de la prospérité d'Antigue, ce sont l'intelligence de ses planteurs, leur noble soumission à accepter les mœurs de l'égalité civile, et la reconnaissance des noirs pour le bienfait qu'ils en ont reçu. Les Antigiens sont unanimes pour l'attribuer à leur refus du régime de l'apprentissage.

Je voudrais donc que la France, puisqu'elle a attendu jusqu'à ce jour, car on ne peut prendre, je le répète, la faculté du rachat forcé comme une mesure véritable d'affranchissement, décrêtât l'abolition générale et spontanée de l'esclavage. Nous devrions seulement remettre encore cette loi à quelques années (trois ou quatre années au plus), afin de laisser à l'expropriation forcée le temps d'opérer la liquidation de la propriété coloniale, de permettre au gouvernement d'importer en assez grand nombre aux îles de nouveaux travailleurs, et de préparer l'indemnité à payer aux colons. Une fois enfin l'émancipation accomplie, il faudra s'appliquer, je l'ai déjà dit, mais je crois utile de le rappeler en ce moment, à solliciter le travail des noirs, et leur prévoyance par divers moyens. On devra enseigner dans les écoles, dans les temples, dans toutes les réunions, le devoir et la dignité du travail ; répandre l'instruction, fonder des caisses d'épargne, sans oublier les autres institutions de prévoyance ; encourager les perfectionnements industriels ; faciliter aux émancipés l'acquisition du sol. Il importerait aussi d'accorder quelques distinctions aux meilleurs ouvriers et aux plus économes. Je ne doute pas, par exemple, que la lecture, chaque dimanche, au sortir des temples, et l'affiche durant la semaine des noms de ces derniers, ne fussent d'un excellent effet. Un autre moyen très puissant de retenir encore les noirs sur les cultures, serait d'y appeler des soldats. L'uniforme est resté aux colonies le signe de l'honneur.

En terminant ce chapitre, je veux le répéter de nouveau, le temps presse pour l'émancipation. On la dit, et c'est vrai, son ajournement seul est une témérité.

¹ M. Walker, un des magistrats salariés d'Antigue, dit dans un de ses rapports : « Quand les paysans entreprennent une tâche, il n'est pas rare de les voir travailler avant et après les heures fixées pour la journée. J'ai déjà dit qu'ils travaillaient au clair de lune. Je les ai vus même braver le mauvais temps. »

La question est suffisamment instruite, et attendre pour attendre, comme l'a écrit le rapporteur de la *commission coloniale*¹, attendre par pure insouciance ou par pure irrésolution, faute d'avoir assez de bon sens pour se décider, assez de courage pour se mettre à l'œuvre, c'est le pire de tous les partis et le plus certain de tous les dangers. Une fois déjà, lorsque la liberté s'est arrêtée sur notre sol, nous avons brisé les chaînes des noirs. Le despotisme les a rétablies ; la liberté renaît parmi nous, reprenons l'œuvre d'humanité, d'équité, qu'avaient accomplie nos pères. C'est le propre de la tyrannie d'étouffer les sentiments les plus nobles ; c'est la conséquence de la liberté de les engendrer et de les développer.

Tous les progrès à la fois se tiennent. Quand un perfectionnement préoccupe l'opinion, on n'en tente pas un autre ; chaque obstacle qu'il faut renverser, chaque institution qu'il faut établir, ne se découvrent même que successivement. Aujourd'hui nous avons à détruire la servitude, c'est ce que le passé nous a légué de pis ; accomplissons notre tâche. Si elle est difficile, qu'importe ? elle est magnifique. Et les sueurs se mesurent-elles pour remplir un devoir ? Employées à de pareilles œuvres, c'est d'ailleurs une rosée féconde. Les peuples, comme les individus, s'élèvent quand ils entreprennent de grandes choses.

Il n'en est pas non plus qui n'aient intérêt à la prospérité et au développement des autres. Plus en effet la production générale augmente et les échanges se multiplient, plus la richesse de tous s'accroît, le bien-être se répand. Plus aussi l'état de la civilisation est semblable entre les nations, ou entre les diverses parties d'une même population, plus celles qui sont en avant ont de liberté dans leurs mouvements, de rapidité dans leur marche vers de nouvelles améliorations. Or, la servitude perpétue, où elle existe, l'oisiveté et la misère, l'ignorance et l'immoralité.

¹ Rapport, p. 71.

CHAPITRE III.

ESSAI SUR L'HISTOIRE DES COLONIES.

RÔLE CIVILISATEUR DE LA COLONISATION. — LA COLONISATION ANCIENNE APPARAÎT SOUS TROIS FORMES TRÈS DISTINCTES. — COLONISATION GRECQUE. — COLONISATION ROMAINE. — COLONISATION PHÉNICIENNE ET CARTHAGINOISE. APRÈS L'INVASION DES BARBARES. — COLONISATION PORTUGAISE ET ESPAGNOLE. — COLONISATION HOLLANDAISE. — COLONISATION ANGLAISE. — COLONISATION FRANÇAISE. — CARACTÈRES DE CHACUNE D'ELLES. — TYRANNIE DES MÉTROPOLIS ENVERS LEURS COLONIES.

C'est assurément un beau chapitre de l'histoire que celui qui montre la fondation et le développement des colonies. Le génie de chaque peuple s'y découvre en entier et tout s'y mêle : la poésie et le calcul, les succès longtemps préparés et les caprices de la fortune, la politique et l'économie sociale. On découvre aisément aussi, au milieu de ces déplacements des populations, de ces mouvements des États déjà vieillis vers des terres encore nouvelles, quelques-uns des grands courants de la civilisation. Les soldats, les négociants ou les émigrés emportent toujours avec eux, en effet, dans les contrées lointaines, des idées, des croyances, des habitudes avancées, utiles. Parfois, à la vérité, ils sont impuissants, durant de longues années, à les propager ; mais tout germe croît, et le retard n'est souvent qu'un élan ; plus tard, elles se répandent et dominent. Malheureusement leur empire a été hâté et maintenu bien des fois par les moyens les plus blâmables.

Mais la civilisation a aussi ses rafales. Elle soulève à certains moments les populations, comme le vent des tempêtes fait des flots, les agite et les confond dans des chocs terribles. Elle n'avance pas toujours par des promenades dans les jardins du Portique, des conversions sur les bords des lacs de Galilée, des écrits sortis du château de Wartburg ou du cabinet de l'ermitage, des inventions imaginées au sein des ateliers de Strasbourg et de Soho¹. Dans l'histoire, l'homme tout entier se retrouve, et l'égoïsme est un de ses sentiments, la force une de ses puissances. Cependant c'est l'Europe, la plus petite partie du monde, qui a étendu sa population, ses lois, ses arts, ses croyances, son industrie, son pouvoir, sur les divers continents et les

¹ C'est à Soho, près de Bermingham, qu'était la fabrique de Watt et de son associé Matthieu Boulton.

îles. N'est-ce pas là, après tout, le triomphe de l'intelligence et des perfectionnements ? Et quelles que soient les fautes des peuples colonisateurs, un jour viendra où grâce à eux, en grande partie assurément, toutes les nations, enfin cultivées et policées, étendront à l'infini leurs conquêtes matérielles, intellectuelles et morales, et en échangeront sans cesse, pour le bonheur commun, les résultats. Avenir magnifique, rêvé un jour par Galilée, entrevu par Condorcet, et pour lequel nous devons, comme les générations précédentes, nos sueurs et nos fatigues, sans espoir d'en jouir jamais, même quelques heures.

La colonisation apparaît dans l'antiquité sous trois formes très distinctes : sous la forme de la nécessité et de l'imprévu ; sous la forme militaire et politique ; enfin sous la forme commerciale.

Elle est représentée sous le premier de ces aspects par les Grecs. Ils quittent leur patrie, chassés par des invasions étrangères, par l'insuffisance des moyens de subsistance, et, à la suite d'Énée et d'Anténor, de Diomède et d'Ulysse, par des révolutions intestines, ou, comme Jason et les Argonautes, en cédant à l'amour des aventures¹. Dans leurs courses, ils s'établissent d'abord le long des côtes de la Macédoine et de la Thrace jusqu'à Byzance, sur celles de l'Asie-Mineure depuis l'Hellespont jusqu'aux frontières de la Cilicie, et dans plusieurs îles de l'Archipel. Plus tard, côtoyant encore les terres, ils se répandent dans la Sicile, l'Italie, surtout l'Italie du midi, qui devint la Grande-Grèce, ainsi que sur les rivages de la Gaule et de l'Ibérie, et se risquant à travers la mer, ils vont en Libye. Enfin ils retournent en Orient, leur berceau, sous la conduite d'Alexandre, pour occuper l'Asie jusque dans l'intérieur, et prennent position en Égypte.

Toutes leurs colonies, d'ailleurs, se reconnurent indépendantes presque dès leur établissement, et formèrent des États autonomes. Plusieurs, on le sait, grâce à cette indépendance, atteignirent un haut degré de prospérité et d'importance. Milet avait quatre ports et une flotte de plus de cent vaisseaux. Éphèse, Smyrne, Rhodes, Syracuse, Massilia, Cyrène, surpassaient en richesse et en puissance les cités métropolitaines. Dans ces colonies se constituèrent, comme preuve de leur civilisation, les premières écoles de philosophie grecque, celles de Thalès en Asie-Mineure, et de Pythagore en Italie.

Mais ce qu'elles offrent de plus remarquable, c'est l'état de liberté dont elles jouirent. Elles sont peut-être, sous ce rapport, les pays les plus dignes d'attention de l'antiquité. Très souvent, comme le

¹ Quelques colonies grecques sont dues aussi à la conquête.

remarque Heeren¹, elles contribuèrent même à corriger les institutions politiques de la mère-patrie, par suite des communications qu'elles ne cessèrent jamais d'entretenir avec elle. Elles avaient sur la Grèce, en effet, un immense avantage. La société à Cos, à Rhodes, à Tarente, à Syracuse, à Cyrène, à Massilia, ne ressemblait plus à ce qu'elle était dans l'Attique ou le Péloponèse. Là les anciennes traditions étaient rompues, les conditions changées. Chacun y devenait un homme nouveau, devait vivre de son ouvrage, avait besoin à tout instant de l'aide de ses concitoyens, et ne pouvait l'obtenir qu'à titre de complaisance, non à titre de privilège. L'esprit y était en même temps plus entreprenant et moins retenu ; les mœurs s'y accoutumaient au régime de l'égalité.

Toutefois les mêmes causes qui perdirent la Grèce entraînèrent ses colonies sous la domination des peuples étrangers.

Quant à la colonisation politique et militaire, dans le monde ancien, elle a été réalisée par Rome. Rien effectivement dans la colonisation romaine ne dépendit de l'esprit d'aventure ni du hasard ; elle s'opéra par des émigrés qui partaient de la cité sur la décision du gouvernement, accompagnés de l'augure et de l'*agrimensor*, pour des lieux indiqués et déjà bâtis sur le territoire des nations vaincues. Ces colonies avaient surtout pour but de mieux assurer la soumission des peuples sujets, et aussi, comme l'observe Bossuet², de les accoutumer aux idées et aux usages romains. C'étaient des sortes de camps, assez semblables à ceux que les Russes placent de nos jours dans les provinces voisines de leurs frontières. Suivant les succès des armées, elles se concentrèrent d'abord en Italie, puis se répandirent dans les pays barbares. Celle d'Aix, dans la Gaule transalpine, une des premières fondées hors de l'Italie, date de 631. Toutes, au reste, tendaient à présenter l'image de Rome, à part pourtant l'indépendance ; car à aucune époque elles n'y parvinrent. Elles reçurent toujours leurs droits, leurs institutions de la métropole, qui les leur distribuait même d'une façon assez inégale³, et se réserva en entier les pouvoirs politiques. Le peuple romain voulut l'unité, et c'est parce qu'il la constitua, au moins autant que cela était possible dans l'antiquité, que sa force et sa prépondérance furent aussi considérables.

Les colonies eurent d'ailleurs pour Rome, comme pour la Grèce, l'avantage de la débarrasser d'une partie de ses prolétaires. Avantage immense ; car lorsque la paix régnait dans l'un ou l'autre de ces

¹ *Politique et commerce des peuples de l'antiquité*, t. VII, sect. IV, ch. V.

² *Histoire universelle*, t. II, p. 378.

³ Dans la suite, on le sait, elles obtinrent toutes le droit de cité romaine.

États, qu'y pouvaient faire les hommes du peuple, repoussés du travail par les esclaves, en proie aux exigences d'impitoyables créanciers, sinon des factieux disposés à servir toute ambition turbulente ? On commence enfin à comprendre la mauvaise organisation sociale des nations anciennes. Le manteau de pourpre dont notre ignorance avait recouvert leur statue tombe pièce à pièce, et nous la voyons mesquine et misérable. Maîtresses d'esclaves, méprisant le travail et n'en attendant pas la fortune, divisées en deux ordres profondément séparés, ces nations n'étaient propres qu'à la guerre ou à l'émeute. Aussi à mesure que les conquêtes devinrent plus difficiles, les guerres moins répétées, n'ont-elles pu éviter de tomber de plus en plus dans les révoltes intestines, la corruption et la misère. C'est à son économie nationale, a dit un savant publiciste¹, plus encore qu'à toute autre cause, que Rome a dû sa prompte décadence et ses terribles catastrophes politiques.

Enfin, les colonies commerciales de l'antiquité sont celles que fondèrent les Phéniciens et ensuite les Carthaginois. Quelques-uns des établissements de la Phénicie furent cependant encore des asiles d'émigrés chassés par les agitations politiques, ou des refuges donnés à une population surabondante. Mais le grand nombre, c'étaient des colonies de commerce. Tyr, la première cité industrielle du monde, la fille de la mer et du négoce, suivant la parole du prophète, avait pris son essor et volé aux îles² et à tous les rivages en vue de son trafic. Ses entreprises colonisatrices ont été heureusement représentées, dans la tradition, par la course maritime de son dieu, l'Hercule tyrien, le long des côtes de la Méditerranée, propageant chez tous les peuples les arts utiles en retour des richesses qu'ils lui procuraient.

Elles furent d'abord dirigées vers les îles les plus voisines : celles de Chypre, de Crète, de l'Archipel, de Thasos, dont les Phéniciens exploitèrent les mines d'or, visitées dans la suite par Hérodote³. Plus tard, ils se répandirent sur les côtes de l'Asie-Mineure, où ils restèrent jusqu'aux conquêtes des Grecs, et, se confiant aux flots lointains de la Méditerranée, s'établirent sur ses deux rivages ainsi que dans les îles de sa partie occidentale. Cependant en Sicile, en Sardaigne, et dans les Baléares probablement, leurs colonies demeurèrent assez rares ; mais en Espagne⁴, elles devinrent si nom-

¹ M. Rossi, *Cours d'économie politique*, t. II, 13^e leçon.

² Isaïe, chap. XXII : « Fille de Sidon, prends ton essor et vole aux îles de Chittim. » Chittim est *Cittium* (Chypre). On comprenait sous ce nom : *Cittium*, les îles et les côtes voisines.

³ Hérodote, II, 44, et VI, 47.

⁴ Dans la partie méridionale de l'Andalousie actuelle.

breuses, que Strabon¹ assure qu'il y en avait plus de deux cents. En Afrique, elles furent aussi assez multipliées, principalement sur la côte centrale. Là se trouvaient notamment Utique, établissement de commerce, et Carthage, refuge à l'origine d'émigrés politiques.

Ces colonies n'étaient, au reste, que des ports de relâche, ou des lieux d'entrepôt avec un petit territoire, dans lesquels s'échangeaient les denrées exotiques contre les produits indigènes. Je l'ai déjà dit², l'état de barbarie des peuples rendait indispensables de pareils établissements, dans l'antiquité et au Moyen-âge, à toute nation qui voulait entreprendre un commerce direct avec les pays éloignés. Toutefois en Espagne, le Pérou du monde ancien, les Phéniciens ne se contentèrent pas de trafiquer, ils exploitèrent aussi les mines qui avoisinaient leurs possessions. Quant aux villes qu'ils fondèrent en Asie, le long des golfes Persique et Arabique et sur quelques points de la mer des Indes, c'étaient de simples comptoirs, ce que nous nommions autrefois des lieux d'échelles.

S'établirent-ils aussi sur les rivages de l'Océan ? On l'ignore. Il est certain seulement qu'ils franchirent les colonnes d'Hercule, et côtoyèrent ces rivages. Mais on ne sait encore jusqu'où les vagues de l'Atlantique les portèrent³. Faut-il le croire, par exemple, que, partis de Gadès, après avoir mis sous la protection du dernier autel du dieu tyrien⁴ leurs vaisseaux fragiles et dénués de boussoles, ils devancèrent les hardis matelots des pays du Nord, au Moyen-âge, et allèrent jusqu'au Nouveau-Monde ? Quelques historiens l'affirment. Mais l'histoire souvent ressemble à l'arbre des songes ; elle se tient dans les régions inconnues et ne montre que des merveilles. Cependant, sans le moindre doute, les Phéniciens donnèrent une vaste extension à leur navigation hors de la Méditerranée, et il est fort probable que, dans l'intérêt de cette navigation, ils eurent des villes coloniales sur les rivages occidentaux de l'Europe et de l'Afrique. Selon Strabon, le nombre de ces dernières ne s'élevait pas à moins de trois cents ; par malheur, c'est là un témoignage isolé ; et Hannon n'a retrouvé aucune trace de ces villes⁵. Peut-être lors de son voyage étaient-elles déjà devenues la proie des Gétules et des Libyens.

¹ Strabon, p. 207.

² V. mon livre *Des lois du travail*, etc., ch. V, *Essai sur l'histoire du commerce*.

³ V. idem.

⁴ Gadès était une des colonies les plus importantes, sinon la plus importante, des Phéniciens en Espagne. Le temple qu'ils y avaient élevé à l'Hercule tyrien était encore, du temps des Romains, un des monuments les plus remarquables de l'antiquité, dit Heeren, d'après Diodore.

⁵ Strabon, p. 1182.

Au surplus, toutes les colonies phéniciennes se déclarèrent indépendantes, ou tombèrent sous la domination des peuples étrangers. Leurs liens avec la mère-patrie semblent même n'avoir jamais dépassé la sphère commerciale et religieuse. Tyr ne disposait pas d'assez de force, n'était pas assez politique, se trouvait trop éloignée de la plus grande partie de son empire colonial, pour l'avoir dans sa sujétion.

Il en fut autrement des colonies de Carthage, qui, dans son rôle de métropole, dépassa Rome elle-même ; elle pratiqua le système colonial des nations modernes. Ce fut pourtant, je crois, à l'inverse des peuples modernes, sans nulle préoccupation mercantile, uniquement pour assurer leur dépendance, que Carthage interdit aux Sardes et aux Corses, sous peine de la vie, de planter, de semer, de faire rien de semblable, se réservant de les fournir de vivres¹. C'était, au contraire, dans un intérêt tout commercial que Rome avait interdit aux nations transalpines la culture de la vigne et de l'olivier, afin, dit Cicéron², de conserver à ces mêmes productions de son sol une plus haute valeur. Seulement, quand Cicéron ajoute, que « c'est là un acte de prudence et non de justice, qui fait voir en quoi la richesse diffère de l'équité », il se montre aussi faible philosophe que pauvre économiste. C'est l'utile qui est sage, et le juste qui est profitable. Pour maintenir sa prédominance, Carthage était d'ailleurs placée au centre de ses établissements, commandait à des forces considérables, et trouva de grands hommes pour servir sa politique. Mais cet état de dépendance des colonies carthaginoises les empêcha toujours de s'élever à un haut degré de prospérité ; composées de la plupart des anciennes possessions de la Phénicie et de divers territoires conquis sur les indigènes par Carthage elle-même, elles furent beaucoup moins remarquables par leur importance que par leur nombre, vraiment étonnant. Le dieu de cette ville, dont le culte était porté, comme lien politique, dans ses dépendances, et qui n'était autre que le dieu tutélaire de Tyr, Melcarth ou l'Héraclès des Grecs, méritait bien qu'on l'appelât le Dieu colonial.

Les premières possessions de Carthage furent les îles de la Méditerranée occidentale, y compris, en grande partie au moins, la Sicile, la Sardaigne et la Corse ; de nombreuses villes sur les côtes

¹ V. Montesquieu, *Esp. des lois*, l. XXI, ch. XXI. C'est affirmé par Aristote et Tite-Live.

² *Rép.* I. III, VI. — Il paraît que sous les premiers empereurs on avait renoncé à cette mesure brutale. Domitien la remit en vigueur et fit arracher toutes les vignes de la Gaule (Suétone, *Vie de Domitien*, ch. VII). — Plus tard Probus autorisa définitivement dans cette contrée la culture de la vigne.

d'Espagne et d'Afrique, depuis la limite de son empire à l'ouest jusqu'aux colonnes d'Hercule, et quelques établissements dans l'intérieur des terres voisines de ses frontières. Mais entraînée par le succès, par les nécessités du commerce aussi, flot qui avance toujours s'il ne recule et cause originaire de toutes ses conquêtes, elle ne tarda pas à vouloir d'autres dépendances, et envoya deux flottes à la fois fonder des colonies sur les plages de l'Océan. L'une, commandée par Hannon, longea l'Afrique à l'ouest ; l'autre, que dirigeait Himilcon, marcha vers le nord. On ignore malheureusement le terme de ces voyages, le nombre, la place et le sort de ces colonies. On sait seulement ce que Hannon a raconté de sa course dans l'inscription qu'il plaça à son retour sur les murs du temple de Kronos, à Carthage. Inscription fort incomplète à la vérité, et pourtant un des monuments les plus estimables de l'antiquité, suivant l'expression d'un illustre historien¹. Elle a pour nous surtout le mérite de montrer comment les Carthaginois, et probablement les Phéniciens, ont établi leurs différentes colonies. On y voit qu'Hannon partit² avec une flotte de soixante vaisseaux, portant trente mille colons de tout sexe et de tout âge, et qu'il les distribua entre six villes. Ainsi les Carthaginois procédaient par chaîne de villes, et dans chacune d'elles laissaient des habitants assez nombreux pour repousser les attaques des indigènes.

Ce n'est pas d'ailleurs dans la seule intention de fonder des colonies qu'ils dépassèrent les colonnes d'Hercule et se risquèrent les premiers, après les Phéniciens, sur l'Océan, ce grand fleuve qui entourait le monde, au dire des Grecs, se le représentant comme Homère le peint sur le bouclier d'Achille et Hésiode sur celui d'Hercule. Leur trafic maritime les entraîna fréquemment, avant comme après leurs courses colonisatrices, le long des rivages de l'Atlantique, qu'ils suivirent jusqu'aux îles Sorlingues, jusqu'à la Grande-Bretagne au nord, et au-delà des limites du Maroc au sud. Dans cette navigation, ils laissèrent même le reflux les emporter en pleine mer. À eux encore on a fait l'honneur du premier voyage au Nouveau-Monde. Ils n'allèrent pas aussi loin, c'est à croire au moins, et en tout cas

¹ Heeren, *Politiq. et com. des peuples de l'antiquité*, livre dans lequel, on s'en est aperçu, j'ai largement puisé, comme à une source toujours sûre et qui ne rit jamais.

² Vers l'année 450, selon les meilleurs historiens. — On suppose généralement qu'Hannon était le fils d'Hamilcar, qui périt l'an 420 en Sicile. — Himilcon avait fait lui aussi un récit de son voyage ; mais il ne nous en est resté que des extraits dans les fragments du poème de Festus Avienus, *La description du littoral de la mer*. Scylax parle aussi des colonies fondées par Himilcon.

personne ne le sait. Mais il est certain, d'après Diodore¹, qu'ils abordèrent à Madère. Sans trop de témérité on peut même penser, avec Heeren, en s'autorisant de Festus Avienus, qu'ils visitèrent l'île de Ténériffe. Quant à Madère, ils ne la traitèrent pas comme leurs autres possessions ; devanciers des conquérants des Antilles, ils la soumièrent en entier et en remplacèrent les habitants, qu'ils exterminèrent, par leurs propres colons². Dans leurs tristes pressentiments, ils voulaient se créer un asile sûr, une nouvelle Carthage au milieu des flots, pour le jour où leur patrie ne leur appartenait plus³.

Après l'invasion des barbares, il faut attendre longtemps pour voir reprendre le cours des entreprises colonisatrices. Les États, en proie à la plus épouvantable anarchie, étaient alors incapables de s'y livrer ; toute leur activité s'employait à la guerre. Les colonies à la fois ne pouvaient plus être fondées qu'en affrontant la mer. Or, les moyens dont disposait la marine pendant les premiers temps du Moyen-âge, vaisseaux, instruments, science, étaient très restreints, très défectueux ; et la mer était devenue plus que jamais le séjour de l'effroi. Les terribles harpies, les séduisantes sirènes l'avaient bien abandonnée ; mais sur les flots paraissait une main noire, la main de Satan, qui saisissait les vaisseaux pendant la nuit et les entraînaît au fond de l'abîme⁴. Au nord, on aurait encore bientôt rencontré sans doute ces lieux où, selon le poète qui a décrit le voyage d'Himilcon, l'Océan est impassible, et sa surface couverte de joncs qui retiennent les navires tandis que des monstres marins les entourent ; et l'on connaissait, au sud, cette ligne redoutable où, d'après tous les rapports, l'air brûlait comme le feu. Il est remarquable que longtemps on ne retrouve dans la littérature d'aucun peuple, au Moyen-âge, la complaisance des Grecs à parler de la mer, un souvenir de ce charme infini que leur poésie se plaisait à répandre sur les flots. Sous ce rapport, l'esprit romain, tout opposé, domine. On semble ne se rappeler de la Grèce que ces paroles d'Hésiode : « Pleine de maux est la mer. » Un voyage de Brindes en Grèce aurait assurément étonné encore. Charles VI ne parut-il pas hardi d'accomplir le pèlerinage du mont Saint-Michel, *in periculo maris* ? Il n'y a que chez ces navigateurs normands, qui accomplirent des choses si téméraires et si grandes avec de si faibles ressources, qu'il en était différemment.

¹ Diodore, I, p. 345. — On dit que les Étrusques entreprirent de ravir Madère aux Carthaginois.

² V. Aristote, *De mirabil.*, cap. 85, avec les corrections de Heyne. (Heeren, t. IV, p. 115).

³ C'est ce que dit Diodore.

⁴ V. les vieilles cartes, les navigateurs arabes, M. de Chateaubriand, préface du *Voyage en Amérique*.

Ailleurs, le pêcheur côtier lui-même ne démarrait sa barque que le cœur serré par la crainte, et qu'après s'être assuré que le vent dormait, que la mer et ses vagues gisaient¹, comme dit Camoëns. Voyez de quelle tristesse, de quel découragement sont saisis, au moment du départ, dans les chants de ce poète et le récit des historiens, les compagnons de Gama, ces aventuriers intrépides. La plage d'où ils partent, devant tout un peuple agenouillé, après la procession des moines, la confession générale, la bénédiction solennelle, pendant que les cloches s'ébranlent, et que les matelots chantent les litanies, s'appelle depuis ce temps, dans la grande *Histoire de la découverte des Indes Orientales et Occidentales* de Jean Barros, le *Champ des larmes*². Pour imaginer, bien en raccourci toutefois, une pareille scène de nos jours, il fallait avoir la mélancolie si douce, si rêveuse, toute virgillienne, de Léopold Robert.

Mais une fois lancés dans les entreprises colonisatrices, les peuples modernes, emportés par l'esprit guerrier et aventureux, religieux et mercantile, les étendirent promptement sur de vastes territoires ; et les rapports de ces peuples avec leurs possessions, l'influence de celles-ci sur leur commerce, leur système économique, leur politique, prirent dès l'origine un développement, une importance qui n'avaient jamais existé dans le monde ancien.

Le premier peuple moderne qui ait fondé des établissements coloniaux, ce sont les Portugais. Les républiques italiennes possédaient bien, il est vrai, lorsque seules encore, dans le Midi au moins, elles se livraient à la navigation, plusieurs des îles de la Méditerranée. Venise, par exemple, avait l'Archipel, mais ces îles n'étaient déjà plus des colonies ; c'étaient des adjonctions de territoire. À l'Océan dès lors revient de porter les vaisseaux des colonisateurs. Les Portugais au quinzième siècle se livrent à ses flots, et entreprennent leurs grandes courses maritimes par la navigation des côtes de l'Afrique, que pendant cinquante ans Henri le Navigateur, dans l'espoir surtout de trouver la route des Indes par mer, ne cessa de faire explorer. Dans cette navigation, les Portugais découvrent et occupent d'abord Madère, puis successivement les Açores, les îles du cap Vert, Sierra-Leone et le Congo. En 1487, Barthélemy Diaz gagne enfin le cap des Tempêtes, que le roi, sûr dès lors d'atteindre son but, nomme le cap de Bonne-Espérance ; et bientôt après, Vasco de Gama double ce cap, entre dans les mers orientales, qu'aucun bâtiment étranger n'avait sillonné depuis les Phéniciens, et à la suite d'une traversée de treize mois, aborde aux rivages de l'Indostan. Ce fut une révolution.

¹ *Jazem*.

² V. *Mes vacances en Espagne*, par M. Ed. Quinet, p. 359.

La Méditerranée cesse alors d'être la route des Indes. Le commerce de Venise, l'entrepôt de Bruges, passent à Lisbonne. Les rapports de l'Europe avec l'Orient deviennent plus aisés et plus importants. Les entreprises lointaines sont commencées pour ne plus s'arrêter, et valent, à partir de ce moment, aux peuples qui les tentent, la richesse et la grandeur.

On ne saurait se faire une idée de ce qu'était l'Orient, principalement les Indes, pour l'Europe à la fin du quinzième siècle et au seizième, si l'on ne connaît l'état de la société féodale, ses habitudes d'esprit, ses besoins, et l'énergie, la jeunesse, le désir des nobles aventures que lui procura la Renaissance. À cette époque, tout ensemble la lecture des auteurs de l'antiquité faisait souhaiter plus ardemment les jouissances des civilisations avancées, et chacun se souvenait des richesses, du luxe que les croisés avaient trouvés en Orient. On connaissait aussi les récits de Marco Polo, bien simples, bien vrais, et qui semblaient pourtant si extraordinaires, au sein de la misère de ce temps, qu'on ne pouvait y croire. Mais si étranges qu'ils parussent, on aimait ces récits comme ces souvenirs. Peut-être aussi confrontait-on le *Million*¹ avec Hérodote, et on trouvait dans cet auteur que « les pays situés aux points extrêmes de la terre ont reçu en partage les dons les plus précieux, et que celui qui occupe l'extrémité de l'Orient est le pays de l'Inde². » Or, qui aurait alors contesté un texte grec ? L'Inde, le Cathay, comme on parlait dans ce temps, était pour toutes les nations d'Europe une région d'aventures, de richesses et de volupté. C'était mieux que la ville d'or rêvée plus tard par Walter Raleigh ; c'était presque le paradis de Mahomet ; c'était l'*Eldorado*.

Aussi les Portugais s'élançèrent-ils impétueusement vers l'Orient. Leur première conquête y fut le Malabar, où ils avaient abordé, à Calicut, point important déjà par le transport qui s'y faisait des marchandises des Indes à Bagdad et à Aden ; et sous Gama, Almeida et Albuquerque, ils ne tardèrent pas à s'y créer un vaste empire. Cet empire, auquel Albuquerque donna pour centre Goa, s'étendait, dès 1511, sur les côtes de Guinée, de Mozambique, de Sofala, de Melinda, des deux presqu'îles de l'Inde, en comprenant tout le Malabar ; sur Ormus dans le golfe Persique, et Ceylan dans la mer des Indes ; sur Malaca, les Molusques, Ternate et Timor ; enfin sur quelques-unes des îles de la Sonde. Et de ces lieux, les Portugais trafiquaient avec Java, Sumatra, Célèbe, Borneo, le Japon et la Chine. C'est là le premier grand empire colonial moderne. C'est alors aussi que se

¹ C'est le nom qu'on donna par dérision au récit de Marco Polo.

² Hérod. III, 106.

trouve l'époque poétique et grandiose du Portugal. Elle s'est traduite dans un monument unique au monde, la cathédrale de Coimbre, majestueux vaisseau de pierre en partance. Toutefois les Portugais n'avaient guère dans ces vastes possessions qu'une chaîne de comptoirs et de forteresses. Quant à celles dont ils s'étaient emparés, comme je l'ai dit plus haut, sur la côte occidentale d'Afrique, on doit citer entre elles le Congo ; et en Amérique ils possédaient le Brésil, découvert par Cabral en 1500. Mais ces dernières conquêtes étaient encore de très peu d'importance. Ce n'est que la traite des esclaves qui donna de la valeur au Congo, et le Brésil ne fournit longtemps qu'une faible quantité de produits agricoles.

Dans les mers des Indes, les Portugais rencontrèrent bientôt les Espagnols, que leur exemple avait entraînés en Orient. La première lutte entre ces peuples s'engagea à l'occasion des Moluques, sur lesquelles la *ligne de démarcation*, tracée par Alexandre VI autour du globe, en distribuant les deux hémisphères aux gouvernements de Madrid et de Lisbonne¹, avait laissé de l'incertitude. Ces îles méritaient d'ailleurs d'être disputées ; leur possession procurait aux Portugais le monopole du commerce des épices, le plus lucratif de cette époque². Mais jusqu'à ce qu'elle se fût adjoint le Portugal, l'Espagne n'eut que ses provinces d'Amérique continentales et insulaires ; alors seulement elle gagna les colonies des Indes et des côtes d'Afrique.

Pour l'Amérique, je n'ai pas à expliquer comment Christophe Colomb la découvrit en cherchant à se frayer une voie nouvelle vers l'Orient, en allant à *la terre des épicerie par la route de l'ouest*³, ni comment Fernand Cortez et Pizarre étendirent ses conquêtes. Ce que je dirai seulement, c'est que l'œuvre de ces hommes compte entre les plus hardies, les plus grandes, comme entre les plus déplorables du génie moderne. Il est beau assurément de voir quelques vaisseaux du quinzième siècle, expérimentant presque les inventions de la boussole et de l'astrolabe, traverser l'Atlantique, et, grâce surtout à la foi ardente de leur guide⁴, aborder à un nouveau monde. Il existait dans

¹ Par ce partage, tout ce qui était à l'est d'un méridien à cent milles à l'ouest des Açores devait être au Portugal ; tout ce qui était à l'ouest à l'Espagne.

² Charles-Quint y envoya Magellan, qui y parvint, on le sait, par une route nouvelle.

³ « Dangeville a dit avec esprit que la plus grande des erreurs dans la géographie de Ptolémée (la supposition que l'Asie s'étendait au-delà du 180 degré de longitude) a conduit les hommes à la plus grande découverte de terres nouvelles. » M. de Humboldt, *Hist. de la géographie du nouv. continent*, t. I, p. 11.

⁴ « Pour l'exécution de l'entreprise des Indes, ni les mathématiques, ni les mappemondes ne me suffirent ; mais la parole d'Isaïe s'accomplit, etc. » (Christophe Colomb) — V. *Le Christianisme et la Révolution* de M. Quinet, 11^e leçon. Il s'y

cette découverte plus que des territoires immenses ajoutés aux anciennes portions du globe ; il y avait un champ ouvert à de nouvelles idées, à de nouveaux espoirs, à de nouvelles puissances. Les destinées de l'humanité s'élargissaient démesurément en même temps que le travail de la création était doublé. Mais l'histoire de la conquête espagnole est un crime atroce, comme une traînée de sang sur un sol encore vierge. Les soldats de Cortez et de Pizarre, ces croisés dont le cœur battait de sang maure, ces aventuriers perdus enivrés de l'amour de l'or, allaient immolant d'innombrables populations au nom du christianisme, les offrant comme un sanglant sacrifice au Dieu de l'Évangile, pour les piller ensuite. Et la chrétienté n'avait pour de pareils crimes que des applaudissements. Entraînée par les scrupules théologiques de Lactance, de saint Chrysostome et de quelques autres pères de l'Église, elle avait répété jusqu'au retour de Colomb les objections et les plaisanteries des épicuriens sur le dogme pythagoricien de la sphéricité de la terre, et consacré l'excommunication de saint Virgile, qui avait eu l'audace de croire à l'existence des Antipodes. Maintenant elle encourageait l'extermination des pauvres Indiens, qui acceptaient leurs meurtriers comme des êtres surnaturels ou des centaures, et le feu de leurs armes comme le feu du ciel.

L'imagination serait impuissante à se représenter la cruauté des Espagnols en Amérique. « À mon arrivée à Saint-Domingue, dit Las-Casas dans son fameux plaidoyer devant Charles-Quint, cette île contenait un million d'habitants ; à présent (après vingt ans !), à peine en existe-t-il la centième partie. » Et ces derniers n'ont pas longtemps subsisté. Aujourd'hui dans les Antilles et sur la plus vaste portion du continent américain, il ne reste des Indiens que le souvenir de leurs malheurs, selon la belle expression de M. de Humboldt¹. L'Europe catholique et civilisée n'a su porter au Nouveau-Monde, ce paradis, comme l'appelait Colomb, que la stérilité et le meurtre, et, ce qui est pire encore peut-être, l'esclavage. Il est juste toutefois d'observer que le gouvernement espagnol ordonna souvent de traiter les Indiens avec humanité ; mais ses ordres n'étaient point écoutés. Qu'on pense à ce qu'était dans ces siècles la barrière de l'Atlantique. Charles-Quint, Philippe II, Philippe III publiaient des décrets ; les vice-rois et les colons commandaient. Le gouvernement espagnol sentit lui-même son impuissance. Pour empêcher la dépopulation trop rapide de l'Amérique, il ne tenta à la fin que de mettre en ser-

trouve des observations aussi curieuses qu'élevées sur la découverte et le passé de l'Amérique.

¹ M. de Humboldt, *Hist. de la géogr. du nouv. cont.*, t. I, p. 41.

vage le peuple qu'il avait d'abord proclamé libre ; servage qui de fait existait déjà. D'ailleurs le roi d'Espagne n'avait-il pas envoyé au Nouveau-Monde, avec tous les autres instruments de sa tyrannie, tous les scandales de son gouvernement¹, l'inquisition, sa puissance de mort ? N'avait-on pas sérieusement discuté à Madrid la qualité d'homme des Indiens ? À vrai dire, les infidèles comptaient peu, à cette époque, aux yeux de toute l'Europe. Respecter des idolâtres, différents de soi, en outre, par la conformation et la couleur, n'était pas du seizième siècle. Pour le gouvernement de l'Espagne, et il en était de même pour celui du Portugal, les colonies en réalité, au point de vue religieux, devaient être converties sans délai, quels que fussent les moyens ; au point de vue politique, elles devaient être entièrement asservies ; au point de vue commercial, elles devaient être exploitées dans l'intérêt seul de la métropole.

L'administration proprement dite de l'Amérique fut, au reste, calquée autant que possible sur celle de l'Espagne. C'était même en Espagne, à Madrid et à Séville, que siégeaient le conseil des Indes et la cour de commerce et de justice. En Amérique, il y avait les *audiencias* pour juger les procès, les *municipalités* pour régir les villes, et deux vice-rois ayant chacun leur conseil.

Quant à l'exploitation de l'Amérique elle se borna, pendant toute la période florissante de l'Espagne, à l'extraction des métaux précieux, et cela ne saurait surprendre. Les gouvernements et les nations étaient alors sous l'empire exclusif de la doctrine mercantile ; pour tous, la richesse résidait uniquement dans l'or et l'argent. La cour de Charles-Quint, à l'exemple des *conquistadores*, ne faisait point attention aux balles de coton rapportées par Christophe Colomb, ni plus tard aux autres produits des tropiques envoyés par Cortez ; elle ne considérait que les morceaux d'or qui y étaient joints. Les colons, tout ensemble, perdus de dissipation, incapables de travailler, ne quittaient l'Espagne que pour faire fortune le plus vite possible, sans fatigue. Ils allaient aux mines, y conduisant comme serfs les indigènes, et méprisaient les champs. Après s'être procuré les métaux précieux, on s'appliquait d'ailleurs surtout à les conserver ; autrement, croyait-on, on n'aurait fait qu'enrichir les autres peuples. Ainsi l'Espagne en prohiba l'exportation sous peine de mort ; bien plus, éprise de toutes les convoitises d'un avare, elle défendit de les

¹ Scandales incroyables surtout dans les matières religieuses. On ne saurait jamais imaginer à quelle immoralité était descendu le commerce des indulgences, par exemple, en Amérique. — Je ne connais guère d'ailleurs de pages de l'histoire plus tristes à lire que celles où sont peints les mœurs, la vie, le rôle du clergé de l'Amérique du sud.

employer en dorures ou autres superfluités, et au moment où les mines d'Amérique rapportaient neuf millions de piastres par an à son gouvernement, il battait de la fausse monnaie. Heureusement il n'est pas de mesure fiscale prohibitive d'une efficacité complète. On sait la révolution économique qu'entraîna dans toute l'Europe, en dépit des lois espagnoles, l'abondance du numéraire provenu de l'Amérique.

Toutefois cette révolution fut lente à se produire. Il y a trois siècles, le numéraire mettait beaucoup de temps à se répandre, même en l'absence d'entraves législatives, le mouvement commercial manquant de rapidité. Le marché espagnol resta donc longtemps plus surchargé qu'aucun autre de valeurs métalliques. Par là le prix de chaque chose, de la main-d'œuvre et des objets de première nécessité, s'y élevait sans cesse¹ ; et les produits étrangers, introduits ouvertement ou clandestinement, se trouvant beaucoup moins chers que les indigènes, s'achetaient de préférence. Le travail y était par suite forcément délaissé, d'autant plus que la confiance dans la richesse de l'Amérique en détournait elle-même, et avec l'oisiveté devait venir la misère ; car l'industrie d'un peuple, c'est là sa richesse : l'or n'est qu'une marchandise et un moyen d'échange. L'Espagne était d'ailleurs énervée par l'expulsion des Juifs et des Maures, sa population la plus active, par l'émigration en Amérique, l'accroissement des biens de mainmorte, le nombre des corporations civiles et religieuses, enfin par la perte de ses libertés publiques.

Soumise toujours à la théorie mercantile, elle avait voulu cependant protéger sa production en s'assurant la fourniture des denrées européennes en Amérique. Dans ce but, elle était allée jusqu'à défendre d'y produire ce qu'elle récoltait et ce qu'elle confectionnait. Le vin, le lin, le chanvre, les vaisseaux, par exemple, devaient être achetés chez elle. Et quand la route des Indes-Occidentales fut connue des autres États, et qu'il lui fallut renoncer à leur en interdire l'accès, elle imagina, pour conserver ses avantages, les tarifs de douane. Ce que Colbert disait à propos de la France est vrai de tout pays : les colonies ont été créées dans l'intérêt seul de la métropole. On ruinait les indigènes au profit des colons, et les colons au profit de l'Espagne ; on se le proposait au moins. Mais les monopoles sont des barrières qui ne favorisent vraiment que la contrebande. La spoliation est un mauvais calcul ; la misère d'un peuple préjudicieux toujours à la fortune de ses oppresseurs eux-mêmes. Ainsi, Cuba,

¹ L'Inca Garcilasso dit qu'en Espagne, après la conquête des Indes, les rentes, qui étaient au denier dix, tombèrent au denier vingt. V. Montesquieu, *Esp. des lois*, l. XXII, ch. VI.

l'île magnifique des Antilles, qui approvisionnerait aisément toute l'Europe de sucre, ne pouvait pas, sous le poids de ses entraves, porter sa simple consommation à l'Espagne. N'est-ce pas dire, à la fois, qu'elle était dans l'impossibilité de fournir un débouché important à la production métropolitaine ? Malgré les règlements de douane, les villes manufacturières de l'Espagne tombèrent, comme je l'ai dit : Cordoue, Tolède, Séville, Quença, Huète, Ciudad-Réal, Ségovie, Villacastin, Grenade n'eurent plus leurs fabriques de soie, de draps, de cuirs, d'armes ; et les relations commerciales de l'Espagne se réduisirent à un tel point vers la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, que les Génois et les Vénitiens, les Italiens, les Français, faisaient les quatre cinquièmes de son commerce et les neuf dixièmes de celui de l'Amérique.

Les entraves mises par l'Espagne au commerce des deux mondes empêchaient seulement l'ancien de s'accoutumer aux denrées tropicales, et le nouveau aux produits européens. Mais l'erreur d'autrefois est l'erreur d'aujourd'hui. Pendant le séjour de M. de Humboldt à Mexico, le vice-roi d'Espagne reçut encore l'ordre de faire arracher les vignes dans les provinces septentrionales du Mexique, parce que le commerce de Cadix se plaignait d'une diminution dans la vente des vins d'Espagne¹. Et dans quelle législation coloniale les monopoles n'occupent-ils pas toujours un large place ? Ou plutôt autrefois les prohibitions étaient des erreurs ; aujourd'hui ce sont d'indignes mesures. Adam Smith lui-même croyait qu'elles servaient au commerce des métropoles avec leurs colonies ; qui s'imagine en ce moment qu'elles aient un seul résultat utile ? Mais les interdictions qui pèsent sur chaque pays profitent à quelques gens importants et qui peuvent promettre des retours ; dès lors que font les gênes qu'elles causent, les souffrances qu'elles entraînent ?

Les idées de monopole guidaient si rigoureusement la conduite de l'Espagne, que le commerce des Indes-Occidentales fut attribué au seul port de Séville, et plus tard à celui de Cadix. De là, chaque année au plus, partaient deux expéditions, les galions, au nombre de douze gros navires, et la flotte, qui en comptait quinze. L'une faisait voile pour l'Amérique méridionale et débarquait à Porto-Bello ; l'autre se rendait au Mexique et abordait à la Vera-Cruz. Les échanges des deux mondes se faisaient dans ces villes surtout à l'époque des grandes foires qui s'y tenaient. De la sorte, les commerçants espagnols furent à même d'organiser leur négoce comme l'aurait fait

¹ *Essai politique sur le roy. de la Nouv. Espagne*, t. II, p. 484. « Heureusement, dit M. de Humboldt, cet ordre, comme beaucoup d'autres, ne fut pas exécuté. »

une compagnie exclusive, comme l'on ferait, dit M. de Humboldt¹, de celui d'une place bloquée. Ils étaient d'ailleurs assurés de tous les gains commerciaux dans les reventes en Amérique ; car aucun étranger ne pouvait s'y établir, ainsi qu'autrefois dans certaines possessions de Carthage ; chose curieuse, principalement dans celles qui étaient situées en Espagne.

Le gouvernement espagnol finit par imposer de telles restrictions au commerce colonial que, s'il ne se l'attribua pas, il le concentra au moins entre les mains d'un très petit nombre de maisons considérables. Il ressaisit aussi l'administration de ses établissements, après l'avoir laissée à peu près en entier aux particuliers, tout préoccupé qu'il était alors d'étendre sa domination sur l'Europe. Mais le gouvernement valait moins encore que les particuliers. La période de décadence des Indes-Occidentales commence à ce moment, et elle est ainsi presque contemporaine du temps de la conquête. Si rapide qu'elle soit pourtant, comme le remarque J.-B. Say², après avoir lu les *notices* de don Jorge Juan et don Antonio de Ulloa³, on est étonné que ces colonies aient pu subsister aussi longtemps, régies comme elles l'étaient. L'*édit du commerce libre*, du 12 octobre 1778, rendit seul quelque activité aux transactions de la métropole avec l'Amérique. L'exportation annuelle de la Nouvelle-Espagne, par la Vera-Cruz, s'éleva presque aussitôt après la promulgation de cet édit, de 617 000 à 2 840 000 piastres⁴.

Le gouvernement portugais n'avait pas agi, à l'origine, comme celui de l'Espagne ; il s'était toujours réservé la gestion de ses colonies, aussi bien que le commandement de la marine et la disposition du commerce. Pour le commerce, il ne s'était pas même contenté d'obliger toute personne qui voulait trafiquer avec ou dans les Indes à recevoir son autorisation, il s'en était attribué exclusivement plusieurs branches. Ainsi que de l'Espagne, d'ailleurs, une flotte partait chaque année du Portugal, de Lisbonne, et allait aux Indes vendre son chargement et prendre un nouveau fret. Et il n'y avait que dans ce port que les étrangers pussent s'approvisionner du coton, de la soie, des épices de l'Orient ; car les Portugais, pas plus encore que les Espagnols, ne portaient leurs denrées coloniales dans les divers

¹ *Ess. pol. sur la Nouv. Espagne*, t. IV, p. 127.

² *Cours d'Écon. polit.*, 4^e partie, ch. XXII.

³ *Noticias secretas de America*. Rapport secret fait à l'ancien gouvernement espagnol par deux hommes instruits qu'il avait chargés de parcourir ses possessions d'Amérique, imprimé à Londres en 1826, in-4^o.

⁴ Cet édit était loin de rendre le commerce libre. Il ouvrait quatorze ports aux productions de l'Amérique.

centres commerciaux de l'Europe, et ils s'étaient réservé la navigation de la mer des Indes. Albuquerque paraît même avoir voulu détourner le cours du Nil dans la mer Rouge, afin de créer, par un nouveau désert entre la Méditerranée et le golfe Arabique, un rempart de plus à l'Inde.

Ainsi, bien que les produits des Indes Orientales résultassent du travail agricole des naturels, et que ceux des Indes Occidentales fussent dus à l'extraction des mines, que là tout se résumât dans une opération commerciale, et ici dans une acquisition de numéraire, la gestion économique de ces pays était semblable. Les désordres de l'administration et le sort imposé aux indigènes y étaient aussi à peu près les mêmes. Cependant les Portugais se montrèrent moins cruels que les Espagnols, ou plus impuissants et meilleurs calculateurs ; ils ne cherchèrent pas à massacrer les peuples qu'ils avaient subjugués, mais à les réduire en servitude.

Quoi qu'il en soit, les entreprises colonisatrices des Portugais et des Espagnols sont assurément de grandes choses. Quand Philippe II eut réuni sous son sceptre les possessions de ces deux peuples, il se vit maître de l'empire le plus vaste et le plus extraordinaire qui eût encore existé. Mais ce moment de splendeur, je le répète, c'est déjà le moment de la décadence. Ni le sombre et morne roi de l'Escurial et ses successeurs, ni la nation n'étaient en état de gouverner, de conserver de pareilles conquêtes. À ce moment de faiblesse commune, l'Espagne est d'ailleurs assaillie de tous côtés. Ce prodigieux « vaisseau dont la proue était dans la mer des Indes et la poupe dans l'Océan atlantique », mal conduit, mal équipé, est battu par les vagues des révolutions et des guerres, et entraîné au sein de la tempête du protestantisme. Chaque jour dès lors en détruit une portion. Il était plus que Rome le cœur du catholicisme, et un petit peuple réformé, acculé à la mer, se soulève et s'en détache. L'Amérique et les Indes lui étaient unies par les liens les plus exclusifs, et ces liens, comme des cordages usés, commencent à se rompre. Le soleil cesse de l'éclairer toujours. Il semblait porter les destinées du monde, en détenir les richesses, et sans puissance et sans fortune il s'abîme dans les flots.

Ce sont, on le sait, les Hollandais qui causèrent à l'Espagne ses premières défaites. Parvenus à l'indépendance, ils venaient comme les autres nations commerçantes chercher à Lisbonne les denrées des Indes. Philippe II, pour se venger de leur révolte, leur ferme ce port, croyant ruiner leur commerce d'économie, qu'ils entreprenaient alors et qui a été la base de toute leur grandeur. Mais au lieu de s'abattre, ils arment une flotte contre l'Espagne, et du Helder envoient les frères Houtman au milieu des anciennes possessions por-

tugaises de l'Asie. Peu à peu, ils s'emparent de presque toutes ces possessions, en y en ajoutant de nouvelles. Batavia devient, par leurs conquêtes, la capitale de cinq gouvernements¹. Et où ils ne sont pas souverains dans les mers des Indes, ils créent des comptoirs, ou accaparent le commerce par des traités avec les princes indigènes². Tout à la fois ils s'établissent au Cap et au Brésil, et plus tard à Saint-Eustache, à Tabago, à Curaçao, à la Guyane.

Pour mieux vaincre les obstacles qu'ils rencontrèrent dans les conquêtes de ces établissements, ils constituèrent de grandes associations : les *Compagnies des Indes Orientales et des Indes Occidentales*, en 1602 et 1621, les deux premières sociétés commerciales aussi considérables. L'administration et le négoce des colonies furent remis en entier à ces compagnies, et il est inutile d'ajouter, eu égard au temps dont je parle, que le système prohibitif renforça dès l'origine leurs privilèges. Elles furent donc maîtresses du cours des marchés ; par suite, le prix des épices, qui avait doublé sous le monopole des Portugais, augmenta encore. Entreprises de spéculation, elles agirent naturellement en vue des plus gros bénéfices possibles avec les moindres frais ; pour de gros gains, dit Jean de Witt, avec un petit trafic³. Afin de maintenir la cherté des denrées dont elles étaient les pourvoyeuses, plus d'une fois elles allèrent même jusqu'à jeter à la mer une partie du chargement de leurs vaisseaux, ou détruisirent des récoltes entières dans les îles. Le roi des Ternates, par exemple, dut soutenir une guerre pour s'être opposé à ce que le girofle fût partout arraché, excepté à Amboine.

Ces compagnies eurent dans le principe sans doute des avantages. C'était un mal nécessaire, dit Jean de Witt. Mais comme toutes les sociétés semblables, elles ne tardèrent pas à ne montrer que des inconvénients. Elles contribuèrent d'ailleurs à distinguer la colonisation hollandaise de la colonisation espagnole et portugaise, par le caractère tout commercial qu'elles lui conservèrent. Rien effectivement en elle n'eut pour but de gagner de nouvelles populations au christianisme ; les indigènes gardèrent leur culte et leurs coutumes. Rien non plus n'indique qu'elle provint du désir de soumettre de nouveaux territoires à la puissance politique de la métropole : elle resta constamment une œuvre purement commerciale. Cette colonisation est très remarquable comme un des premiers faits dans lesquels se dévoile complètement le génie moderne. Elle fut

¹ Ces gouvernements étaient à Java, à Amboine, à Ternate, à Ceylan et à Macassar. — Plus tard, le gouvernement du Cap forma le sixième.

² Ainsi ils se firent reconnaître le droit exclusif de trafiquer avec le Japon.

³ *Mémoires*, chap. XI.

réalisée, au reste, d'une manière beaucoup plus réfléchie, beaucoup plus heureuse que celles qui l'avaient précédée. Et la Hollande avait pour en accroître les avantages les relations d'un vaste commerce d'économie. Son pavillon n'entraît pas seulement dans une rade de la métropole ; il pénétrait dans tous les ports ; ses vaisseaux étaient le roulage de l'Océan, selon l'expression de William Temple.

Mais la fortune des Provinces-Unies, si éclatante durant tout le dix-septième siècle, s'effaça, dès le commencement du suivant, devant celle de l'Angleterre. Les règlements de douane des divers pays, principalement l'*acte de navigation*, leurs guerres, leurs discordes intérieures, leurs impôts excessifs, les firent déchoir du rang qu'elles tenaient depuis l'abaissement de la péninsule espagnole. Les premières possessions qu'elles perdirent furent l'île de Pouléron, prise par les Anglais, et le Brésil, recouvré par les Portugais, et bientôt d'autres pertes plus considérables s'ajoutèrent à celles-ci.

J'ai dit ailleurs les causes générales de la prospérité de l'Angleterre ; je n'y reviendrai pas. Quant à l'extension de ses colonies, elle a eu un motif tout particulier : l'intérêt de son aristocratie. Les colonies ont entraîné de lourds impôts, de grandes armées, une puissante marine, c'est-à-dire des traitements et des places magnifiques, au profit des branches cadettes. Elles ont été une des listes civiles des puînés. Les entreprises colonisatrices de l'Angleterre, commencées sous Élisabeth, furent, au reste, sans succès pendant longtemps. L'Angleterre ne pouvait alors lutter dans aucun des deux hémisphères, contre l'Espagne, le Portugal, ni la Hollande. En Orient, l'origine de son commerce et de ses possessions ne remonte réellement qu'à 1600, à la formation de la *Compagnie des Indes*. Les voyages qu'elle y faisait auparavant avaient peu d'importance ; elle était même le plus souvent obligée, pour fuir toute rencontre, de les diriger par la mer Caspienne et la Perse. C'est aussi au commencement du dix-septième siècle que l'Angleterre créa des compagnies privilégiées pour trafiquer avec l'Amérique¹. Son premier établissement permanent y fut James-Town, fondée en 1607, dans la Virginie, terre consacrée par son nom au souvenir de la célibataire Élisabeth.

Les Anglais s'étaient dirigés vers le nord de l'Amérique dans l'espoir d'y découvrir, comme au sud, de riches mines d'or. Ils n'y trouvèrent qu'un sol rude au travail, des populations encore livrées à la vie sauvage. Mais il n'y a pas de pays qui ne donne des richesses infinies, et ne brille promptement de l'éclat de la civilisation, quand

¹ Celles de Londres et de Plymouth fondées en 1606, la première pour la côte méridionale (la Virginie, du 34^e au 41^e degré), la seconde pour la côte septentrionale (la Nouvelle-Angleterre, du 42^e au 45^e degré.)

la culture le féconde, que la liberté l'éclaire. Qu'on ne l'oublie pas, ce n'est qu'en 1626 que l'Amérique du Nord, cette grande puissance de nos jours, reçut, à vrai dire, ses premiers colons, ces trois cent cinquante puritains qui s'en allèrent au-delà des mers, bravant tous les périls, renonçant à toutes les joies, pour prier librement leur Dieu. Nobles martyrs de la foi, qui ont donné naissance au peuple le plus appliqué aux travaux manuels, le plus ambitieux de la fortune. Mais tout travail n'est-il pas une prière, la plus belle même que l'homme puisse adresser à Dieu ? Et il fallait qu'on vît un grand empire se former sans guerres, sans conquêtes barbares, uniquement par la constance des efforts, la domination de l'industrie sur la nature, et la liberté. Quel enseignement pour le monde que le contraste qui existe entre les anciennes possessions espagnoles et les anciens établissements anglais de l'Amérique ! Dans ceux-ci, l'activité des esprits et des bras est extrême. Tout y avance, tout y progresse, sous l'impulsion de l'industrie et des institutions libres. On dirait une barque magnifique qu'un flot grossissant toujours porterait à la hâte vers les espaces les plus favorisés. Dans celles-là, l'absolutisme et la paresse ont, au contraire, amolli les intelligences et les corps. L'énergie ne s'y révèle que par des secousses sans suite, propres seulement à détruire. Les lois et les mœurs de l'Espagne de Charles-Quint et de Philippe II ont versé sur ce sol, comme des rameaux d'un vaste mancenillier, une torpeur accablante encore.

Quelques années après leur établissement dans le nord de l'Amérique, les Anglais fondèrent leur puissance dans les Antilles. Ils occupèrent la Barbade, Saint-Christophe, Berbude et Névis, Montserrat et Antigoa dans la première moitié du dix-septième siècle, et en 1655 ils conquièrent la Jamaïque. On commençait seulement à ce moment à connaître la valeur des Antilles, pauvres terres jusqu'alors, qui n'avaient produit que de mauvais tabac et un peu de coton. La culture de la canne à sucre y avait été transportée des Canaries en 1641, et y avait merveilleusement réussi. Dans la première moitié du dix-septième siècle aussi, les Anglais pénétrèrent à Surinam, s'emparèrent des îles Bahama et de la Providence, tout en se livrant aux grandes navigations et en entreprenant les pêches lointaines de Terre-Neuve et du Groenland. À la fin du siècle ils avaient, de plus, en Afrique, les forts de Saint-James et de Sierra-Leone ; et dans le suivant, guidés par Cook, ils allèrent aux terres Australes, et fondèrent leur immense empire des Indes.

Dès lors, la puissance coloniale de la Grande-Bretagne n'a plus de rivale ; elle comprend des îles dans toutes les mers, est appuyée à tous les continents. C'est comme un réseau dont les mailles sont encore éparses et éloignées les unes des autres, mais qu'il devient

déjà facile de mener à fin. Orgueilleuse de ses succès, l'Angleterre ne se contente plus même des possessions territoriales ; elle oublie ses anciennes luttes au profit de la liberté des mers, et aspire à leur souveraineté. Selden, son jurisconsulte, entreprend de justifier ses prétentions, et prouve à la fois sa propriété sur les quatre mers qui battent ses côtes. Il est certain qu'à ce moment, la marine d'aucun État n'était capable de s'opposer à la sienne ; et son commerce n'avait de même aucune concurrence à craindre. Elle était devenue la pourvoyeuse de l'Europe ; Londres était déjà le marché de l'univers, *universi orbis terrarum emporium*, comme l'a appelée Adam Smith. Souvent, bien plus, l'Angleterre était assez forte pour se prémunir contre les restrictions des autres États. Ainsi, par le traité de l'Assiento, l'Espagne lui céda le privilège d'approvisionner ses provinces américaines¹ ; approvisionnement qu'elle faisait auparavant d'ailleurs, en contrebande, par les îles de la Jamaïque et de la Providence. Et l'on connaît, d'autre part, son célèbre traité de Methuen avec le Portugal.

Quant au trafic de la Grande-Bretagne avec ses colonies, il était comme le commerce colonial des autres nations, comme, depuis l'*acte de navigation*, tout le commerce extérieur anglais, fondé sur les principes du mercantilisme. Les colonies anglaises ne devaient consommer que des denrées de la métropole et opérer leurs transports uniquement sur ses vaisseaux. Le parlement anglais frappa même directement de prohibition l'industrie coloniale. Ainsi la construction des moulins de fenderie, des forges et des fourneaux pour la fabrication de l'acier, les fabriques en grand de chapeaux et de lainages² furent interdites hors de l'Angleterre ; l'importation des cotonnades de l'Inde fut défendue (en 1721) ; des surtaxes énormes frappèrent à l'entrée les sucres raffinés ; l'*acte de navigation* enfin n'autorisait les colonies à vendre les denrées qui auraient pu faire concurrence à celles de l'Angleterre, qu'au sud du cap Finistère. Le *travail national* était donc déjà admirablement protégé, pour me servir du mot consacré. En retour, l'importation des *marchandises énumérées* dans l'*acte de navigation*, ou d'autres lois, celles dont manquait l'Angleterre, était favorisée par des droits différentiels ou des primes³.

Les colonies anglaises avaient, du reste, une meilleure compensation des charges qui les grevaient dans leurs constitutions libérales. Chacun de leurs gouverneurs était, on le sait, assisté d'un conseil et

¹ *Richesse de la Hollande*, t. I, p. 488. Le texte du traité de l'Assiento était assez restrictif ; mais l'Angleterre, en fait, lui donna la plus large extension.

² V. Adam Smith, l. IV, ch. VII.

³ C'est, je crois, le premier exemple des primes d'importation.

ne pouvait agir qu'avec le concours des députés des paroisses¹. Une chose non moins heureuse pour elles fut la prompte chute des compagnies privilégiées qui d'abord les avaient exploitées. Il n'y a que celle des Indes orientales qui se maintint, et ç'a été un grand dommage pour les Indes et la métropole. Les relations, en effet, de l'Angleterre avec l'Asie ne se sont largement développées que depuis qu'on a retiré à cette compagnie, tout en la laissant subsister, son ancien monopole. À partir de ce moment jusqu'à nous, les exportations anglaises dans l'Inde ont augmenté d'environ 1 300 000 livres sterling. Et en étudiant l'histoire de ce pays, on s'aperçoit facilement de la vérité de ces paroles d'Adam Smith : « Le gouvernement d'une compagnie exclusive de marchands est pour un État quelconque le pire des gouvernements². » L'effroi vous prend quand on songe que le seul but de cette compagnie est une spéculation, que le cours naturel des choses doit amener sa ruine, et qu'elle dispose de la fortune, de la vie de millions d'hommes. Les Indiens seront-ils donc dans la suite plus opprimés encore, eux que l'historien des finances de la Compagnie comparait déjà à une balle de coton réduite au quart de son volume par l'action d'une presse hydraulique ? Se multiplieront-elles ces *Voulsa*, lugubres *promenades de la mort*, dans lesquelles sont entraînées des populations entières, que chassent la famine et les implacables exigences du fisc³ ? La formation de l'empire britannique de l'Inde est un des grands phénomènes que présente l'histoire du monde, on l'a dit avec raison. Il n'a pas fallu plus de soixante ans pour qu'il s'élevât de la simple condition de factorerie commerciale à l'état de puissance, ayant 100 millions de sujets directs, et 100 millions à peu près de vassaux régis par des princes particuliers qui reconnaissent la suzeraineté de la Grande-Bretagne ; et les conquérants de cet immense empire, c'est une pacifique compagnie de marchands et d'actionnaires. Rien de semblable ne s'était encore vu dans les annales humaines ; mais je ne sache pas de crimes qui n'aient été commis pour amener ce résultat.

¹ Les colonies anglaises sont divisées en deux catégories : les unes, appelées colonies de la couronne, où la couronne possède seule le pouvoir législatif ; les autres, appelées colonies à charte, qui ont le privilège de faire leurs lois elles-mêmes. Leurs résolutions toutefois ne peuvent passer sans la sanction du gouvernement métropolitain.

² Ad. Smith, I. IV, ch. VII.

³ V. pour l'état présent de l'Inde un mémoire lu par M. Blanqui à l'Académie des sciences morales et politiques, dans le mois de décembre 1841. — V. aussi, sur l'histoire et l'état présent de l'Inde, l'ouvrage intitulé *La France en Afrique*, de la page 107 à la page 113.

L'exemple des États-Unis devrait cependant depuis longtemps servir d'enseignement à la Grande-Bretagne, au monde. Leurs relations n'ont été très profitables à la mère-patrie que depuis qu'ils sont riches et libres. En 1772, au rapport de Buchanan, l'exportation de l'Angleterre pour l'Amérique du Nord et les Indes occidentales ne s'éleva qu'à 5 155 734 liv. sterl. (128 903 350 fr.) ; en 1776, elle était pour les colonies de l'Amérique du Nord seules de 1 300 000 liv. sterl. ; en 1784, après que leur indépendance eut été reconnue, elle y monta à 3 600 000 liv. sterl. ; aujourd'hui elle y est de 13 200 000 liv. sterl.

En somme, assurément la colonisation anglaise est une des plus vastes entreprises qui aient été jamais accomplies. Faire d'un petit rocher battu par les vagues le centre d'un cercle qui embrasse le monde¹, certes l'histoire n'a pas beaucoup de choses comparables à celle-là. Il importe aux peuples de tenter de grandes œuvres, et c'est toujours un immense mérite de les réaliser. Reine de l'Océan, l'Angleterre a partout effacé les traces des puissances maritimes et coloniales qui l'avaient précédée. Et l'on oublie presque les moyens odieux qui trop souvent ont assuré ses succès, quand on pense à tous les principes de travail, d'instruction, de liberté qu'elle a portés et fait prospérer dans chaque partie du monde.

L'homme de race anglaise aussi bien est le vrai conquérant, comme le citoyen réellement formé aux institutions libres. Rien ne l'arrête, ni les affections de la famille, ni l'amour du pays, ni les liens du passé. Il marche ne regardant qu'en avant, et marche toujours. Il veut de l'autorité et de la richesse, et pour les gagner, il affronte tous les obstacles, ne sait point lasser ses efforts. Jamais non plus, quelle que soit sa position, il n'oublie sa dignité d'homme libre. Partout, toujours, il lui faut au moins l'image de sa charte, de sa constitution, qu'il croit le chef-d'œuvre de l'esprit humain, le signe non contestable de sa supériorité.

Ces qualités nous paraissent d'autant plus extraordinaires que nous les possédons moins. Trop impatient, trop mobiles d'esprit, nous n'avons pas de suite dans les grandes entreprises. Nous ne savons pas non plus briser nos souvenirs, nos liens, nos affections. Chez nous, le cœur ne se laisse pas aisément dominer par l'esprit. Le Français qui veut amasser un pécule quitte bien sa maison et ses parents, mais à condition de ne pas trop s'éloigner. Il ne pense pas surtout à s'embarquer pour de lointains rivages. Il ne peut comprendre qu'on porte sa patrie à la semelle de ses souliers. Sa patrie,

¹ Elle a, on le sait, quarante-cinq colonies. Elle fait avec elles pour 650 millions d'affaires. C'est à peu près la septième partie de tout son mouvement commercial.

la France, c'est lui, ouvrier ou bourgeois, qui l'a faite ce qu'elle est de ses sueurs et de son sang ; et il l'aime comme on aime ce à quoi l'on s'est sacrifié sans mesure. C'est sa belle maîtresse ou sa fille chérie. Il ignore en outre ce que sont ces désirs de lucre qui mènent quelquefois jusqu'à l'héroïsme. Si, trop pressé pourtant par le besoin, il se risque enfin à dépasser la frontière, à aller sur des plages éloignées, après avoir bâti au milieu d'autres peuples sa cabane, s'être défriché un champ, il lui faut des amis, une société. Il prendra plutôt les coutumes de la population qui l'entoure, que de rester seul. C'est là sans doute un gage de concorde et d'humanité ; mais cela retarde aussi beaucoup l'œuvre industrielle, civilisatrice de la colonisation. Au Canada, par exemple, nos colons s'étaient faits à demi sauvages, et les indigènes ne gagnèrent guère à notre commerce que d'apprendre l'usage du fusil et du violon et de prendre la mesure de nos danses. Après une possession de deux cents ans, nous n'y avons laissé qu'un surcroît de population de 27 000 âmes, et la constitution du pays était à peine changée. Vingt années, au contraire, après la conquête des Anglais, l'augmentation de la population y était de 113 000 habitants, et toute l'organisation politique et administrative y était renouvelée. Grâce tout ensemble à notre détestable régime de centralisation, qui annule l'individu pour tout remettre à la direction du pouvoir, le Français se défie trop de lui, ne sait pas assez oser, et n'a pas les mœurs de la liberté ; il renonce à ses institutions dès qu'il se sent un peu isolé.

Aussi notre gouvernement s'est constamment montré éloigné des idées de colonisation, se préoccupant presque exclusivement de la politique continentale, et répugnant à se mêler de tout ce qui semblait se rapprocher des intérêts matériels. Deux grands ministres de l'ancienne monarchie, Richelieu et Colbert, voulurent cependant rendre la France, par ses colonies et son commerce extérieur, une des premières puissances maritimes. Mais Richelieu échoua dans ses vues. Toutes ses tentatives dans les Indes orientales et occidentales restèrent sans succès. Colbert fut plus heureux. Avant lui, d'ailleurs, les Français s'étaient déjà établis au Canada, à Saint-Christophe, à la Martinique, à la Guadeloupe et dans quelques autres îles de l'archipel américain, ainsi qu'à Saint-Domingue, qui devint notre colonie la plus importante¹, et avaient commencé leurs entreprises sur Cayenne et le Sénégal. Colbert, tout en excitant à de nouvelles conquêtes, réunit à la couronne les îles des Antilles occupées ou fondées

¹ La partie française de Saint-Domingue, qui ne formait que le tiers de l'île, embrassait à elle seule près des deux tiers du commerce extérieur de la France.

par des Français, et pour cela il ne lui fallut pas donner un million aux possesseurs de ces îles, au nombre de onze¹.

C'est dans le préambule de l'édit qui opéra cette réunion que Colbert expose ses opinions sur les colonies. Elles devaient surtout, à ses yeux, assurer des consommateurs aux productions de la métropole, et procurer des stations militaires, où les flottes pussent trouver un abri et des moyens de ravitaillement. Dans le premier but et aussi dans l'intention de protéger la marine, il accepta rigoureusement le système prohibitif. Le commerce avec les nationaux fut seul permis aux colons ; tout autre était puni des galères, d'amendes et de confiscation². Sous l'inspiration de son ministre, le roi écrivait au comte de Blénac : « J'approuve fort les ordres que vous avez donnés d'informer contre l'abbé de Boisseret et contre ceux qui sont accusés d'avoir fait commerce avec les étrangers ; je vous répète qu'en ce point consiste le principal de votre application. » Et depuis il n'y a que les disettes, comme celles de 1777 et 1778 à la Martinique, qui ont fait renoncer aux prohibitions dans nos colonies. Les étrangers, sous Colbert, ne pouvaient même pas en général s'y établir : on les repoussait surtout comme « nations infectées d'hérésies³. »

Colbert décréta à tort assurément le régime protecteur ; mais il a au moins le mérite d'en avoir démontré tous les avantages et de ne l'avoir appliqué qu'après un long examen, des réflexions suivies. Les enseignements de la science, les données de l'expérience lui faisaient

¹ Ces îles étaient : la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, Grenade, les Grenadilles, Marie-Galande, Saint-Martin, Saint-Christophe, Saint-Barthélemy, Sainte-Croix et la Tortue. Ces cinq dernières avaient été vendues par leurs fondateurs aux Maltais, en 1681 ; les autres, à des particuliers. — Dans le principe, tous les territoires conquis dans les Antilles devaient revenir à la *compagnie des îles de l'Amérique*. Cette compagnie en faisait des concessions partielles à certains fondateurs de colonies, auxquels le roi accordait le gouvernement des terres concédées. Ces fondateurs étaient à la fois propriétaires et chefs militaires. Ils portaient de France avec des colons, qui allaient former à leur compte une habitation, et des ouvriers qui étaient engagés en général pour trois ans (les *trente-six mois*). Les chefs de la compagnie partageaient les terres à chaque colon. Les habitants de ces colonies ne payaient qu'un seul impôt, acquitté par tête, établi au profit de la compagnie et du gouverneur. En général, c'était de 60 à 100 livres de tabac pour la compagnie, et de 25 livres pour le gouverneur. Le tribunal de chaque île se composait du gouverneur et de ses lieutenants. Il n'y avait pas de garnison. Les *engagés* avaient servi pour la plupart ; ils formaient, sous le commandement de leurs maîtres, des compagnies.

² Les lettres patentes d'octobre 1727 interdisent sous ces peines l'introduction des marchandises étrangères dans nos colonies, et le commerce qu'y viendraient faire des navires étrangers, quel que soit leur chargement.

³ Paroles de Louis XIV, pour repousser les étrangers de nos possessions américaines.

d'ailleurs défaut. Il ne peut donc être blâmé comme un législateur qui ne sait pas se tenir à la hauteur des idées de son temps, ni voir les résultats des principes pratiqués avant lui. Une seconde erreur de sa part, moins pardonnable peut-être, c'est d'avoir trop subordonné à l'administration les entreprises colonisatrices, et d'avoir remis le commerce maritime presque en entier aux mains de sociétés privilégiées¹. Ces sociétés succombèrent, au reste, promptement, grâce d'une part à leur mauvaise organisation, et de l'autre aux tarifs douaniers de cette époque. Celle des Indes orientales, par exemple, formée en 1664, et qui avait créé un comptoir à Surate, fondé Pondichéry, fait quelques tentatives sur Madagascar, dut se dissoudre quand, après Colbert, on prohiba tous les produits manufacturés de l'Inde, abondant ainsi résolument le problème de vendre sans acheter.

Sous les premiers successeurs de Colbert, nos colonies prirent, on le sait, une notable extension. Nos établissements dans le Canada s'agrandirent, nous conquîmes les îles de France, de Bourbon, de Tabago, et nous eûmes un moment de grande prospérité et d'éclat dans l'Inde sous la Bourdonnais et Dupleix. Mais nos revers dépassèrent bientôt nos succès. Constatés d'abord dans le traité de Paris de 1763, ils ne se sont terminés qu'en 1815.

Aussi, quoique « la nature, au dire de Richelieu, ait voulu nous offrir l'empire de la mer par l'avantageuse situation de nos deux côtes, également pourvues d'excellents ports aux deux mers Océane et Méditerranée », aujourd'hui notre drapeau flotte-t-il à peine sur quelques points des plages lointaines ; et notre population ne s'étend au dehors que sur des territoires très restreints, nos vaisseaux diminuent chaque jour l'importance déjà si faible de leurs voyages. Pourtant, plus que jamais, la marine, le commerce étranger, l'extension sur de vastes terres de ses idées, de sa langue, de ses mœurs, de ses intérêts, de sa population, sont, pour chaque nation, les moyens de puissance et aussi les moyens de fortune. Toutefois ce n'est pas nos anciennes colonies qu'il faut regretter ; les colonies, constituées comme elles l'ont été jusqu'à nous, n'ont jamais profité beaucoup aux métropoles.

Pour ne parler que de celles qui nous restent, quels avantages avons-nous retirés de la Martinique et de la Guadeloupe, de Bourbon et de la Guyane, ce beau pays qui vaut un royaume et ne compte pas vingt-cinq mille habitants ? Quel profit nous est-il revenu de nos autres petites possessions, telles que Pondichéry et le Sénégal ?

¹ Compagnies des Indes orientales, des Indes occidentales, du Sénégal, de Guinée.

Oublions donc nos pertes et établissons, pour les agrandir, les relations de notre marine, de notre commerce, non plus à l'abri éternel, funeste, du monopole, mais à l'air libre et fortifiant de la concurrence. Encourageons aussi, avec mesure pourtant, notre population à couvrir, à dominer de vastes territoires ; mais que ce ne soit plus pour y porter la spoliation et le meurtre et y recueillir l'asservissement ; qu'elle y porte tous les perfectionnements de la civilisation et qu'elle y trouve la liberté. Il reste encore à l'émigration de grandes choses à faire ; mais elle doit agir avec pleine indépendance, en dehors de toute idée de domination exclusive. Et si nous devons garder les îles qui nous sont demeurées, ou étendre notre domination sur quelques autres de ces citadelles des flots, ou de ces plaines si belles qu'on dirait au loin des fleurs gigantesques, bercées par les mers, gardons-nous-y des erreurs du passé.

César, dit-on, naviguant un jour le long des côtes de l'Afrique, s'endormit et vit en songe une grande armée qui pleurait et lui tendait les bras. En s'éveillant, il écrivit sur ses tablettes : Corinthe et Carthage. Et il rebâtit ces deux villes. Quelle métropole ne pourrait avoir le songe de César ? Qu'elles réparent comme lui s'il se peut, et la France plus que les autres, les ruines qu'elles ont faites, ou au moins n'en augmentent pas le nombre.

Dans mon chapitre suivant, j'expliquerai en détail les défauts du système colonial et les changements qu'il doit subir ; système, on peut le voir déjà par ce qui précède, qui n'a été fondé que sur l'extravagance et l'iniquité, comme l'a dit Adam Smith.

CHAPITRE IV. DU SYSTÈME COLONIAL.

CE QU'EST LE RÉGIME COLONIAL. — INCONVÉNIENTS DES MONOPOLES DIRIGÉS SEULEMENT CONTRE LES COLONIES. — MOTIFS QU'ON A DONNÉS POUR JUSTIFIER CES MONOPOLES. — DES MONOPOLES RÉCIPROQUES. LEURS DÉSAVANTAGES. — IL FAUT DONNER AUTANT DE LIBERTÉ AUX COLONIES QUE CELA EST POSSIBLE, TENDRE MÊME À LEUR AFFRANCHISSEMENT, À MOINS QU'ELLES NE PUISSENT ÊTRE INCORPORÉES À LA MÉTROPOLE. — EXAMEN DU SYSTÈME PROPOSÉ PAR M. JULES LECHEVALIER POUR LA GUYANE. — DES COLONIES PÉNALES. — NOUVELLE POLITIQUE COLONIALE DE L'ANGLETERRE. — QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'AVENIR DES COLONIES.

Curieuse contradiction ! L'humanité aspirant au bonheur et ne l'ajournant pas à une autre vie, le rêvait au milieu des flots, dans les *îles Fortunées*, aux *Atlantides*, et quand il lui a été donné d'aborder à des terres nouvelles écloses au sein de l'Océan, elle n'y a envoyé que son rebut, les *Flibustiers*, les *Boucaniers*, et ces terres ont été déclarées des *sols esclaves*¹.

Ces derniers mots expliquent tout le régime colonial, qui semble vraiment une capitulation dictée par des traitants. Seulement la capitulation n'a pas été habile. La mauvaise condition qu'on a faite aux colonies, loin de profiter aux mères-patries, leur a nui, leur nuit encore énormément. C'est qu'il n'y a pas de relations lucratives avec des pays appauvris. La spoliation, l'oppression ne sont pas seulement toujours coupables, elles deviennent toujours funestes. Mais examinons.

Si les colonies ne jouissent d'aucun ménagement, qu'il y ait des monopoles uniquement ou presque uniquement contre elles, elles ne peuvent évidemment tarder à succomber, ou s'émancipent. Elles succombent quand elles sont faibles, et c'est ce qu'auraient fait incontestablement les nôtres si nous avions maintenu notre précédente loi sur les sucres ; si elles sont assez fortes, elles gagnent leur indépendance, comme les États-Unis et l'Amérique du Sud. Il n'y a que dans les premiers temps qu'il est possible aux colons de subir un régime d'oppression sans craindre leur ruine ou tenter une révolte.

¹ Le colon est un « planteur libre sur un sol esclave ». Instructions adressées le 25 janvier 1765 au comte d'Ennery, gouverneur général des possessions françaises dans les Antilles.

Généralement alors, ils trouvent une compensation suffisante dans les richesses d'un sol inexploré, et, à l'habitude, aventuriers dénués de scrupules, ils s'indemnisent de reste en dépouillant les indigènes.

Il est à remarquer, du reste, que les mesures oppressives servent à laisser la carrière libre à ces gens dont le hasard est l'unique fortune, et qui vont jouer, par tous les moyens, leur avenir sur le tapis des colonies. En imposant aux émigrés de rigoureuses conditions, on retient, en effet, les hommes vraiment dignes et utiles, ceux qui se respectent trop pour se soumettre à un système d'iniquité, et qui ne risquent pas sans calcul leur avoir. En même temps donc que les usages les plus répréhensibles se propagent aux colonies qu'on veut exploiter trop avidement, elles manquent des capitaux nécessaires pour être mises en rapport ; et ce manque de capitaux n'existe pas seulement à leur formation ; il est constant. Quelle que soit la facilité apparente qu'ont les colons de le faire cesser, à cause de leur ignorance de beaucoup de besoins factices, de l'absence presque complète des impôts, de l'abondance des terres et du faible prix du travail, les défauts des institutions et des personnes le perpétuent. On peut s'en assurer aisément en examinant l'état présent des colonies.

Dans les nôtres, sauf à Bourbon, la pénurie des planteurs s'est en outre accrue par l'encouragement qu'on a donné à leur dissipation, en les mettant à l'abri de la saisie immobilière. Ainsi protégés, ils n'ont pas su arrêter leurs emprunts. La dette hypothécaire inscrite s'élevait à la Martinique, à la fin de 1836, d'après les documents officiels, à 226 millions de francs, et à la Guadeloupe, à la fin de 1839, à 283 millions. Dans ces sommes, il est vrai, figurent beaucoup d'hypothèques éteintes non radiées et des inscriptions de précaution. Mais en adoptant les réductions proposées par M. Lavollée, cette dette est encore pour la Martinique et la Guadeloupe de 140 millions, et pour Bourbon et la Guyane de 80 ou 100 millions. C'est un quart du capital représenté par les propriétés rurales de ces possessions, du moins pour la Martinique, dont les terres sont évaluées à 333 385 450 fr., et pour la Guadeloupe, où leur estimation se monte à 268 371 925 fr. Il faut de plus, d'ailleurs, ajouter à ces dettes celles qui sont protégées par des hypothèques occultes ou qui ne sont que commerciales et chirographaires. Or, on estime que parmi ces dernières, il y en a de contractées envers nos ports de mer seuls pour 60 millions.

On avait cru favoriser les colons en ne permettant pas qu'ils fussent expropriés ; on le voit, cela au contraire leur a nui. Ils ont perdu

toute idée de prévoyance¹, et, n'offrant pas de garanties, ont été livrés à l'usure. Le risque que le prêteur court pour le remboursement de son capital se traduit toujours, en effet, en une forte prime d'assurance, mêlée aux intérêts. Ainsi, à la Martinique et à la Guadeloupe, le taux de l'intérêt est au minimum de 16 et souvent de 30%, tandis que, selon M. Lavollée, le revenu des capitaux consacrés à la culture dans ces îles n'est que de 5 à 10%. Cette usure si large, cette gêne si pénible, donnent lieu en outre à des procès innombrables. La chicane, à la Martinique seulement, engloutit, dit-on, en frais de toute espèce, 1 700 000 fr. par an. Surchargés de dettes, devenus seulement les géreurs de leurs propriétés, engagées pour des sommes qui en excèdent la valeur, les planteurs n'ont plus de pensée d'avenir, ne tentent aucun perfectionnement dans leurs exploitations, désespèrent d'améliorer par leurs efforts leur condition. Pour toute ressource, il leur reste l'expédient frauduleux du *blanchissage*.

Le tableau des colonies pourrait se faire en ce peu de mots : fortune mal acquise de quelques-uns, misère extrême du plus grand nombre. On reconnaît parfois les erreurs, les fautes qui ont amené cet état ; mais c'est comme une calamité qui se passe dans un autre horizon ; et qui s'inquiète beaucoup des nuages qui semblent ne porter la grêle et l'orage que là où s'arrête la vue ? Si nos idées sur les échanges n'étaient pas aussi fausses, nous semblerions assurément moins égoïstes. Nous n'aurions pas été indifférents si longtemps à la détresse des colonies, si nous avions compris qu'elle préjudicie toujours au bien-être des métropoles, les relations n'étant profitables, comme je l'ai dit, qu'entre États aisés. Nous n'aurions pas même organisé le système colonial, si nous avions su que les débouchés qu'il semble assurer existeraient encore que les colonies fussent affranchies, et par cela seul que les métropoles y exécuteraient leurs achats ; car tout aboutit à un troc de produits ; qu'en outre, dans ce cas, celles-ci auraient les débouchés étrangers, dont elles se privent en opérant leurs approvisionnements exclusivement dans leurs possessions.

Mais tout blâmable qu'il soit de laisser subsister un mauvais système, il l'est bien davantage encore de le reproduire quand on a son choix entièrement libre. Or, c'est ce que nous faisons en ce moment par rapport à l'Afrique. Il y a là une nouvelle France à créer, un immense marché à ouvrir, et par d'absurdes lois douanières, empruntées aux anciens pactes coloniaux, nous en repoussons les

¹ L'esclavage a encore excité la dissipation des colons, en les déshabituant de payer.

hommes, les capitaux et les produits. Bien plus, comme c'est l'État qui se trouve, à cause de l'armée, presque le seul, au moins le plus fort consommateur en Afrique, il s'impose ainsi un lourd impôt sous forme de revenu. C'est là un singulier perfectionnement du régime prohibitif, dont la découverte ne saurait nous être disputée. Il eut beaucoup mieux valu certainement comprendre dans le budget une somme à distribuer aux fabricants et aux armateurs qui profitent de la douane algérienne. Il n'en coûterait pas davantage à la métropole, et la prospérité de la colonie ne serait pas entravée.

Un grand nombre de publicistes cependant ont nié les inconvénients du pacte colonial, lorsqu'il stipule tous les bénéfices au profit de la métropole. Les mères-patries, d'après eux, ont avantage à opprimer leurs possessions ; elles se font de la sorte, disent-ils, payer une contribution. C'est bien une contribution, il est vrai, qu'elles prélèvent en forçant leurs colonies à s'approvisionner chez elles, ou en soumettant les produits à des droits de douane. Mais que vaut cette contribution ? Vous avez un marché assuré ; mais vous le maintenez dans la détresse, à quoi vous sert-il ? Vous vous réservez la production d'un pays éloigné, et vous la frappez de vos taxes ; mais manquant de vigueur, parce qu'elle manque d'intérêt, quel profit vous donne-t-elle ? Abstraction faite même du droit, de la justice, au seul point de vue de l'intérêt, il faut condamner les monopoles des mères-patries. Tout s'y résout dans un échange de produits et dans un impôt de consommation ; or, le pauvre, dois-je le redire, n'a rien à échanger, le riche seul est un bon client, et un impôt de consommation qui empêche le plus grand nombre d'acheter, nuit au lieu de rapporter. Il n'y a que les impôts qu'acquittent les masses de la population, qui soient productifs ; c'est un axiome aujourd'hui pour les financiers aussi bien que pour les économistes.

Après qu'un tremblement de terre ou qu'un ouragan a renversé les habitations des Antilles et en a détruit les récoltes, croit-on le moment favorable pour le commerce et le Trésor métropolitains ? Pourtant les colons songeront à réparer leurs désastres, les besoins de tous seront nombreux. Mais les besoins et les désirs doivent s'accorder avec les ressources.

Le monopole d'un État à l'égard de ses établissements, a-t-on dit encore, a les mêmes avantages qu'un traité de commerce qui attribuerait tous les gains à l'une des parties, et imposerait toutes les charges à l'autre. C'est au fond, on doit le voir, le même argument que celui auquel je viens de répondre. Et l'expérience des traités de commerce, comme des monopoles coloniaux, est faite. Le traité de Methuen, par exemple, ce prétendu chef-d'œuvre de diplomatie, a-t-il été de grande utilité à l'Angleterre ? Quel historien, quel écono-

miste de quelque valeur le prétendraient aujourd'hui ? Il a fait du Portugal un marché sans ressources, et amené l'Angleterre à rompre ou à négliger ses relations avec les autres États. C'est là le résultat de tous les monopoles à l'égard de l'étranger comme à l'égard des colonies. Le traité de Methuen a été funeste à l'Angleterre ; l'indépendance de l'Amérique du Nord, au contraire, tout en la déchargeant des frais de garde et d'administration, lui a valu d'augmenter ses exportations dans ce pays presque dans la proportion de 1 à 3, ainsi que je l'ai montré dans mon chapitre précédent, aussitôt après sa proclamation. Et aujourd'hui les envois qu'elle y fait égalent à peu près ceux qu'elle opère dans ses quarante-cinq colonies, puisque ceux-ci n'ont pas dépassé, en 1842, 13 200 000 liv. sterl., et que ceux-là se montent à 12 400 000 liv. sterl. Pour que le régime prohibitif appliqué aux colonies profitât, je ne dis pas passagèrement, mais longtemps, toujours, aux métropoles, il faudrait qu'il n'arrêtât pas le développement de la richesse coloniale ; et cela est impossible. Toujours les prohibitions entravent évidemment la production et la consommation des pays sur lesquels elles pèsent. C'est ce que n'ont pas aperçu Ricardo¹ ni les autres économistes qui ont combattu les principes posés sur ce point avec tant de raison par Adam Smith.

À plus forte raison, les métropoles préjudicient-elles à leurs intérêts lorsqu'elles fondent leurs relations avec les colonies sur des monopoles réciproques. Les charges qu'elles s'imposent alors n'ont d'autre motif que de mettre leurs établissements en état de supporter les privilèges qu'elles se sont d'abord arrogés, et je viens de montrer que ces privilèges eux-mêmes leur sont funestes. Il semble, dans ce cas, qu'on ait destiné une certaine somme, la voulant stérile, à former l'appoint du prix des denrées métropolitaines et coloniales, ainsi qu'à payer des droits de douane, et qu'on la fasse passer sans cesse de la mère-patrie à ses possessions. Si, en effet, par les protections réciproques, on oblige les colons à payer cher la farine, les tissus, les vins, on leur assure en retour un prix élevé pour leur sucre, leur café, leurs liqueurs. Cela paraît d'abord un jeu d'enfant ; mais ce n'est pas seulement ridicule. Il ne se peut, d'une part, que les taxes soient si justement calculées qu'elles se balancent exactement ; et d'autre part, il n'y a pas pour consommateurs de sucre, de café, de liqueurs en Europe, que les producteurs de tissus, de vins, de farine, de même que les planteurs n'usent pas seuls aux colonies de ces derniers objets. Tout le monde a besoin de sucre sur notre continent ; de pain, de vin et de vêtements aux îles. Ne vous contentez pas de considérer ici comme au-delà des mers de rares individualités. Portez surtout

¹ *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, ch. XXV.

vos regards vers les masses, le grand nombre, qui n'a que son travail pour fortune, que ses sueurs à échanger contre les objets nécessaires à la vie.

Or, la consommation du sucre en France, comme l'a remarqué M. de Humboldt¹, n'est que de trois ou quatre fois plus considérable que celle de l'île de Cuba, dont la population libre n'excède pas 340 000 habitants. Combien de nos concitoyens donc en manquent ? En moyenne, nous ne consommons, par individu, que 1,75 kilogramme de sucre, tandis qu'en Angleterre, grâce aux récents abaissements du tarif, la consommation moyenne en est de 9,75 kilogrammes par personne². Là, le dégrèvement opéré en 1844 en faveur du sucre étranger produit du travail libre, a déterminé, dès l'exercice de 1845, un accroissement de 2 746 000 kilogrammes de sucre dans la consommation. Et c'est si bien les classes ouvrières qui souffrent de la cherté de cette denrée, qu'à la suite des réformes effectuées dans le tarif anglais, la vente, qui n'a presque pas varié dans les quartiers riches de Londres, est montée, dans les quartiers pauvres, de 30 à 60%. Il serait facile d'établir de pareils calculs pour les autres produits coloniaux comme pour les produits métropolitains frappés de droits aux colonies.

Les mesures prohibitives ne nuisent pas seulement aux classes les plus nombreuses en renchérissant les objets dont elles ont besoin, elles leur nuisent encore en faisant diminuer la demande du travail, le taux des salaires, puisqu'elles entravent la production, en arrêtent les développements naturels. Cela est d'une vérité patente, générale, et je montrerai plus loin à quel degré de faiblesse est arrivée, sous l'empire de ces mesures, la production des Antilles, ces terres si puissamment fertiles. Si les prohibitions excitent le travail à certains moments, ce n'est que pour le jeter ensuite, promptement, dans des crises. Au-dessus de toutes les inventions humaines restent les lois de la nature ; on ne tente pas de s'y soustraire sans préjudice. Et que sont avec un tel régime de privilèges pour quelques-uns, de sujétion pour tous les autres, ces principes d'égalité des charges et des avantages qu'on nous représente sans cesse comme la conquête et l'honneur de notre temps ? Jusqu'à nous, l'égalité est un peu comme

¹ *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. III, p. 181.

² L'impôt sur le sucre de nos colonies étant, décime compris, de 49 fr. 50 c. pour 100 kilog., et cet impôt devant être supporté intégralement, à partir de 1847, par le sucre indigène, la proportion suivante s'établit entre l'impôt du sucre dans les deux pays, en prenant la livre anglaise pour 454 grammes, et le schelling nouveau comptant pour 1 fr. 16 c. 14 centièmes : sucre anglais, les 100 kilog., 38 fr. 92 c. ; sucre français, 49 fr. 50 c. ; différence en faveur des consommateurs anglais, 13 fr. 58 c. par quintal métrique, soit 6 c. 3/4 par demi-kilog.

ces divinités qu'on annonce partout, et que nul ne parvient à découvrir. Il y a encore bien d'autres inconvénients attachés aux monopoles. Je disais tout à l'heure qu'ils maintiennent la rareté et le haut prix des denrées, presque toujours aussi ils en assurent la mauvaise qualité. Chez nous, on le sait, le commerce le plus déloyal est celui des fournisseurs des colonies, des *pacotilleurs*, comme on les appelle. La fraude est trop aisée sur les marchés réservés pour qu'elle en reste absente.

Toujours en même temps le système mercantile dérange la distribution naturelle du capital entre les diverses branches de la production. Ce n'est que sous la loi de l'offre et de la demande, quand rien n'en contrarie les effets, c'est-à-dire sous la pleine liberté industrielle, que les goûts et les intérêts particuliers font répartir le capital d'une société entre les différents emplois auxquels il peut s'appliquer, dans la proportion que demande l'intérêt général. Quant à ce résultat des monopoles, il n'est nulle part aussi marqué que dans les colonies. Là effectivement toute l'industrie s'est portée vers la production d'une seule denrée, du sucre. Il n'y a plus ni pâturages ni champs à céréales. Les produits tropicaux, autres que la canne, y disparaissent eux-mêmes. Dans les nôtres, par exemple, la culture des épices et de l'indigo a cessé d'exister, et celle du coton, du cacao, du café se restreint sans cesse. Depuis 1789, pour ne parler que du café, produit essentiellement colonial, le nombre d'hectares qui sont consacrés à le fournir a diminué de plus de moitié à la Martinique et à la Guadeloupe ; tandis que la canne, qui en 1816 encore n'occupait que 15 684 hectares à la Martinique, et 17 785 hectares à la Guadeloupe, en couvrait dès 1835, à la Martinique, 21 179, et à la Guadeloupe, 24 809¹. Par cet abandon de toutes les cultures, à l'exclusion d'une seule, les colonies se placent évidemment dans une position fâcheuse, mauvaise.

De la sorte, à la fois, les monopoles coloniaux, qui ont été établis afin, d'une part, de s'assurer la fourniture des colonies, et de l'autre, de se prémunir contre la disette, la rareté au moins des denrées qu'elles produisent, ne peuvent plus, sauf pour une de ces denrées, avoir ce dernier résultat. Pour les autres, ils ne font, aux yeux de tout le monde, qu'en accroître la rareté et le prix. Mais pour le sucre même, que rapportent-ils à la métropole ? Tout produit, je le répète, s'échange contre d'autres produits. Si donc vous vous fournissiez de sucre à Cuba, au Brésil ou au Bengale, au lieu de le prendre à la Martinique ou à Bourbon, vous y vendriez d'abord également vos étoffes, vos vins, vos objets de luxe, et de plus vos achats seraient

¹ Rapport de M. le duc de Broglie.

infiniment moins coûteux ; car le sucre est à Cuba et au Brésil de 30 ou 40% moins cher que dans nos colonies, et au Bengale il se paie encore un tiers moins cher qu'à la Havane. La France serait ainsi à même d'économiser aisément, sans nulle perte, plus de 30 millions de francs chaque année sur le sucre seul, sans le monopole colonial. Le journal de la *ligue* prouvait de même, il y a deux ans, que l'Angleterre perdait annuellement 128 millions pour vouloir consommer du sucre de ses colonies. Chaque quintal de ce sucre était alors, en effet, à qualité pareille, de 25 sch. 3 d. (32 francs) plus cher que celui de la Havane, par exemple, et la consommation générale de la Grande-Bretagne est de 200 000 tonneaux. Ces différences de prix sont énormes assurément, et elles proviennent en grande partie, sinon uniquement, de la mauvaise condition que les lois ont faite à la production de nos colonies comme des colonies anglaises.

Et si cela n'est pas, si elles tiennent à d'autres causes, si elles résultent de la nature et non des institutions, devrait-on craindre que la Havane, le Brésil, le Bengale nous laissassent manquer de sucre ? Ce n'est pas pour les denrées alimentaires qu'on peut redouter le mauvais vouloir de ses fournisseurs, je l'ai montré ailleurs. À part même l'intérêt des producteurs, comment avoir peur de manquer de sucre, la principale, je le répète, presque la seule production coloniale ? M. de Humboldt a calculé que sept lieues carrées de terrain dans les contrées équinoxiales suffisaient à produire tout le sucre qu'absorbait la France il y a encore peu de temps, 20 millions de kilog. En tout cas, est-il sage, en prévision d'un mal incertain, à peu près impossible et fort réparable, de s'imposer un préjudice constant et énorme ? Il n'y a pas d'excuse pour les prohibitions ; ce sont de sottes iniquités.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'elles ne sont pas utiles non plus au Trésor. Depuis les dernières réformes accomplies dans les tarifs anglais, cela est devenu évident pour tout le monde. On savait déjà d'ailleurs que Huskisson avait doublé en cinq ans le produit de l'impôt sur le café en abaissant le droit d'entrée sur cet article de 4 francs à 1 fr. 40 cent. par kilog ; et on a montré que l'échiquier anglais avait perdu 42 millions sur les entrées du sucre seulement, de 1836 à 1841, par suite du monopole colonial. Les taxes rapportent toujours davantage, je l'ai dit déjà, quand elles sont assez réduites pour permettre les consommations qu'elles atteignent, à toutes les classes de la population. Si les ports de mer sont, comme le disait Jacques I^{er}, les portes des rois, ceux-ci ont été bien imprévoyants d'autant les fermer.

Pour nous, ce qu'en définitive nous gagnons à avoir des colonies à sucre, c'est, tout en restreignant nos débouchés, de payer ce pro-

duit plus cher que les États dénués d'établissements dans les terres équinoxiales. Il est même arrivé, avant 1828, que les sucres de nos colonies, qui nous coûtaient 20 et 24 sous la livre, ne valaient que 12 ou 14 sous en Italie. Les planteurs avaient su obtenir une prime d'exportation assez forte pour leur permettre d'établir une pareille différence, sous prétexte de soutenir, sur les marchés étrangers, la concurrence des colons anglais, dont rien pourtant ne les différencie, ni le climat, ni le sol. C'est probablement pour la même raison, s'il y a une raison à cela, qu'on accordait aussi jusqu'en 1832 une prime d'exportation de 18 millions à nos raffineurs.

En Angleterre, les effets du pacte colonial n'ont pas été moins désastreux. M. Porter, membre du *board of trade*, en parlant de la surtaxe qu'imposait sur le sucre le monopole colonial dans la Grande-Bretagne avant les réformes récentes, dit : « Nous avons payé en 1840, et sans parler des droits d'entrée, 5 millions de livres sterl. de plus que n'aurait fait pour une égale quantité de sucre toute autre nation. (La consommation totale du sucre en Angleterre, en 1840, a été de 3 594 834 quintaux. Le sucre colonial payait alors un droit de 24 sch., le sucre étranger un droit de 63 sch. par quintal. Le prix à l'entrepôt était par chaque quintal du premier de 49 sch. 1 d., par chaque quintal de second de 21 sch. 6 d.) Dans la même année, nous avons exporté pour 4 000 000 liv. sterl. aux colonies à sucre ; en sorte que nous aurions gagné 1 million à suivre le vrai principe, qui est d'acheter au marché le plus avantageux, alors même que nous aurions fait cadeau aux planteurs de toutes les marchandises qu'ils nous ont prises. »

En présence de tous ces faits, que deviennent les déclamations en faveur des colonies ? On les présentait comme des ressources inépuisables pour les industries métropolitaines, et, sans invoquer d'autres causes de souffrance, voilà des centaines de millions enlevés en pure perte, à cause d'elles, à ces industries.

On disait encore, il y a peu de mois, à la tribune d'une de nos Chambres, qu'elles favorisaient extrêmement la marine et le commerce des mères-patries, et pas une voix ne contredisait cette assertion. Pourtant, comment la marine, ainsi que le commerce, ne souffrirait-elle pas d'un état de choses qui met obstacle à la production et à la multiplicité des échanges ? Si vous persistez dans votre conviction, et que vous pensiez, en oubliant l'histoire, que les relations d'une nation avec les contrées qu'elle a peuplées, aient besoin d'être protégées pour subsister, examinez les documents officiels. Ils vous montreront que le mouvement commercial entre la France et ses colonies, par exemple, est loin d'avoir suivi les progrès du même mouvement entre la France et les pays étrangers. Il n'atteint même

pas le chiffre d'il y a seize ans. Ainsi le mouvement total de notre commerce extérieur a été en 1829, de 1 milliard 224 millions ; en 1840 il était de 2 milliards 63 millions, en 1845 de 2 milliards 427 millions ; et notre navigation coloniale, qui était en 1829 de 240 000 tonneaux, est tombée en 1838 à 207 000 tonneaux, en 1840 à 173 000 tonneaux, et en 1845, déduction faite des transports de l'Algérie, elle n'a été que de 226 871 tonneaux.

Bordeaux et Nantes, qui ont continué leurs anciennes relations avec les colonies, déchoient chaque jour. Au contraire, le Havre et Marseille, qui trafiquent surtout avec les peuples étrangers, voient sans cesse augmenter leur prospérité¹.

La décadence au moins relative (comparativement au commerce général) des relations coloniales est encore plus marquée en Angleterre, cette métropole réputée si habile, que chez nous. Ainsi en 1831, les exportations de l'Angleterre à ses colonies étaient de 10 254 940 liv. sterl., et à l'étranger de 26 909 432 liv. sterl. ; et en 1842, les premières n'étaient montées qu'à 13 261 436 liv. sterl., tandis que les secondes se sont élevées à 34 119 587 liv. sterl. N'est-ce pas enfin le négoce extérieur et la marine des États-Unis, dénués de toute colonie, dont les progrès étonnent le plus ?

Il est vrai que, pour la France, la navigation de ses îles constitue en ce moment encore les deux tiers de ses expéditions transatlantiques sous son pavillon. Mais, je le répète, cette navigation va toujours en diminuant ; et si notre marine marchande est dans un état aussi fâcheux, toutes les personnes compétentes le reconnaissent, cela tient principalement à nos lois douanières, dont le pacte colonial forme une partie. Pour naviguer beaucoup, à bon marché, il faut, avant toute autre chose, comme l'a très bien dit la chambre de commerce de Bordeaux, « 1° construire et armer des navires à bas prix ; 2° avoir un emploi constant du capital dépensé pour l'armement. Or, notre système économique a pour résultat positif, 1° de faire augmenter le prix de tous les objets qui servent à la construction et à l'armement des navires ; 2° de réduire chaque jour davantage nos relations commerciales, et de rendre par conséquent chaque jour plus difficile l'emploi constant de notre pavillon. »

Supposez que, pour avoir avec tous les États des relations semblables à celles qu'elle a avec ses possessions, la France fit à l'égard de chacun d'eux les mêmes sacrifices directs et indirects, et vous serez promptement convaincu qu'elle ne pourrait résister à un pareil régime. Que vaut donc pour les métropoles le système colonial ?

¹ Il est vrai qu'il y a d'autres causes à la détresse de Bordeaux et surtout de Nantes.

Il n'y sert en réalité qu'aux classes qui peuvent donner sur le budget des dots à leurs enfants.

Et pour les colonies, à devenir maîtresses de diriger leurs exportations, d'adresser leurs demandes où il leur conviendrait, il y aurait évidemment l'avantage du régime de la liberté, au lieu des dommages de la servitude. S'emparer des hommes pour les faire travailler à son profit, ou s'emparer des fruits de leur travail, c'est toujours en effet de l'esclavage, comme le disait un des orateurs de la *ligue anglaise*¹ ; il n'y a de différence que dans le degré. En quelques heures, pour beaucoup de colonies au moins, les flots que le reflux éloigne de leurs ports vont battre les côtes de l'Amérique, et elles ne peuvent s'y pourvoir de blé ni de viande, malgré l'abondance qui s'en trouve, ni s'y défaire de leurs denrées, quels que soient les cours des marchés. Leurs relations sont toutes forcément avec l'Europe, le plus souvent avec un seul des États de l'Europe, encore n'y sont-elles pas libres. Adam Smith n'avait-il pas raison de dire, ainsi que je le rappelais à la fin de mon précédent chapitre, que le système colonial était tout entier fondé sur l'extravagance et l'iniquité ?

Déjà même il avait observé que Curaçao et Saint-Eustache devaient leur prospérité à la franchise de leurs ports. Approvisionnées de toutes choses, elles étaient de vastes entrepôts ; et c'est de ces îles que les Hollandais faisaient leur contrebande dans les colonies françaises et espagnoles, rachetant les difficultés et les périls d'une telle entreprise par des bénéfices souvent de cent pour cent². De même Cuba et Porto-Rico, languissantes sous le régime des prohibitions, florissent maintenant qu'elles jouissent de la liberté commerciale³. Saint-Thomas, pauvre rocher perdu au milieu de l'Océan, est devenu riche aussi par suite de l'ouverture de sa rade à tous les pavillons. Le trafic annuel de cet îlot stérile ne s'élève pas à moins de 50 millions de francs. Singapore enfin, ce repaire de brigands d'il y a 30 ans, est aujourd'hui une ville de 25 000 âmes, grâce à la franchise de sa plage. Ces îles prospèrent comme les ports libres d'Europe ; les autres, au contraire, semblent s'anéantir comme ces villes de la Méditerranée ou de la Baltique, si puissantes autrefois, quand le vent de l'indépendance agitait leur drapeau, et ruinées, désertes aujourd'hui qu'elles sont tombées sous un pouvoir étranger.

N'est-ce pas un opprobre pour l'Europe d'avoir amené la plupart de ses colonies à une pareille condition ? Combien pourtant la nature avait été prodigue envers ces terres ! Voyez les Antilles. Bien

¹ M. Gibson.

² *Richesse de la Hollande*, t. I, p. 488.

³ On estime le mouvement de Cuba seule à 250 millions de francs.

qu'appauvries, dans la détresse, elles apparaissent encore au loin comme des Édens soulevés par les flots. Le bananier, qui donne à la fois sept ou huit cents fruits nourrissants et savoureux, est la vivante image de leur puissante fertilité, et les brises portent toujours à plusieurs lieues aux vaisseaux qui en approchent les plus suaves senteurs, parfums d'oranger et de jasmin que les aborigènes ne savaient attribuer qu'aux *filles de la mer*¹, secouant leur chevelure embaumée, pour attirer, nouvelles sirènes, le pêcheur imprudent qui marchait vers leurs demeures cachées au milieu des écueils. Mais la nature cède devant les institutions et les défauts des hommes. Dans nos quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de Bourbon et de la Guyane, où souvent un hectare et demi de terre en culture pourrait rapporter 20 francs par jour², où le même sol produit le bananier et le pommier, la canne à sucre et le froment, à 20 et 40 grains pour un, le manioc et la pomme de terre³, il ne se trouve que 160 593 hectares cultivés ; 615 978 ne le sont pas. Beaucoup plus d'un tiers de leur territoire manque même de propriétaires⁴. Et je n'ai pas besoin de le redire, je me suis assez étendu sur ce point en parlant de l'esclavage, la cause principale d'ailleurs de la misère coloniale, les procédés de culture et de fabrication y sont restés à peu près ce qu'ils étaient lors de la conquête. Oviedo les décrivait dès les premières années du seizième siècle, et M. de Humboldt les a vus exactement reproduits à Lima, dans d'anciennes peintures chinoises⁵.

La séparation de l'agriculture d'avec la fabrication y est encore elle-même à peine tentée. Sans ce premier progrès industriel cependant, la petite culture, la petite propriété, que doit amener l'émancipation, y seront au moins très dommageables, et une énorme quantité de services de toute nature, de capital fixe et de capital circulant restera entièrement perdue. L'exemple de Java, cette île magnifique, qui rapporte à la Hollande presque autant que l'immense empire de l'Inde à l'Angleterre⁶, et où avec un petit nombre d'appareils

¹ Les Balana Ouali des Caraïbes. V. M. Moreau de Jonès, *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial*, p. 268.

² « Le propriétaire d'un jardin d'un hectare et demi de contenance, situé aux environs des montagnes du Piton (Martinique), estime que le revenu de ce terrain, cultivé par trois nègres et trois négresses, ne s'élève pas à moins de vingt francs par jour. » M. Lavollée.

³ M. de Humboldt.

⁴ M. Moreau de Jonès, *Rech. statist.*, etc., p. 197 et 204.

⁵ M. de Humboldt, *Ess. politiq. sur la Nouv.-Espag.*, t. II, p. 3.

⁶ En 1840, les échanges entre la Hollande et Java ont monté à 146 millions, et le mouvement d'affaires de l'Angleterre avec l'Inde n'a été que de 147 millions.

Derosne on manufacture toute la récolte des cannes, excédant 100 millions de livres, n'y a servi de rien. La vieille routine y règne toujours. Une chose seule s'y développe, la gêne. Et nos possessions ont encore plus souffert que les autres à cause de notre législation sur les sucres. Grâce à cette législation, en effet, l'industrie du sucre de betterave est née chez nous, et nos colonies n'ont plus joui du privilège qui leur avait été concédé en retour de leurs charges. La réciprocité du monopole a été brisée. Avant nos derniers changements législatifs sur ce point, la canne ne pouvait plus même soutenir la concurrence de la betterave, et le Trésor perdait des sommes considérables. Maintenant que les choses ne sont plus entières, et qu'on doit tendre à constituer la liberté, au lieu de rétablir des monopoles, il faut évidemment placer les deux sucres dans des conditions absolument semblables, afin que le plus riche, le meilleur l'emporte¹.

Pour arriver à cette égalité entre les deux sucres, aussi bien que pour détruire une des plus grandes iniquités du pacte colonial, la première réforme à opérer, c'est de reconnaître aux colonies le droit de livrer leur sucre comme il leur convient. L'interdiction du raffinage, la surtaxe qui pèse sur le sucre brut blanc, sont des mesures odieuses, barbares. Qui l'imaginerait ? Notre douane est aujourd'hui plus rigoureuse pour le sucre raffiné que ne l'était la douane anglaise au temps d'Adam Smith. Celle-ci savait au moins considérer comme moscouade le sucre raffiné quand il était en poudre au lieu d'être en pain². La nôtre ne connaît pas de semblables scrupules. Toujours inflexible, elle fait penser à une prude qui n'aurait pas une leçon d'Escobar. C'est qu'il n'y a pas d'*accommodements* avec l'avidité.

Modifier, détruire le pacte colonial, ce long traité dont chaque article consacre une injustice pour procurer une déception, serait donc pour tous, métropoles et colonies, une excellente affaire. Doublement profitable même pour les métropoles ; car, indépendamment des bénéfiques qu'il les empêche de réaliser, il leur occasionne des frais considérables. La douane, la marine, l'armée sont employées à le faire respecter, à le maintenir, et leurs services coûtent cher. Or, c'est aux métropoles à acquitter toutes ces dépenses. Il leur faut payer sur leurs contributions l'administration coloniale elle-même. Aussi les sommes portées au budget de nos deux établissements des Antilles excédaient-elles, en 1820, d'après un rapport du

¹ L'impôt qui pèse sur le sucre de nos colonies (49 fr. 50 c. pour 100 kilogr.) doit être supporté intégralement, à partir de 1847, par le sucre indigène.

² *De la richesse des nations*, I. IV, ch. VII.

ministre de la marine, de six millions les recettes qu'y opérait le Trésor¹ ; et il s'en faut que cette proportion soit changée à notre avantage depuis cette époque.

M. de Humboldt rapporte de même que, en 1804, le revenu brut des colonies espagnoles en Amérique, en Asie et en Afrique, s'élevait à 38 millions de piastres, et que l'administration intérieure de ces colonies absorbait 31 millions par an. Les sept millions restant ne suffisaient assurément pas aux dépenses militaires et maritimes, qu'entraînait la possession d'aussi vastes territoires. Par suite la dette publique de l'Espagne, à cette époque de grande puissance extérieure, avait atteint successivement le chiffre de 128 millions de piastres².

Arthur Young avait raison de dire, en ce qui nous touche, dès 1789, que « si la France avait consacré à sa propre culture pendant les vingt-cinq dernières années les millions qu'elle avait employés à conserver ses possessions des Antilles, elle en aurait retiré un produit annuel décuple de celui que lui fournissaient ses îles. » Et il ajoutait que ce serait un grand ami des Français que celui qui les débarrasserait de ces établissements. Poivre et Franklin sont arrivés à la même conclusion. Tous les économistes ont, de leur côté, demandé le complet affranchissement des colonies. Mais les peuples ne tiennent pas moins que les princes, a dit avec raison M. Ch. Comte³, à tout ce qui a l'apparence du commandement.

Est-ce à dire qu'il faille vouloir l'émancipation instantanée de toutes les colonies, et blâmer toute nouvelle tentative de colonisation ? Non ; les colonisations, indépendamment des ressources qu'elles présentent aux populations surchargées, sont de belles œuvres à proposer aux nations. C'est aussi pour tout État un moyen de puissance et de richesses, que de porter aux terres barbares ses mœurs, ses croyances, ses goûts, sa population ; il prépare ainsi aux idées qu'il représente dans le monde de nouvelles forces, à ses intérêts de nouveaux développements. Seulement les colonisations doivent rester l'œuvre libre des populations. Les gouvernements peuvent les encourager, doivent protéger leurs anciens sujets partout où ils s'établissent ; mais il leur faut renoncer au rôle qu'ils ont tenu jusqu'à présent dans de telles entreprises. Ce sont des territoires indépendants qu'ils doivent laisser se former et s'élever, non des

¹ Les dépenses intérieures y étaient de 11 860 000 francs, et les recettes locales ne dépassaient pas 5 790 000 francs.

² V. *Ess. polit. sur la Nouvelle-Espagne*, par M. de Humboldt, t. IV, p. 252, 253.

³ *Traité de législation*, ch. XXVII.

terres assujetties, qu'ils se proposent d'exploiter et d'opprimer toujours.

Il ne faut pas non plus, à mon sens, souhaiter l'affranchissement instantané et radical des colonies existantes ; on ne peut, je crois, les abandonner à elles-mêmes aujourd'hui, parce qu'elles ne seraient pas en état de jouir de leur indépendance, de la conserver.

Mais il faut leur accorder autant de garanties, de franchises qu'il se peut. Le système d'exception qui les régit, condamné par tous les véritables hommes d'État depuis Jefferson¹, par toute l'économie politique depuis Adam Smith, doit disparaître. Partout l'individu a le droit de se développer intellectuellement, moralement, matériellement, et ce n'est pas dans l'atmosphère de l'arbitraire, de l'oppression qu'il le fera jamais. La liberté, pour l'homme, c'est ce qu'est le grand air pour la plante. Quand il ne lui est pas possible d'être complètement libre, il faut au moins tendre à ce qu'il le devienne, et lui donner toutes les garanties dont il peut jouir. Je dis cela non seulement pour ce qui regarde les relations commerciales des colonies, mais aussi eu égard à leur vie politique, administrative. Le respect de son droit, la certitude de sa dignité, les grandes émotions des assemblées délibérantes, la responsabilité des intérêts généraux, sont nécessaires à tout le monde. Celui qui ne les connaît pas se rabaisse, se rapetisse toujours. La liberté dans l'ordre gouvernemental est d'une importance considérable même au point de vue industriel. Où font, en effet, défaut les garanties, manquent les capitaux, le crédit, partant les travailleurs, et pour les diriger, les personnes soucieuses de leurs droits et de leur honneur, c'est-à-dire les plus capables et les plus dignes. L'activité, en outre, fait place à la mollesse chez les peuples asservis. Le despotisme énerve comme il avilit.

Sans doute, l'œuvre de l'émancipation exige qu'on laisse une grande autorité aux métropoles. Pourtant cette autorité doit être limitée. L'émancipation, dans les colonies anglaises, s'est réalisée, au milieu de pouvoirs considérables reconnus aux colonies. Et pour les nôtres, elles n'ont pas même encore les garanties que leur avait promises la Charte. Elles sont toujours régies par des ordonnances. La censure elle-même, déclarée presque un crime ici, y subsiste dans toute sa rigueur. Il n'y a pas, nous le savons depuis l'affaire de M. Agnès, qui a si bien prouvé ce que vaut l'administration coloniale, jusqu'aux discours prononcés dans les Chambres, qui ne tombent sous son examen. Cependant une presse libre aux colonies rendrait d'immenses services, en éclairant les colons et le gouvernement. Il y faudrait aussi, à la place des conseils à peu près illusoire qui y exis-

¹ *Notes sur la Virginie.*

tent, de vraies assemblées représentatives. Qu'importe, comme on le répète, qu'une assemblée coloniale ne vaille pas le Parlement de France ? Un conseil général de département ne l'égale pas non plus ; il rend cependant des services dont les deux Chambres seraient incapables. Si mesquine que paraisse cette assemblée, elle sera préférable pour bien des choses au gouvernement central, qui ne peut évidemment connaître suffisamment les besoins des colonies, y surveiller assez ses agents. On a eu raison de le dire, les colonies ont toujours été aussi mal gouvernées que mal habitées. L'administration, pour s'y fortifier, et aussi dans le but d'être utile à la métropole, qu'on croyait intéressée à la détresse et à l'asservissement des colonies, n'a guère su qu'y favoriser les plus mauvaises tendances : les dissensions, l'esprit de caste et de parti. Elle y a appliqué dans toute son extension l'odieuse maxime : diviser pour régner. On les gouverne, a dit très bien M. de Humboldt¹, non point de la manière que l'intérêt public l'exige, mais comme le dicte la crainte de voir augmenter trop rapidement la prospérité des habitants.

L'affranchissement complet des colonies n'est souhaitable, au reste, alors même qu'il est possible, raisonnable, que lorsqu'elles ne peuvent être incorporées à la mère-patrie. Autrement la raison d'État, la justice, l'économie politique commandent également qu'on opère cette incorporation². Dans un vaste État, tout prend des proportions plus grandes, choses et hommes. Lorsqu'un même marché, tout ensemble, est très étendu, que le champ de la production nationale a de larges limites, l'industrie, sous chacune de ses faces, est plus active, plus facile, plus féconde. Et tandis que, par l'incorporation, les revenus publics augmentent, les dépenses diminuent. Elle rend inutiles effectivement les mesures extraordinaires de défense et de conservation que doit prendre une métropole à l'égard de sa colonie. Mais lorsque l'incorporation, ainsi que l'affranchissement, est impossible par suite de la condition matérielle, morale, politique de la population coloniale, je le répète, on doit au moins rendre cette population aussi libre industriellement et politiquement qu'il se peut.

Je ne saurais, bien entendu, avoir ici la prétention d'indiquer la forme à donner toujours, partout au gouvernement et à l'administration des colonies. Elle dépend beaucoup des circonstances. C'est à la politique surtout à la découvrir. J'ai seulement voulu rappeler les principes généraux qu'il n'est pas permis de méconnaître.

¹ *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, I, II, ch. VII.

² M. Rossi l'a déjà fait remarquer. *Cours d'économie politique*.

Ces principes suffisent, je crois, pour faire rejeter le projet émis récemment, à propos de la Guyane, par M. Jules Lechevalier, et en général favorablement accueilli. Il s'agirait, on le sait, de constituer une compagnie qui acquerrait toutes les propriétés de cette colonie, et ne les revendrait à des particuliers qu'après l'expiration de sa charte, lorsqu'elle aurait libéré le sol, émancipé les esclaves, organisé le travail libre, colonisé les terres vacantes. Jusque-là, le gouvernement n'interviendrait que pour garantir à la compagnie un *minimum* d'intérêt de 4% sur toutes ses avances. Comprenne qui pourra la sagesse, la possibilité d'un pareil plan. Pour moi, je pense qu'on ne l'a tant vanté que parce qu'on ne s'en est pas rendu compte. Arbitraire pour arbitraire, celui de l'État vaut mieux encore que celui d'une société de spéculateurs. Et l'arbitraire qu'on demande à établir ne serait rien de moins que l'absolutisme d'un pacha oriental, maître de la terre et des hommes. Il faut, en outre, avoir beaucoup oublié pour présenter une pareille proposition après l'histoire de toutes les grandes compagnies commerciales. Il ne pourrait vraiment plaire qu'aux partisans déclarés, je ne dis pas des utopies, ce projet n'a pas la valeur d'une utopie, mais des actions de bourse, que l'administration d'une colonie aussi grande que bien des métropoles, et que l'émancipation des esclaves fussent réglées comme une affaire de négoce. Heureuse conception que de donner pour constitution à un pays qu'il faut transformer, un livre de caisse !

J'ai dit que les mères patries, quand elles n'émancipent pas leurs possessions, devaient au moins respecter les droits des colons. J'en dirai autant, bien entendu, des droits des indigènes. La spoliation, le meurtre, soit directs, comme cela, a eu lieu dans les Antilles et sur le continent américain, soit indirects, comme dans les Indes, parce qu'ils sont exercés par des peuples forts, expérimentés, sur des tribus faibles et dans l'enfance, n'en sont pas moins des crimes. Il y a seulement plus de lâcheté à les commettre, voilà tout. Mais les métropoles peuvent assurément vendre ou concéder à des émigrés les terres vacantes. La bonne administration l'exige même ; et il est très légitime de considérer comme vacants les territoires sur lesquels des peuplades nomades de chasseurs ou de pasteurs passent de temps à autre, sans y laisser de trace de culture, sans se les approprier. Il suffit qu'on leur réserve un espace assez étendu pour assurer leur existence au moyen de l'industrie qu'elles pratiquent. Ce partage ainsi réglé ne leur causera aucun préjudice ; elles ne pourront au moins s'en plaindre. Et une des lois de l'humanité, la loi de la solidarité, qui veut que tous les sols soient fertilisés par le travail, pour que la somme du bien-être augmente chez les peuples, sera satisfaite : un homme n'a pas le droit d'être fainéant, un peuple d'être

inutile. Mais nul but raisonnable n'excuse l'iniquité des moyens. Les conquérants, si élevés que soient leurs desseins, doivent s'appliquer ces paroles, si nobles et si vite oubliées, de Washington, au Congrès américain : « Nous sommes plus éclairés et plus puissants que les nations indiennes ; il est de notre honneur de les traiter avec bonté et même générosité. »

En réduisant, au reste, les indigènes au désespoir, les métropoles se préparent des luttes sanglantes et qui leur sont funestes presque toujours. Pour ne parler que des faits contemporains, l'oppression de l'Inde profite-t-elle à l'Angleterre ? Qui le prétendrait ? Les souffrances qu'endurent les Boers du Cap, ces vaillants descendants des *Gueux* des Pays-Bas, indigènes pour la Grande-Bretagne, servent-elles à autre chose qu'à montrer leur sublime courage ? Pauvres délaissés du monde, ils luttent loin de la patrie, en bravant tous les périls, en supportant tous les maux, sachant d'avance que la lutte pour eux c'est la défaite, plutôt que de renoncer à leur saint amour de la nationalité. L'Angleterre abattra certainement leur résistance ; mais que lui rapportera cette victoire ?

Dans les terres australes, la colonisation se poursuit par des moyens plus condamnables encore ; et trop d'erreurs sont répandues sur cette colonisation pour que je ne m'arrête pas à l'examiner un instant. Ce ne sont pas seulement la spoliation et le meurtre des indigènes qu'on a à y blâmer ; c'est aussi, pour me servir de l'énergique expression de M. de Sismondi, l'inoculation du vice et du crime. Les prostituées, les condamnés, voilà la population qui va s'établir au milieu des peuplades de l'Océanie. N'est-ce pas ramener la barbarie par les défauts de la civilisation ; la barbarie chez les colons comme chez les indigènes ? Que peuvent, en effet, devenir, et quel exemple peuvent donner ces gens sans fortune, sans dignité, sans notable intelligence, corrompus, flétris, se trouvant mêlés les uns aux autres dans des lieux où leur surveillance est difficile ? Habités seulement à l'infamie, enclins seulement à la perversité, il a fallu les rendre esclaves pour les plier au travail. Qu'espérez-vous d'eux ensuite ? Si les colonies de la Nouvelle-Galles du Sud et de la terre de Van-Diemen ont fait quelques progrès dans ces derniers temps, elles les doivent tous aux colons libres. Et ces progrès n'ont pu se réaliser encore que dans la sphère des intérêts matériels. Le vice est toujours la règle et la vertu l'exception dans ces colonies, a dit sir Molesworth. Les crimes à Botany-bay sont dix fois plus nombreux et plus graves que dans tout autre pays. La dépravation y a pris de telles

proportions que c'est un sujet de sérieuse préoccupation pour l'Angleterre¹.

Dans la fondation des colonies pénales, il y a tout ensemble violation des règles vraies de la pénalité. Le châtiment entre les mains de la société est une chose légitime, puisqu'il est indispensable à l'existence même de la société. Mais toute peine n'est juste qu'autant qu'elle amende le condamné en même temps qu'elle le châtie et préserve la communauté. Sinon ce n'est qu'un moyen de conservation tyrannique, cruel et méprisable. C'est la hache du bourreau ou le fer chaud du geôlier. La justice n'y est pour rien². La force alors est prise pour le droit. À ce point de vue, les colonies pénales ne valent pas mieux que les bagnes. Encore, dans les bagnes, les excès sont-ils moins faciles et mieux réprimés, et la famille ne s'y forme pas, la société ne s'y constitue pas.

L'Angleterre, au surplus, et c'est là un honneur pour elle, a commencé à réparer ses torts envers ses possessions. Acceptant, avec l'admirable résolution qu'elle montre en toute chose, les enseignements de la science, les conseils de la vraie politique, elle vient de porter un coup décisif à son pacte colonial. L'égalisation graduelle du droit sur les sucres coloniaux et étrangers a été proclamée par le parlement britannique, et le même principe sera bientôt, sans le moindre doute, appliqué aux productions de moindre importance. En outre, ses colonies ont reçu le droit d'importer les produits des pays étrangers aux mêmes conditions que ceux de la métropole. « On peut affirmer, disait dernièrement M. Cobden à Bordeaux, que dans cinq ans toutes les nations pourront vendre, acheter et échanger dans nos colonies aux mêmes conditions que nous-mêmes. Ainsi, ajoutait-il, l'Angleterre substitue la bienveillance, la concorde, la communauté des intérêts aux sentiments d'envie, d'hostilité, de haine qu'engendrait l'ancienne politique. Elle détruit chez les peuples les désirs de conquêtes territoriales et de monopoles commerciaux, la cause directe ou indirecte de toutes les guerres dans les temps modernes. »

Dans un temps plus ou moins éloigné, j'en ai la conviction, les intérêts vrais, durables, changeront chez tous les États ce qu'un intérêt momentané, s'il y en a jamais eu, et des principes erronés ont établi. Les pactes coloniaux seront brisés, et une fois ce progrès fait,

¹ V. un très bon article de M. Léon Faucher, dans la *Revue des Deux-Mondes*, février 1843. V. aussi les documents parlementaires anglais, et notamment les *Débats* de Haussard, de l'an 1832, p. 1094.

² « Les effets naturels de la justice sont : l'instruction, l'intimidation, l'amendement. » M. Rossi, *Traité de droit pénal*.

les métropoles se persuaderont aisément qu'elles ont toutes intérêt à laisser gagner l'indépendance la plus entière à leurs établissements. Les colonies alors ne seront plus composées que de petits territoires éloignés beaucoup les uns des autres, incapables de s'appartenir, et destinés à former des ports de relâche, des lieux de ravitaillement, de protection. Les autres possessions se seront affranchies, je le répète, ou ne seront soumises qu'au protectorat des premières puissances. Comme aux États-Unis, des peuples libres naîtront sur ces terres encore esclaves, joignant aux connaissances de l'ancien monde la vigueur et la hardiesse d'esprit de jeunes populations nées au sein de pays presque vierges. Qui sait si notre génération n'entendra pas le Canada, déjà si avancé sur la route du progrès, proclamer son indépendance ? Tous les peuples du continent américain auraient dans ce cas conquis leur place parmi les peuples libres. Et pourquoi l'Asie, l'Australie, l'Afrique ne feraient-elles pas une pareille conquête ? Les Antilles elles-mêmes, ces îles si horriblement traitées, subiront-elles toujours le joug qui les charge ? Il y a quelque chose de plus beau que la plus luxuriante végétation colorée des feux les plus brillants du soleil : l'esprit et le cœur de l'homme développés aux rayons de la liberté. Et je ne puis croire que ce spectacle soit constamment refusé sur de vastes portions du globe.

L'humanité n'a pas été placée sur la terre, je l'ai dit au commencement de ce livre, pour souffrir toujours, toujours marquer la lourdeur de ses chaînes par des sueurs, des larmes et du sang. Le vaisseau qui porte ses destinées n'est aussi bien jamais à l'ancre. Chaque jour, lors même que le ciel semble calme, ou que des tempêtes paraissent le jeter au milieu des écueils, il avance ; et sa marche est plus rapide aujourd'hui qu'elle ne l'a encore été. Les conquêtes déjà réalisées, les puissants courants de l'opinion, cette nouvelle force due à la philosophie française : la foi dans les nobles destins de l'homme, doublent sa vitesse à notre époque. Il vogue à pleines voiles vers les plaines brillantes de l'avenir, vers le véritable âge d'or qu'une crainte désespérée plaçait dans le passé.

Les populations, à mon sens, se diviseront donc ; mais pour former une unité plus resserrée. Dominatrices et sujettes, elles se combattent. Les premières luttent encore entre elles en cherchant à étendre par la conquête leur territoire et leurs débouchés. Parvenues toutes à la même vie, ayant les mêmes intérêts, elles se rapprocheront et s'uniront. Seulement, notre continent perdra de son pouvoir. Et déjà la politique générale, qui se résolvait autrefois dans ce que l'on appelait l'équilibre européen, implique l'équilibre du monde. Mais si la domination de l'Europe se restreint, ses mœurs, ses idées, sa population se seront étendues et gouverneront. Toutes les rivalités

qu'elle peut craindre, c'est elle qui les engendre. Puis son rôle n'est plus de dominer, c'est de préparer l'unité des États, en faisant, par l'extension de sa race et de ses coutumes, une même famille des divers peuples, en matérialisant, pour les rendre plus sensibles, les liens de fraternité qui unissent les hommes ; et ce rôle est assez beau pour qu'elle ne doive pas en ambitionner d'autre. Elle a porté trop longtemps les ravages de la guerre dans le monde ; il est bien temps, après dix-neuf siècles de christianisme, qu'elle y porte la paix, et avec elle le bonheur matériel, la liberté, la civilisation.

Que les colonies sortent donc des liens qui les accablent, et prospèrent. Ô richesse, ô richesse, pour emprunter quelques paroles d'une ballade anglaise, réveille-toi avec la liberté, et reviens dans ces pays. Le monde entier y gagnera.

CHAPITRE V. NOTE SUR L'ALGÉRIE.

RICHESSE ET IMPORTANCE DE L'ALGÉRIE. — MAUVAIS PARTI QUE NOUS EN AVONS TIRÉ. — D'OÙ CELA PROVIENT. — INFLUENCE DU RÉGIME MILITAIRE. — DES DIVERS SYSTÈMES PROPOSÉS POUR COLONISER L'ALGÉRIE. — COMMENT DOIVENT ÊTRE FAITES LES CONCESSIONS DE TERRAIN. — DES INDIGÈNES. — DE L'ADMINISTRATION. — LA DOUANE EN ALGÉRIE. — D'UN MINISTÈRE SPÉCIAL. — IL FAUT INCORPORER L'ALGÉRIE À LA FRANCE.

Je n'ai l'intention de présenter dans cette note que quelques considérations générales sur le régime actuel de l'Algérie, et quelques vues sur celui qu'elle doit obtenir. Pour traiter du présent et de l'avenir de l'Afrique d'une manière complète, il faudrait un livre, et le temps, pour ne parler que de cela, nécessaire à une pareille entreprise, me manque.

Il serait presque impossible de trop vanter la richesse territoriale de l'Algérie, qui a plus de 20 millions d'hectares de terres cultivables ; la beauté de sa position maritime : des rades excellentes coupent ses deux cent cinquante lieues de côtes, appuyées sur un sol de cent lieues de profondeur, et placées en face de Marseille et de Toulon, dont elles ne sont distantes que de quarante heures ; son importance politique : elle étend notre position sur la Méditerranée, qui n'est pas un lac français et ne peut le devenir, mais qui est le rendez-vous de l'Europe, où tous les pavillons se croisent, où tous les intérêts se rencontrent, qui sera de nouveau dans quelques années la grande route de l'Orient. L'Algérie doit en outre devenir un marché sans pareil pour notre pays, qui y trouvera des matières premières dont il manque, et des millions de consommateurs. Voyez déjà quels bénéfices en a retirés, en retire notre Midi. Et il n'y a pas de sources de richesse publique qui n'augmentent les revenus du Trésor. Elle offrira enfin longtemps des terres, du travail, un asile à nos ouvriers malheureux comme aux gens que l'oisiveté rend dangereux ; et tout en réparant nos pertes coloniales, elle n'aura pas les inconvénients des possessions lointaines. C'est un nouveau et magnifique royaume ajouté à la France.

Pourtant jusqu'à présent, sauf pour nos départements méridionaux, l'Algérie n'a eu à peu près aucun avantage. Après seize années d'occupation, il n'y a point de population agricole, point de culture des terres ; dans les villages qu'on a créés, la moitié des habitants

sont morts, les autres sont dans la misère. Chaque année, elle demande cent millions et cent mille hommes à la mère-patrie ; voilà son résultat le plus certain.

D'où cela provient-il ? Pour être vrai, il faut répondre : Du pays et du gouvernement.

Je ne suis pas de ceux qui s'étonnent que de grandes choses ne s'achèvent pas dans un jour. Il faut des années, de longues années pour qu'un empire nouveau se fonde sur un sol très dépeuplé, très inculte. Je ne me plains pas davantage qu'on n'ait pas appliqué tout de suite à l'Afrique un système complet d'administration et d'économie, si je puis parler ainsi, dont on ne se soit en rien départi depuis. Se plaindre de cela, c'est simplement prouver qu'on ne comprend pas la question qu'on décide. La conduite des peuples ne se règle pas comme une manœuvre d'armée. Dans les mouvements de l'humanité, il n'y a que la loi que Dieu lui a prescrite, d'après sa propre nature, qui soit toujours arrêtée et ne change pas. Comment surtout dans l'établissement des colonies tout prévoir, tout fixer ? C'est une grande et belle œuvre assurément que la formation de l'empire anglais des Indes ; et il est bien peu d'ordres transmis aux gouverneurs qui aient été suivis. Ce ne serait pas d'ailleurs un pur aphorisme de dire que si l'on avait toujours pratiqué le système qui aurait pu être imaginé dès la conquête, l'état de l'Afrique serait pire qu'il n'est ; ce serait une vérité. Il y a eu assez de fautes commises pour ne pas en inventer de nouvelles. Il y a assez de choses à faire pour ne pas user son temps en stériles récriminations.

Mais beaucoup de fautes qui ne dépendaient pas de la nature des choses ont été aussi commises, et, entre celles-ci, plusieurs étaient de notre part presque inévitables encore. On l'a dit souvent, je l'ai moi-même répété précédemment, nous ne sommes pas un peuple colonisateur. Nos habitudes, nos mœurs, nos désirs sont défavorables aux entreprises colonisatrices, et il en est de même de nos coutumes administratives, gouvernementales. Je ne puis m'arrêter ici à considérer ces effets ; ce serait entrer sur une question déjà considérable une autre question plus considérable encore, et qui n'aurait rien de spécial à l'Afrique. Je parlerai seulement des torts que l'on a eus, et dans lesquels on persiste, qu'il nous eût été possible, et qu'il nous serait facile en ce moment d'éviter. Les plus saillants se résument tous, à mon sens, dans ces deux faits : l'incertitude de la propriété et le pouvoir militaire, et ils sont l'un et l'autre du fait du gouvernement.

Quant à l'état de la propriété toujours si douteux, si obscur, propre uniquement à l'agiotage et aux déceptions, je puis encore me dispenser d'en parler. On sait le mal qui en est résulté, et le gouver-

nement semble résolu aujourd'hui à le faire cesser. Mais pour le pouvoir militaire, il en est différemment. Il faudra encore longtemps probablement l'attaquer, en montrer les inconvénients avant de le voir remplacer.

Tous, assurément, nous admirons notre armée algérienne. Son courage, sa valeur, ses fatigues, son travail, sa gloire sont au-dessus des éloges. Le drapeau qui a guidé ses marches, présidé à ses labeurs, assisté à ses batailles, peut se placer à côté des drapeaux de Louis XIV, de la république et de l'empire. Mais l'armée est un moyen, ce n'est pas un but. La guerre est une œuvre impie lorsqu'elle cesse d'être indispensable, et elle ne l'est plus en Afrique. Au moins, nous sommes maintenant dispensés de l'entreprendre ; et les Arabes ne peuvent plus tenter qu'une guerre de partisans, des incursions isolées. Or, il serait insensé de se proposer d'empêcher cette guerre, ces incursions, au moyen de l'armée. Que peuvent pour cela 100 000 ou 200 000 hommes sur un territoire de 25 000 lieues carrées ? C'est surtout impossible avec la configuration du sol de l'Afrique et le caractère arabe. Si l'on croyait le contraire, on ne saurait imaginer réussir autrement que par l'extermination des indigènes. Mais c'est là un moyen qui ne se discute pas. On ne peut rien dire non plus de ce projet longtemps mis en avant : de restreindre notre occupation, et de nous défendre par un fossé circulaire. Il n'y a pas de milieu entre l'occupation complète de l'Algérie et la possession de quelques comptoirs sur les côtes. Étudiez l'histoire de l'Inde anglaise, et vous verrez quelles nécessités pèsent sur les peuples colonisateurs. Et quant à l'idée de l'enceinte circulaire, que nous avons pourtant commencé à mettre à exécution, c'était une vraie folie d'enfant.

La guerre, telle qu'elle existe aujourd'hui en Afrique, ne cessera que lorsque les terres seront en culture, qu'il y aura une population serrée. L'Arabe est trop prudent pour s'aventurer dans un pays bien peuplé ; c'est aujourd'hui un fait reconnu en Algérie, qu'un centre de population, fût-il très restreint, se défend par lui-même contre l'agression des Arabes, qu'il ne peut être sérieusement attaqué. Nulle part d'ailleurs une guerre de partisans faite par des étrangers n'est possible au milieu d'un peuple agricole nombreux.

Ce qu'il faut donc à l'Afrique, ce sont des capitaux et des bras ; c'est la constitution d'une société civile ; c'est la colonisation. Elle y est nécessaire pour empêcher la guerre et pour tout mettre en valeur. Or, tant que le sabre commandera en Afrique, il ne s'y trouvera pas de garanties, de liberté, de respect des choses ni des personnes ; et où il en est ainsi, il ne faut pas espérer de colonisation. Les capitaux et la population fuient l'arbitraire. On fait donc un cercle vicieux

quand on s'appuie sur les incursions des Arabes pour réclamer le maintien de la puissance militaire.

L'Angleterre ne s'y est pas trompée. Toutes ses populations coloniales ont leurs assemblées représentatives, leurs droits, leurs garanties, leur administration civile. Ce n'est pas l'Angleterre qui a le plus répandu les idées de liberté chez les peuples, mais c'est elle qui en a le plus propagé la pratique. Aux États-Unis, à peine aussi un nouveau territoire est-il ajouté à l'Union, qu'il est admis au bénéfice de ses institutions ; et les effets de cette libéralité ne tardent pas à se montrer. Bien qu'il n'y ait pas encore deux ans que l'Oregon a reçu cette faveur, on annonce déjà que la population de cette contrée a presque atteint le chiffre fixé pour obtenir le droit d'envoyer un député au Congrès. La liberté est aussi nécessaire au développement matériel des peuples qu'elle l'est à leur développement intellectuel et moral. L'Hopital avait raison : la liberté, c'est la vie.

Il n'y a que les personnes qui en sont toujours aux traditions de l'empire qui puissent rejeter pour l'Afrique les institutions des peuples modernes. À ceux-là seulement il est permis de tenir le bon plaisir d'un général pour la meilleure loi d'un État à son principe, et de proclamer la supériorité des hommes d'armes sur les hommes civils¹. Je viens de combattre, de détruire, j'espère, la première de ces opinions, et pour réfuter la seconde, je me contenterai de citer un passage de *la France en Afrique*², où il n'est pas difficile de reconnaître le style d'un grand publiciste : « L'histoire, lit-on dans cet ouvrage, répond pour nous à un semblable sophisme. Parcourez la liste des grands hommes d'État dont la France s'honore ! Tout le monde sait que l'éducation militaire par elle-même, la vie des camps, les préjugés exceptionnels de l'uniforme, le peu de sympathie des hommes d'armes pour les institutions représentatives et pour les habitudes civiles ; leur éloignement des études de législation, de finance et d'économie politique qui constituent un administrateur ; la hiérarchie impérieuse pour les militaires entre eux ; toutes ces circonstances rendent les hommes de guerre, quel que soit, en cette qualité, leur mérite, peu propres à régir les intérêts pacifiques, compliqués, délicats, des classes, des familles et des professions civiles. Cela n'est ni un reproche ni une accusation ; c'est un fait, c'est de l'histoire, c'est la nature des choses » ; c'est surtout la conclusion qui ressort de l'expérience accomplie en Afrique.

Sans doute, l'établissement dans l'Algérie d'une organisation civile trouvera des obstacles, beaucoup de mauvais vouloir, des

¹ Ces opinions ont été notamment émises par le général Duvivier.

² P. 127 et 128.

résistances longues, difficiles à surmonter, funestes. Tout pouvoir qui déchoit, résiste, le pouvoir militaire plus que tout autre ; mais le triomphe de la volonté du gouvernement, quand elle est ferme, décidée, soutenue par l'opinion, n'est pas douteux. Le temps de la fronde est passé pour tout le monde. Que le gouvernement se montre résolu, et il réussira. C'est déjà un grand tort de sa part de ne pas avoir fait depuis longtemps dominer ses idées, ses plans, sa direction, en mettant fin à l'anarchie qui règne dans l'administration de la guerre, à la misérable insubordination de ses agents, à ces semblants d'omnipotence, à ces caprices de prétorien. À qui persuader qu'un homme peut valoir des institutions ? Et n'imaginez pas rehausser un maréchal en le laissant jouer au despotisme, à une dictature de mauvais aloi, en lui permettant de continuer, sans profit comme sans dignité, à dépenser l'argent de son pays et à faire décimer ses soldats.

Voyez où cela mène. Hier, c'étaient les concussions effrénées d'une administration sans subordination, sans respect de l'opinion, c'étaient l'annulation des ordonnances nouvelles, la violation des lois et des règlements anciens, la cruauté introduite dans les châtiements. Cela ne suffit plus. Les plaintes, la critique la plus modérée elle-même deviennent insupportables à l'arbitraire, et les journaux d'Afrique succombent aujourd'hui sous la censure. Comment le gouvernement et le pays seront-ils donc éclairés sur les intérêts, sur l'état de l'Algérie ? Il fallait y appeler la population européenne, et voilà les quelques colons qui y sont établis qui s'inquiètent, s'effraient, envoient des commissions à Paris.

Je n'aime pas les phrases, je veux garder mon sang-froid ; mais est-ce pour un pareil résultat que la France, au prix de tant de privations, de tant de douleurs, a prélevé, depuis seize ans, pour l'Afrique, un milliard sur ses impôts, y a envoyé mourir cent mille de ses enfants ?

Le pouvoir militaire a fait son temps en Algérie, et ce temps a déjà été beaucoup trop long. Le gouvernement le sait ; qu'il ose donc ce qu'il désire, et il trouvera tout le pays avec lui.

Quant à la colonisation, divers systèmes pour la réaliser ont été, on le sait, présentés. La colonisation militaire, proposée et toujours soutenue par M. le maréchal Bugeaud, ne mériterait assurément pas qu'on la discutât sans la position de son auteur. À Rome, elle aurait pu paraître sage quant au fond, non certainement quant aux moyens d'application ; en Russie, elle le serait peut-être ; mais en France, cela n'est pas possible. Rêver parmi nous de Cincinnatus ou des colonies militaires russes, c'est trop se livrer aux souvenirs de l'histoire et au plaisir des rapprochements. M. le maréchal Bugeaud, en outre, qui ne demandait d'abord que trente millions pour prati-

quer son système, en réclame maintenant trois cent cinquante pour 100 000 colons, et ce n'est pas son dernier chiffre. Bien des dépenses même sont imprévues dans son plan, tel qu'il le présente en ce moment¹. Mais la dépense, énorme pourtant, n'en serait qu'un des moindres inconvénients. La colonisation réalisée ainsi désorganiserait l'armée, et donnerait à son chef une puissance exorbitante ; car en choisissant les colons parmi les soldats, il restreindrait ou maintiendrait à son gré leur temps de service. Puis comment être sûr de trouver dans les rangs de l'armée dix mille bons cultivateurs chaque année, puisqu'on demande dix ans pour arriver à 100 000 colons ? Que dire aussi de ces mariages commandés comme une manœuvre ; de ces associations *sympathiques* entre les colons par arrêté du gouverneur ; du régime à demi civil et à demi militaire qui attendrait ces derniers ? C'est un système inapplicable de tout point ; et pourtant voilà cinq ans qu'il entrave la colonisation civile.

Que l'armée, ainsi qu'on l'a dit, prépare les terrains qui avoisinent nos centres d'occupation, pour les livrer ensuite tout défrichés à la colonisation civile ; qu'à l'époque des libérations, on accorde toute facilité, toute faveur aux militaires qui voudront se fixer en Afrique comme cultivateurs, rien de mieux. Mais entreprendre de livrer le sol de l'Afrique à des colonies militaires, ce serait ne rien concevoir à nos mœurs, à nos institutions, à nos besoins, aux nécessités de l'industrie, ni aux intérêts coloniaux.

Au nom de ces besoins et de ces intérêts, je repousserai de même la colonisation civile opérée tout entière par le gouvernement. Ce que doit faire le gouvernement, c'est de déterminer les terres qui sont libres, de les mettre dans de bonnes conditions par des travaux d'utilité publique, des constructions de route, des dessèchements de marais, l'assainissement du territoire, puis de les distribuer à des personnes assez nombreuses, capables et munies des capitaux nécessaires. Cela lui revient seulement : le reste est du domaine de l'intérêt privé.

Or, avec le système de colonisation que j'appellerais volontiers civile libre, pour obtenir des capitaux², il faut faire des concessions assez vastes ; pour avoir une population convenablement serrée, il ne faut pas vouloir tout de suite la grande culture. C'est ce qu'a très bien compris M. le général Lamoricière, qui veut qu'on impose aux grands concessionnaires un assez bon nombre de cultivateurs

¹ V. *La France en Afrique*, p. 197, 198.

² On a calculé qu'en comprenant toutes les dépenses à faire pour les colons, dépenses en défrichement, en constructions, etc., il fallait compter 400 ou 500 fr. par hectare.

comme métayers. Et c'est le système qu'a suivi le gouvernement en stipulant les conditions de la concession de 600 hectares faite à M. Ferdinand Barrot.

Est-ce à dire qu'il faille partout la grande propriété et le métayage ? Je ne le pense pas. En fait de colonisation, plus qu'en toute autre chose peut-être, les systèmes absolus sont mauvais. Une société ne se forme pas sans beaucoup de différences, sans beaucoup de liberté. Aux abords des centres de population, où il y a sécurité, peu d'avances à faire, et certitude de vendre ses produits, la grande propriété est inutile, le métayage serait un détestable mode de culture. La petite propriété sera encore possible à l'entour des grandes concessions. Là, le cultivateur trouvera à s'employer comme journalier, quand il n'aura pas à s'occuper chez lui, aura une existence assurée. Bien des parties du sol algérien aussi, formées de vallées étroites et de profondes anfractuosités, ne se prêtent qu'à la petite culture ; et dans beaucoup d'autres lieux, le fermage ou l'exploitation par domestiques pourra avantagement remplacer le métayage, véritable pis-aller.

Le sol de l'Algérie est fertile, propre à une très riche agriculture ; il ne lui manque que deux choses : de grands cours d'eau et des bois ; qu'on le veuille, et il se colonisera comme il convient promptement. Il ne faut pas se lasser de le dire, ce n'est plus la faute des choses, c'est la faute des hommes, si notre conquête n'est pas aujourd'hui mieux utilisée, si nos populations d'Alsace et des Pyrénées¹, si celles de la Suisse et de l'Allemagne occidentale émigrent dans les contrées les plus lointaines, les moins sûres de l'Amérique, plutôt que de se rendre en Algérie. M. le général Lamoricière n'est qu'un commandant de province ; il ne donne pas l'impulsion, ne change pas la marche des choses, et pourtant, tandis que la population civile européenne de la province d'Alger n'a augmenté que de 5 355 personnes, selon certains documents, et a diminué, selon certains autres, de 4 191, du 31 décembre 1845 au 30 septembre 1846, celle de la province d'Oran, qu'il commande, a augmenté, dans le même espace de temps, de 5 706 âmes². C'est qu'on sait, en

¹ On sait que 12 000 ou 15 000 Basques ont émigré vers Montevideo depuis quelques années.

² D'après les états de la population au 31 décembre 1845 et au 30 septembre 1846, publiés dans le *Moniteur Algérien*. En calculant d'après les chiffres des populations des lieux gouvernés civilement et militairement, chiffres donnés dans les mêmes tableaux, on arrive à une diminution de 4 401 âmes pour la province d'Alger ; et en calculant les pertes et les gains de la même province dans les trois tableaux publiés aussi par l'administration, dans le *Moniteur Algérien*, pour les trimestres de mars, de juin et de septembre 1846, on trouve que la population civile

Europe, la bonne volonté, la haute justice, le grand et noble esprit du général Lamoricière, la faveur avec laquelle il voit la colonisation civile, et l'on va à Oran, qui limite le Maroc, qui est devenu le champ des combats, fuyant Alger, à quarante heures de Marseille, et dont les Arabes n'approchent plus.

L'honorable M. Tocqueville le disait à la Chambre, à la fin de la session dernière : en Suisse, en Allemagne, dans ces pays d'émigration, où existent les sociétés de colonisation, on entend dire aux familles avides de s'expatrier : Allez partout, sauf en Algérie. L'Afrique est proche, la terre y est bonne, les produits y sont abondants, le climat en est sain. Mais il n'y a ni gouvernement, ni garantie, ni protection, et vous n'y trouverez que la misère et la mort. C'est cependant évidemment de la colonisation civile que dépend tout l'avenir de l'Afrique. C'est elle seule « qui procurera, pour me servir des expressions de M. le ministre de la guerre, dans son rapport au roi en tête de l'ordonnance relative à la constitution de la propriété en Algérie, du 23 août dernier, le peuplement du pays, créant ainsi une force défensive qui prépare dans l'avenir la diminution de l'armée ; la fertilisation du sol, qui assurera contre toute éventualité l'alimentation de ses habitants ; enfin la mise en valeur du territoire, pour arriver à l'impôt, qui dégrèvera d'abord, et finira par enrichir le Trésor. » C'est la colonisation civile seule qui donnera à la France de nouvelles provinces en Afrique, riches, prospères, sûres. Je ne saurais comprendre qu'il y ait des doutes sérieux sur ce point.

La colonisation est liée à une question d'une importance considérable, et à laquelle on a fait à peine attention jusqu'à ce moment ; je veux parler de la nationalité des colons. Je ne crois pas assurément qu'il faille n'accepter que nos concitoyens ; mais l'Algérie doit être une terre française de fait comme de nom, une partie de la France. Nos concitoyens, sans exclure les étrangers, leur sont donc préférables. Et pour les étrangers, on doit surtout rechercher, à mon sens, les Suisses, les Allemands, les Anglais, les Belges, pour n'admettre qu'en petit nombre les Espagnols et les Italiens. Le climat d'Afrique portera toujours trop par lui-même aux violentes passions et à l'oisiveté.

européenne de la province d'Alger a augmenté, du 31 décembre 1845 au 30 septembre 1846, de 8 355 personnes. Ces mêmes tableaux portent l'augmentation de la province d'Oran à 8 717 personnes. — On ne doit pas, on le voit, de grands éloges aux statisticiens d'Alger.

Voici, d'après un document de l'administration¹, la répartition par nations des 113 013 colons européens qui se trouvaient en Algérie au 30 septembre 1846 : 51 836 Français, 517 Anglais, 153 Irlandais, 9 100 Anglo-Maltais, 858 Anglo-Espagnols, 31 532 Espagnols, 241 Portugais, 8 517 Italiens, 5 907 Allemands, 410 Polonais, 100 Russes, 73 Grecs, 3 272 Suisses, 360 Belges et Hollandais, 137 sans origine constatée.

Quant aux indigènes, dont le nombre le plus probable est de 1 500 000, il faut incontestablement aussi qu'ils entrent dans notre colonisation. Non que je croie que la fusion entre eux et nous soit possible, de très longtemps au moins ; je pense même qu'il y a trois choses qui rendront toujours fort difficile aux Arabes de vivre au milieu d'Européens : le renchérissement des denrées, la nécessité d'une occupation régulière, la publicité de la vie domestique. Dans les villes, par suite de ces causes, déjà les classes moyennes ont été ruinées ou ont disparu. Mais les Arabes ont des droits, une position en Afrique, il nous faut les respecter. Il serait barbare de nous proposer un autre but. Dès aujourd'hui, on doit renoncer contre eux aux razias incessantes, aux guerres inutiles et vexatoires, aux traitements impitoyables. Tout cela n'est bon qu'à exciter des ressentiments funestes et qu'à retarder notre œuvre. Avec ce système, tous les ans après la récolte, c'est à recommencer. Il est bien temps que l'expérience nous serve d'enseignement.

Chez les tribus arabes soumises à notre domination, tout ce qui ressort, au reste, du gouvernement, doit nous appartenir ; ce qui est de l'administration seulement peut leur rester. Et encore faut-il y prendre garde. Toutes les fois qu'il sera possible de retenir entre nos mains l'administration, sans trop blesser ces tribus, il conviendra, je le crois, de le faire. Presque tous les Arabes auxquels nous avons donné de la puissance ont été pour nous des espions et des traîtres. Puis notre présence au milieu des Arabes, notre autorité sur leurs actes de tous les jours, pourront peut-être servir à leur faire accepter en partie au moins nos idées et nos coutumes. En ce qui se rapporte à l'administration, nous avons un précédent excellent à imiter : l'institution des *Bureaux arabes*.

¹ Publié dans le *Moniteur Algérien* du 10 décembre 1846. — La population civile européenne se divise ainsi qu'il suit entre les trois provinces de l'Algérie : la province d'Alger renferme 75 347 de ces Européens ; la province de Constantine en comprend 14 807 ; et la province d'Oran 22 959. — Ces derniers chiffres ne donnent qu'un total de 113 813. C'est donc une différence en moins avec le chiffre donné ci-dessus (113 013) de 200 personnes. Je crois pourtant mes calculs exacts.

Bien entendu d'ailleurs, il faudra toujours se garder de toucher chez les Arabes à la famille, aux préjugés de race, aux croyances religieuses : partout ces choses-là sont en dehors du pouvoir légitime du vainqueur.

Mais il est un de leurs trafics et une de leurs institutions que la France doit détruire sans retard : la traite et l'esclavage. En Afrique, comme partout, ce sont des crimes. Malgré l'opinion de M. le maréchal Bugeaud¹, on ne doit pas transiger sur de pareilles questions.

Dans mon chapitre sur les colonies, j'ai dit quelques mots de la législation douanière qui régit l'Afrique. Je répéterai ici qu'il nous importait avant tout d'y attirer des capitaux et des bras, d'y hâter la formation d'une société européenne. C'était un de nos intérêts les plus pressants, intérêt politique comme économique. Il était donc nécessaire de favoriser l'émigration par tous les moyens, et il en est peu d'aussi efficace que la liberté commerciale ; de rendre tous les États civilisés presque solidaires de notre établissement en Algérie, par les avantages qu'ils en auraient retirés sous l'empire de cette liberté ; d'y attirer au plus bas prix toutes les productions, pour y exciter autant que possible le travail et y répandre l'aisance. L'expérience est faite, la cause la plus puissante de prospérité pour une colonie, c'est la liberté des échanges. L'exemple des Génois, des Vénitiens, des Hollandais, des Portugais et des Anglais, a dit avec raison M. Blanqui², prouve que le commerce n'est pas moins propre et qu'il est plus prompt que l'agriculture à civiliser et à enrichir une contrée. Au lieu de suivre ces données, nous avons fermé nos ports, repoussé le bon marché et l'abondance. Quand l'intérêt légal est fixé à 10% et l'intérêt réel à plus de 15% à Alger, nous avons adopté un système d'économie politique qui a pour résultat d'aggraver cet état de choses, d'augmenter la cherté des capitaux en limitant la concurrence commerciale. Par suite aussi de ce système, la régence de Tunis est approvisionnée aujourd'hui des marchandises européennes par l'Italie et Malte plus que par la France, l'empire du Maroc par Gibraltar, et c'est de Tunis et du Maroc que ces marchandises pénètrent dans le sud de l'Algérie. Les prohibitions ou, comme l'on dit, les droits protecteurs, nuisent à l'Algérie, au Trésor³ et aux intérêts généraux de la France, pour profiter seulement à quelques manufac-

¹ Lettre à M. le duc de Montmorency, président de la Société africaine, du 4 octobre 1844.

² *Rapport sur la situation économique de nos possessions dans le nord de l'Afrique*. Ce rapport et *La France en Afrique* sont certainement les deux meilleurs ouvrages publiés sur l'Algérie.

³ V. mon IV^e chap., p. 105.

turiers de nos départements du Nord, et à quelques agriculteurs et commerçants du Languedoc et de la Provence ; cela n'a pas besoin de se discuter, c'est de l'évidence. Et puisque les mots de grande et petite politique sont à la mode, c'est là de la petite et de la très petite politique.

Avant de finir cette note, que j'abrège autant qu'il m'est possible, je combattrai encore une opinion fort accréditée en ce moment, à savoir : qu'il est utile de créer un ministère spécial pour l'Algérie. Cette opinion, bien que partie de très haut et acceptée par une commission de la Chambre des députés et presque par toute la presse, me paraît erronée.

Que le ministre de la guerre ne puisse plus suffire aux questions que l'Afrique présente à résoudre, qu'il soit d'ailleurs mal placé pour le faire, cela n'a pas besoin d'être démontré. Mais on gagnerait peu, je crois, à enlever la direction de l'Afrique au ministre de la guerre pour la remettre tout entière à un de ses collègues, quel qu'il soit. Où prendrez-vous l'homme capable de régir tous les intérêts de l'Afrique : ses intérêts financiers, commerciaux, maritimes, agricoles, industriels, administratifs, religieux et militaires ? Pour ces derniers, il est vrai, on répond qu'on les réservera à qui y préside aujourd'hui ; mais la paix et la guerre ne sont-elles pas mêlées à toutes les questions en Afrique ? Et quand il en serait différemment, la tâche serait encore trop difficile, trop lourde pour un seul homme. L'auteur de la proposition que je combats a lui-même écrit : « Si quelque rêveur proposait en France de réunir la justice à la guerre, la simarre à l'épée, une pareille idée obtiendrait-elle les honneurs de la discussion ? » Comment ce qui serait absurde en France serait-il excellent en Afrique ? Et si la réunion de la justice à la guerre est déjà impossible, comment vouloir celle de tous les ministères à la fois ?

Ce n'est pas tout. Comme, je le répète, il n'y a personne capable de diriger tous les intérêts de l'Afrique, en fait les hommes placés à la tête de chaque division du ministère spécial seraient autant de ministres au petit pied. Ils agiraient séparément, et ce serait encore de l'anarchie. Ils n'auraient pas, en outre, l'influence nécessaire pour bien se faire obéir d'agents éloignés, qui sauraient parfaitement de qui viennent en réalité les ordres. Enfin ce serait se faire illusion que d'espérer trouver chez des chefs de division les qualités, les connaissances qu'on attend d'un ministre.

Il y a encore, à mon sens, un puissant motif de rejeter l'idée d'un ministère spécial. Sans doute, il se trouve dans les deux chambres bon nombre d'hommes remarquables, pourtant je crois que c'est déjà beaucoup de demander à chacun des partis qui les composent,

neuf personnes capables d'être ministres. À la tête d'un État, plus que partout assurément, les médiocrités sont détestables. Mais le vent est à la multiplicité des places. Chacun, grâce aux mœurs que vous a faites la centralisation, veut être fonctionnaire, ou avoir un agent du pouvoir, le plus élevé possible, pour conduire ses intérêts. Nos agriculteurs eux-mêmes n'ont-ils pas imaginé depuis quelque temps de prétendre aussi à un ministre spécial ? Une bonne charrue, un bon système d'assolement ou un bon emploi des eaux courantes vaudrait mieux pour eux cependant que le meilleur des ministres ; et il en serait de même pour l'Afrique sans des capitaux, du grand nombre des travailleurs. « Une nation fait sa grandeur elle-même ; cela ne sort pas tout fait des cartons d'un bureau. »

Pourquoi d'ailleurs refuser toujours à l'Afrique le droit commun ? Elle doit évidemment être un jour incorporée à la France ; travaillons tout de suite à cette incorporation. Dès aujourd'hui aussi bien elle a besoin de toutes les garanties dans l'examen des questions qui l'intéressent comme dans l'exécution des mesures qu'on lui applique. Ses besoins, être aussi multiples, sont aussi distincts que ceux de la France. Tout concourt donc à montrer que l'administration doit être répartie entre les ministères existants. C'est encore une colonie ; il faut en faire de nouveaux départements. La Méditerranée ne peut sembler mettre obstacle à ces idées d'incorporation. Il est plus facile certainement de gouverner aujourd'hui l'Algérie qu'il ne l'était sous Louis XIV de gouverner la Provence et la Bretagne.

Je termine ici cette note, dans laquelle je n'ai guère fait qu'indiquer les plus importantes questions qui concernent l'Algérie. À d'autres, à qui le temps ne manque pas, et dont la parole a plus d'autorité, de retenir longtemps sur ces questions l'attention publique, de les épuiser. Que les chambres surtout y reviennent souvent, et s'efforcent de faire accepter au gouvernement un autre système que celui qui a été si malheureusement pratiqué jusqu'à ce moment. Le laisser se perpétuer serait une erreur ruineuse ou une mauvaise action. Et qui ne le sait ? la prospérité de l'Algérie n'importe pas seulement à la France ; il y a derrière l'Atlas tout un continent qui attend le rayonnement de notre civilisation.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface. <i>Ce qu'écrire contre l'oppression veut dire</i> , par Benoît Malbranque.	5
DE L'ESCLAVAGE ET DES COLONIES	9
Chapitre I. — De l'esclavage.	16
Chapitre II. — De l'émancipation.	47
Chapitre III. — Essai sur l'histoire des colonies.	75
Chapitre IV. — Du système colonial.	102
Chapitre V. — Note sur l'Algérie.	123

